

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

AGENCES DE L'EAU



Table des matières

I. Présentation générale	5
II. Bilan de l'activité 2018	9
1. <i>L'avancement des programmes en 2018</i>	9
2. <i>Le bilan 2018 des contrats d'objectifs</i>	18
3. <i>La situation financière</i>	21
III. Données par agence.....	25
1. <i>Agence Adour-Garonne</i>	25
2. <i>Agence Artois-Picardie</i>	37
3. <i>Agence Loire-Bretagne</i>	48
4. <i>Agence Rhin-Meuse</i>	59
5. <i>Agence Rhône-Méditerranée Corse</i>	70
6. <i>Agence Seine-Normandie</i>	81

Présentation générale

L'article L213-9-1 du code de l'environnement dispose que « l'exécution du programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau faisant état des recettes et dépenses réalisées dans le cadre de ce programme fait l'objet d'un rapport annexé chaque année au projet de loi de finances ». Tel est l'objet du présent document.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, sous la tutelle du ministre de la transition écologique et solidaire.

Elles participent au niveau d'un ou de plusieurs bassins hydrographiques à la mise en œuvre des politiques nationales de l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne. Pour le compte de l'Etat et du comité de bassin, leur objet est de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux en réduisant l'impact des activités humaines par la préservation des ressources et à la satisfaction des besoins des usagers par la recherche de l'équilibre entre les ressources et les utilisations rationnelles de l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation. Elles contribuent également à l'aide publique au développement en finançant des actions de coopération décentralisée.

Les évolutions introduites par la Directive Cadre sur l'Eau (2000) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006)

Le cadre communautaire fixé à la politique de l'eau par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 a conduit à une profonde évolution de l'action des agences de l'eau.

Aussi, les bassins hydrographiques qui constituent le champ de compétences des agences de l'eau ont été ajustés selon les règles fixées par la réglementation communautaire relatives aux districts hydrographiques. Pour chacun de ces bassins, un **état des lieux** des différents usages de l'eau et de leur impact sur l'état des eaux a été réalisé et adopté par les comités de bassins en fin d'année 2004, puis mis à jour en fin d'année 2013. Des réseaux de surveillance conformes aux exigences communautaires ont ensuite été déployés, en grande partie par les agences de l'eau, responsables des données relatives à la qualité de l'eau. L'année 2009 a vu enfin l'adoption des plans de gestion au titre de la directive cadre sur l'eau que sont les **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE), adoptés par les comités de bassin, qui fixent des **objectifs de qualité des eaux** et des orientations et dispositions de portée réglementaire permettant de les atteindre. Ce plan de gestion est associé à des **programmes de mesures** (PDM), arrêtés par les préfets coordonnateurs de bassin, qui listent les **actions** nécessaires à l'atteinte des objectifs. Les agences de l'eau, qui assurent le secrétariat des comités de bassin, ont largement contribué à la préparation, à la consultation et à l'adoption de ces documents stratégiques. Ainsi, en lien étroit avec les services de l'Etat, elles ont activement participé à l'élaboration des « nouveaux » SDAGE et PDM pour la période 2016-2021, adoptés par les comités de bassin fin 2015. Ces documents fixent pour chaque bassin un objectif de qualité des masses d'eau superficielles à atteindre d'ici fin 2021 ou 2027.

Par ailleurs, la politique de l'eau a été inscrite dans le champ plus large du développement durable. La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), qui confie aux agences de l'eau la mise en œuvre des plans de gestion, précise que les agences de l'eau favorisent la « gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques ». Les agences participent ainsi à la stratégie nationale du développement durable et au plan national d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la stratégie nationale pour la biodiversité.

La réforme introduite par la directive cadre sur l'eau a donc conforté le dispositif de bassin institué en 1964 tout en le modernisant :

- la représentation des usagers et des élus a été renforcée dans les comités de bassin,
- les assiettes des redevances (qui sont en réalité des taxes fiscales) ont été harmonisées sur l'ensemble du territoire, tandis que les taux sont désormais encadrés par la loi et fixés par les conseils d'administration des agences de l'eau sur avis conforme du comité de bassin ;
- les programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau constituent l'un des principaux leviers de financement des programmes de mesures ;
- enfin l'exigence de cohérence entre les données relatives à l'état des eaux a conduit à confier à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA, intégré depuis à l'Agence française pour la biodiversité - AFB) la mise en place et la coordination technique du système d'information sur l'eau.

Pour relever les nouveaux défis de la politique de l'eau, les agences de l'eau ont réorganisé leurs structures, renforcé leur présence sur le terrain et amélioré leur coordination avec les services de police de l'eau (services déconcentrés de l'Etat ou services de l'ONEMA intégrée dans l'AFB).

Les évolutions apportées dans le cadre du « Grenelle de l'environnement »

Depuis 2009, en application de l'article L. 213-10-8 du code de l'environnement, les agences de l'eau collectent la fraction de la redevance pour pollutions diffuses pour financer les actions du volet national du plan « Ecophyto ». La loi

Agences de l'eau

plafonne ce reversement à 41 M€ par an. La collecte de cette redevance pour pollutions diffuses est mutualisée entre les agences (collecte par Artois-Picardie), tout comme pour les redevances pour protection du milieu aquatique (Adour-Garonne) et pour pollution d'origine non domestique liée aux activités d'élevage (Loire-Bretagne).

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») a quant à elle donné aux agences de l'eau la compétence de maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement d'obstacles sur les cours d'eau destinés à rétablir la continuité écologique (article L.211-7-1 du code de l'environnement). Elle a également confié aux agences de l'eau la mise en œuvre d'une politique foncière de sauvegarde des zones humides (article L.213-8-2 du code de l'environnement). Les agences de l'eau peuvent ainsi « acquérir ou faire acquérir des parcelles dans les zones humides à des fins de lutte contre l'artificialisation des sols et de valorisation, notamment agricole ». Enfin, l'article 161 de la loi précitée prévoit que : « L'agence de l'eau peut verser aux collectivités territoriales des incitations financières à la réduction des pertes en eau du réseau ».

Les évolutions apportées par la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

L'article 29 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit les missions des agences de l'eau à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale et des stratégies régionales pour la biodiversité, ainsi que du milieu marin dans le cadre des plans d'actions pour le milieu marin. Ce même article pose le principe d'un élargissement, par cohérence, des redevances des agences de l'eau vers les usages portant atteintes à la biodiversité et au milieu marin. Cet élargissement vise à conforter l'action territoriale des agences de l'eau qui deviennent un interlocuteur, notamment des collectivités, pour le financement de l'ensemble des champs relatifs à la préservation des ressources naturelles. Il vise ainsi à faire bénéficier la politique publique de la biodiversité et des milieux marins du savoir-faire des agences de l'eau en termes d'instruction d'aides, d'ingénierie financière, de dialogue avec les multiples acteurs du territoire. Il permet enfin, à l'Agence française pour la biodiversité, créée par cette même loi, qui bénéficie d'une contribution financière des agences de l'eau, d'utiliser cette recette pour l'ensemble de son champ de compétence, évitant la complexité d'une séparation des comptabilités.

Les 10^e programmes d'intervention des Agences de l'Eau (2013-2018)

L'article L.213-9-1 du code de l'environnement dispose que « pour l'exercice des missions définies à l'article L. 213-8-1, le programme pluriannuel d'intervention de chaque agence de l'eau détermine les domaines et les conditions de son action et prévoit le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre. Le Parlement définit les orientations prioritaires du programme pluriannuel d'intervention des agences de l'eau et fixe le plafond global de leurs dépenses sur la période considérée ainsi que celui des contributions des agences à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques [désormais AFB] ».

L'encadrement législatif du 10^e programme d'intervention des agences de l'eau a été opéré en ce qui concerne leurs plafonds de recettes, au travers de l'article 124 de la loi de finances initiale pour 2012. Ceci manifeste le souhait de contenir la pression fiscale liée à l'eau sur les ménages tout en donnant aux agences les moyens d'intervenir sur les politiques prioritaires.

En application du troisième alinéa de l'article L213-9-1 du code de l'environnement, l'encadrement du montant pluriannuel des *dépenses* du programme d'intervention sur la période 2013-2018 a été fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et des finances du 26 février 2013, pris après avis du Comité national de l'eau.

Ainsi, les principaux éléments de cadrage des 10^e programmes fixés par la loi de finances initiale pour 2012 sont les suivants :

- **Plafonnement des recettes des agences** sur l'ensemble du programme (2013-2018) à 13,8 Md€ (hors part de redevances pour pollutions diffuses reversée à l'ONEMA-AFB dans le cadre du plan Ecophyto et hors contribution au budget général de l'ONEMA-AFB), un excédent éventuel en fin de programme devant être reversé au budget de l'Etat, réparti entre les agences de l'eau proportionnellement au produit qu'elles ont tiré des redevances pour les années 2013 à 2018. Ce plafond se décline en plafonds annuels cumulés sur la durée du programme (2,3 milliards d'euros en 2013, 4,6 milliards d'euros en 2014, 6,9 milliards d'euros en 2015, 9,2 milliards d'euros en 2016, 11,5 milliards d'euros en 2017 et 13,8 milliards d'euros en 2018). Depuis 2016, un plafonnement annuel a été instauré en complément par le III bis de l'article 41 de la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016. Ce plafond annuel, fixé à 2,3 milliards d'euros pour 2016 et 2017, découle du III de l'article 16 de la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, qui prévoyait l'instauration, à compter de 2016, d'un plafonnement annuel des impositions de toutes natures affectées à certains opérateurs de l'Etat, dont font partie les agences de l'eau. Dans le cadre de la loi de finances pour 2018 ce plafond a été amené à 2,105 Mds€, exception faite de l'année 2018, où il est maintenu à titre dérogatoire à un niveau de 2,28 Mds€. Les agences de l'eau adaptent donc les taux des redevances pour l'année suivante afin de garantir le respect de ces plafonds. Ces taux sont votés par leur Conseil d'Administration après avis conforme du Comité de Bassin.

- **Dispositions sur les redevances** : élargissement des assiettes et augmentation des taux plafonds de certaines redevances afin de mieux prendre en compte les problématiques liées aux substances toxiques et aux prélèvements d'eau des usages non domestiques.
- **Augmentation de la contribution à l'ONEMA intégrée dans l'AFB en 2017**, plafonnée à 150 M€ par an, dont 30 M€ au titre de la solidarité financière entre les bassins vis-à-vis des départements et collectivités d'outre-mer, de la Nouvelle-Calédonie et de la Corse, contre 108 M€ par an au cours du 9^e programme. En application de l'article 135 de la loi de finances pour 2018, les agences de l'eau contribuent au financement de l'ONCFS pour un montant de 30 à 37 M€ ainsi que de l'AFB pour un montant compris entre 240 et 260 M€, l'AFB devant reverser une partie de cette contribution aux parcs nationaux, dans une fourchette comprise entre 61 et 65 M€.
- **Le plafond des dépenses des 10^e programmes d'intervention** des agences de l'eau a, quant à lui, été porté à 13,3 Md€ sur la durée du programme (hors part de la redevance pour pollutions diffuses reversée à l'AFB dans le cadre du plan Ecophyto, hors contribution au budget général de l'AFB et hors primes). Ce plafond de dépenses est réparti par agence et par grand domaine d'intervention :
 - le domaine 1 concerne les actions de connaissance, de planification et de gouvernance : acquisition des données, prospective, communication et soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau. Les dépenses propres au fonctionnement et au personnel des agences de l'eau sont rattachées à ce domaine.
 - le domaine 2 concerne les mesures générales de gestion de l'eau dont l'application est invariante sur le territoire et visent à assurer la bonne application des textes français et européens, quel que soit l'état du milieu ou l'effet attendu sur le milieu. Il s'agit notamment des mesures financées au titre de la directive eaux résiduaires urbaines ou de la directive eau potable.
 - le domaine 3 concerne les mesures territoriales de gestion de l'eau qui viennent compléter les mesures nationales et sont motivées par la réalisation des objectifs de la directive cadre européenne, la lutte contre les effets de la sécheresse et certaines mesures de prévention des inondations.

Par ailleurs, **les dépenses prévues dans ces domaines par chaque agence ne sont pas systématiquement fongibles entre elles – il existe une fongibilité dite « asymétrique »**. Les dépenses du domaine 1 peuvent alimenter le domaine 2 et le domaine 3, celles du domaine 2 peuvent alimenter le domaine 3, mais celles du domaine 3 ne peuvent être redéployées ni sur le domaine 1 ni sur le domaine 2.

Ces programmes ont été validés fin 2012 par les instances de bassins et votés par les conseils d'administration des agences. Ils marquent d'importantes évolutions dans la structure des dépenses prévisionnelles des agences de l'eau :

- La nature des actions identifiées dans les programmes de mesures a démontré la nécessaire poursuite de la montée en puissance des actions sur les deux facteurs clefs pour l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux : actions sur les milieux aquatiques et sur la lutte contre les pollutions diffuses. Un accroissement important des aides consacrées aux milieux aquatiques et aux objectifs territoriaux de la Directive cadre sur l'eau (DCE) dans les 10^e programmes d'intervention, portant notamment sur la lutte contre les pollutions d'origine agricole et sur les milieux aquatiques et continuités écologiques, est ainsi constaté.
- A l'inverse, les dépenses liées à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, après avoir répondu à la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU), diminuent. Les 10^e programmes montrent une volonté de maîtrise des dépenses, la baisse des travaux d'assainissement collectif « standards » étant en partie compensée par une augmentation des travaux sur l'assainissement non collectif, ainsi que sur les bassins d'orage nécessaires pour l'amélioration de l'état des eaux.

Ces 10^{èmes} programmes ont fait l'objet d'une adaptation ou d'une révision (suivant les agences) à mi-parcours pour la période 2016-2018, approuvée à l'automne 2015, afin de réorienter les aides des agences de l'eau en fonction des objectifs des SDAGE et programmes de mesure 2016-2021, de tirer les conséquences du rapport public 2015 de la Cour des comptes et du contexte budgétaire (notamment l'impact du prélèvement sur ressources accumulées des années 2014 à 2017, voir infra), et s'adapter aux besoins des maîtres d'ouvrages, en particulier les collectivités, pour rester incitatifs.

Les contrats d'objectifs des agences de l'eau ont été signés du ministre en charge de l'écologie le 20 décembre 2013. Ils s'appliquent sur la période 2013-2018, coïncidant avec la mise en œuvre des 10^e programmes d'intervention, dont les orientations se déclinent en objectifs opérationnels dans ces contrats. Ces contrats d'objectifs ont également fait l'objet d'une révision à mi-parcours pour réévaluer les cibles 2016-2018.

Prélèvement sur ressources accumulées des Agences de l'Eau

L'article 48 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, ainsi que l'article 32 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, prévoient que les agences de l'eau contribuent à l'effort de rétablissement des comptes publics au moyen de prélèvements sur leurs ressources accumulées, sans remettre en cause les programmes de préservation et de reconquête de la biodiversité et l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau qu'elles mettent en œuvre. Cette contribution prend la forme d'un prélèvement de 210 millions d'euros sur ressources accumulées de ces opérateurs, soit environ 10% de leurs recettes prévisionnelles de redevances 2014, puis d'un prélèvement annuel de 175 millions d'euros sur la période 2015-2017, soit environ 8% de leurs recettes prévisionnelles de redevances sur cette période, au profit du budget général de l'État.

Agences de l'eau

En 2018, un prélèvement a été maintenu d'un montant de 200 M€ en contrepartie du relèvement du plafond à 2,28 Mds€ lors du débat parlementaire (initialement fixé à 2,105 Mds€).

Ces articles prévoient également que le montant de ce prélèvement est réparti chaque année entre les agences de l'eau, au prorata de leur part respective dans le produit total prévisionnel des redevances pour l'année concernée.

Les 11^e programmes d'intervention des Agences de l'Eau (2019-2024)

Les 11^e programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau 2019-2024 ont été adoptés à l'automne 2018 par les conseils d'administration, après avis conformes des comités de bassin.

Ils sont issus d'un intense processus d'élaboration de 18 mois. Ces derniers ont été établis conformément au cadrage budgétaire fixé par la loi de finances 2018 (plafond de recettes de 2,105 milliards d'euros par an soit une projection cumulée de 12,63 milliards d'euros sur la durée du 11^e programme, qui se situe à un niveau intermédiaire entre ceux des 9^e et 10^e programmes) et sur la base des deux lettres de cadrage adressés par le ministre aux présidents de comités de bassin (novembre 2017 et juillet 2018).

Les 11^e programmes des agences de l'eau répondent aux priorités suivantes :

- **L'adaptation au changement climatique,**
- **La lutte contre l'érosion de la biodiversité,**
- **La prévention des impacts de l'environnement sur la santé,**
- **La solidarité territoriale,**
- **La recherche d'efficacité, sélectivité, simplicité et lisibilité.**

Ces programmes intègrent par ailleurs les mesures annoncées lors de la conclusion de la première séquence des **Assises de l'eau** et de la seconde séquence. Ainsi, ces programmes répondent à deux priorités du gouvernement :

- un recentrage des interventions sur les actions de connaissance, de planification, de gouvernance et de solidarité territoriale vis-à-vis principalement des territoires ruraux, dans le cadre du « petit cycle de l'eau » (usages domestiques) ;
- la poursuite et le renforcement des interventions en faveur de la préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et des milieux marins, autrement dit le « grand cycle de l'eau ». Celles-ci poursuivent l'objectif de reconquête du bon état des eaux, fondement des textes communautaires relatifs à la politique de l'eau. Seront par conséquent prioritaires les projets contribuant à l'adaptation au changement climatique, à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, à la prévention des impacts de l'environnement sur la santé.

Par ailleurs, les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation de collecte seront rénovées. Cette refonte devrait entre autres accompagner la suppression progressive des primes pour performance épuratoire.

Les démarches de mutualisations inter-agences

Depuis leur création les agences de l'eau se sont organisées et développées sur des périmètres hydrographiques, qui font leur particularité administrative, et qui ont vocation à rester l'échelon de définition des politiques de l'eau au niveau déconcentré. L'organisation administrative par bassin, adossée à une gouvernance décentralisée par des comités de bassin, a démontré ses vertus notamment en termes de péréquation en faveur des territoires ruraux, d'adaptation des politiques d'aides aux réalités territoriales, de partenariats et de consentement à payer. Ce mode de déclinaison de la politique de l'eau, en bonne articulation avec les prérogatives régaliennes des préfets et des services déconcentrés du Ministère de la Transition écologique et solidaire, est reconnu et bénéficie d'une forte adhésion.

Les six agences de l'eau ont aussi démontré au fil des ans leurs capacités à évoluer, à susciter de l'innovation, à gérer des plans de relance et à développer de nouveaux leviers d'intervention.

Pour autant, les agences de l'eau doivent continuer à contribuer à la maîtrise des coûts de l'administration publique, impliquant la poursuite des réductions des effectifs et la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

À la demande et avec l'appui de leur ministère de tutelle, les agences se sont lancées dans une démarche ambitieuse de mutualisations inter-agences. Un plan d'actions inter-agence a été validé à l'été 2018. Il regroupe 36 chantiers de mutualisations inter-agences réparti en 14 thématiques.

Ces mutualisations ont pour objectifs de consolider les agences et leurs instances de bassin, et de leur permettre de continuer à évoluer, en dégagant les marges de manœuvre nécessaires pour être plus performantes et efficaces sur leurs nouvelles missions.

Bilan d'activité de l'année 2018

L'année 2018 est la sixième et dernière année d'exécution des dixièmes programmes d'intervention des agences de l'eau (2013-2018). Les agences de l'eau ont d'une part consolidé les résultats d'ores et déjà atteints, et d'autre part, poursuivi leur contribution à l'atteinte des objectifs par la mobilisation de moyens en faveur de la préservation des ressources, de la gestion quantitative, de la restauration des fonctions des milieux naturels et de la réduction des pollutions, par le biais notamment d'un renforcement des actions préventives.

1. L'AVANCEMENT DES PROGRAMMES A FIN 2018

Dépenses - Engagements

Les **engagements** ont atteint **2,75 Mds€ en 2018** (hors reversement Ecophyto à l'Agence française pour la biodiversité - AFB et prélèvement sur les ressources accumulées au profit du budget général de l'Etat), contre 2,83 Mds€ en 2017, 2,72 Mds€ en 2016, 2,34 Mds€ en 2015, 2,32 Mds€ en 2014 et 2,31 Mds€ en 2013. Cette progression illustre la forte dynamique de mise en œuvre des dixièmes programmes sur les trois dernières années pour compenser le ralentissement des investissements des collectivités territoriales qui avait été observé sur les trois premières années du programme.

Dans le cadre de l'arrêté du 26 février 2013 encadrant le montant pluriannuel des dépenses des dixièmes programmes à hauteur de 13,3 Mds€, les agences ont engagé **12,61 Mds€**, en respect du plafond, et 1,67 Mds€ destinés aux primes de performance épuratoire.

La comparaison aux prévisions initiales est délicate du fait, d'une part, des révisions et-des adaptations de programme réalisées entre 2015 et 2016, suivant les agences, modifiant certaines modalités d'intervention (variations de taux, octroi d'avances ou non) et du transfert de dotations entre lignes programme permettant des ajustements adaptés aux besoins dans le respect des plafonds par domaine, et d'autre part, du report intégral des sous-consommations d'une année sur l'autre ou lissées sur les années restant à couvrir du 10^e programme. Ces évolutions ont également pris en compte l'augmentation des contributions aux opérateurs et les prélèvements sur ressources accumulées.

Ainsi, **le taux d'exécution des 10^e programmes sous plafond à fin 2018 atteint 95% pour l'ensemble des agences**. Si l'on compare la réalisation des 10^e programmes aux prévisions de dépenses globales révisées et ajustées pour les raisons évoquées précédemment, le taux atteint pratiquement 100%, sachant que le niveau des engagements est variable selon les domaines plafonnés concernés.

Globalement les taux de réalisation des dixièmes programmes à fin 2018, par rapport aux dotations totales révisées et votées, se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention concernés :

- 95 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence »,
- 99 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » (eau potable, assainissement),
- 100 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau » (lutte contre les pollutions agricoles et industrielles, gestion quantitative, restauration des milieux aquatiques).

Par bassin, le taux d'exécution « brut » des dixièmes programme (2013-2018), limité aux dépenses sous plafond, s'élève à :

- 97,4 % pour l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- 99,2 % pour l'agence de l'eau Artois-Picardie,
- 99,8 % pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 92 % pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse,
- 92,7 % pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse,
- 92,2 % pour l'agence de l'eau Seine-Normandie.

De manière plus précise sur l'exécution du programme :

Les aides attribuées en matière d'installations de traitement des eaux usées domestiques, dont la gestion des eaux pluviales, après une tendance à la baisse en fin des 9^{es} programmes (616,4 M€ en 2011 puis 480 M€ en 2012), auront connu des niveaux fluctuants sur les 10^{es} programmes avec 362,5 M€ en 2013, 450,29 M€ en 2014, 410,4 M€ en 2015, 533,97 M€ en 2016, 504,7 M€ en 2017 et 440,33 M€ d'engagements en 2018 quoique globalement à la hausse entre le début et la fin des 10^{es} programmes.

Cette évolution s'explique notamment par une révision à la hausse des taux d'aides de certaines agences à mi-parcours, qui visait à regagner en incitativité vis-à-vis des maîtres d'ouvrages. Et ce, dans un contexte peu propice à l'investissement (retrait de certains cofinanceurs et réforme des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau), mais également par des modifications à venir des conditions d'éligibilité et d'octroi des aides dans le cadre des 11^{es} programmes.

De même, jusqu'en 2017, on constate une forte hausse des engagements sur les réseaux d'assainissement, notamment pour la prise en compte du pluvial, qui diminuent en 2018 à hauteur de 428,88 M€ (contre 511,6 M€ en 2017, 441,87 M€ en 2016 et 378,46 M€ en 2015), avec des disparités suivant les bassins.

Agences de l'eau

La dernière année du programme a tenu compte à la fois des contraintes budgétaires et des priorités d'actions à l'échelle des 6 ans pour ajuster le niveau des interventions en matière d'assainissement domestique, notamment en faveur de l'assainissement non collectif que certaines agences ont abandonné.

Dans le domaine de l'eau potable, les engagements demeurent globalement conformes aux prévisions (autour de 180 M€ annuels en moyenne) et se sont maintenus à un niveau relativement élevé sur les 6 ans. En effet, la réalisation s'élève à 183 M€ en 2018, contre 190,8 M€ en 2017, 175,8 M€ en 2016. Le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 98,6 % à fin 2018.

Dans les domaines prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux, l'année 2018 confirme la progression observée tout au long du programme et le maintien d'un niveau soutenu d'engagements. Les principales évolutions des résultats dans ces domaines sont les suivantes :

- pour la lutte contre les pollutions agricoles, comme cela était prévu, la forte progression des aides attribuées se confirme avec un montant de 228,5 M€ engagés en 2018 (contre 226,9 M€ en 2017, 154,42 M€ en 2016 et 96,64 M€ en 2015) qui reflète la reprise des dépenses dans ce domaine, amorcée dès 2015. Cet accroissement considérable, dans certains bassins, traduit à la fois le rattrapage du retard d'instruction des aides surfaciques des nouveaux programmes de développement régionaux 2014-2020, mais aussi l'engagement fort des agences notamment sur l'agriculture biologique en tant que financeur de substitution (pour compenser le manque dans certains bassins de crédits du FEADER). Ainsi, le total des aides attribuées à l'échelle du programme atteint près de 853 M€, soit 100 % des prévisions.

- pour la gestion quantitative de l'eau, les aides allouées sont en diminution avec des engagements à hauteur de 114,3 M€ en 2018 (contre 159,1 M€ en 2017 et 191,89 M€ en 2016), principalement du fait du niveau exceptionnel de l'année 2016 marquée par d'importants appels à projets relatifs à la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable. Plus de 757,3 M€ auront été consacrés à ces interventions à l'échelle du programme, avec là aussi 100 % dotations prévues consommées fin 2018.

- sur la gestion et la restauration des milieux aquatiques, les aides engagées poursuivent leur progression et sont accompagnées de bons résultats dans le cadre des indicateurs du contrat d'objectifs. Elles s'élèvent à 305,9 M€ en 2018 (contre 275,4 M€ en 2017 et 264,42 M€ en 2016), montant encore nettement supérieur à celui de l'année 2013 considéré comme excellent (224 M€). Comme ce qui était prévu, les interventions dans ce domaine ont été soutenues tout au long de la période 2013-2018 pour atteindre un total d'engagements de 1 488 M€ sur 6 ans et une réalisation à 100 % des prévisions à l'échelle du programme.

- pour la lutte contre les pollutions industrielles, les engagements, marqués en 2016 par une reprise de l'activité, sont en baisse depuis 2017. Ainsi, le montant engagé est de 85,6 M€ en 2018 (contre 100,1 M€ en 2017 et 114,16 M€ en 2016), niveau le plus bas des 6 années du programme. Le taux d'exécution à l'échelle du programme atteint ainsi 90,1 % fin 2018 pour un total d'engagements de 695,2 M€ sur 2013-2018.

Les **paiements** en 2018 atteignent **2,42 Mds€** hors prélèvement au profit du budget général de l'Etat de 200 M€ (contre 2,38 Mds€ en 2017, 2,3 Mds€ en 2016, 2,33 Mds€ en 2015, 2,42 Mds€ en 2014 et 2,43 Mds€ en 2013).

En ce qui concerne le taux d'exécution des paiements relatifs au total des engagements pris sur la période 2013-2018 des 10^{èmes} programmes, il est :

- de 69,75 % (contre 68,06 % fin 2017) pour l'agence de l'eau Adour-Garonne (reste à décaisser de 624,78 M€),
- de 68,01 % (contre 66,42 % fin 2017) pour l'agence de l'eau Artois-Picardie (reste à décaisser de 367,43 M€),
- de 68,71 % (contre 66,62 % fin 2017) pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne (reste à décaisser de 854,17 M€),
- de 76,17 % (contre 73,16 % fin 2017) pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse (reste à décaisser de 283,89 M€),
- de 71,26 % (contre 67,75 % fin 2017) pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (reste à décaisser de 1 085,86 M€),
- de 82,65 % (contre 75,75 % fin 2017) pour l'agence de l'eau Seine-Normandie (reste à décaisser de 941,44 M€).

Il en résulte un total de restes à décaisser d'un montant de 4,16 Mds€ sur les 16,2 Mds€ engagés (hors Ecophyto) au cours des six années des 10^{es} programmes soit un taux de réalisation des paiements, toutes agences confondues, à fin 2018, de 74,6 % (contre 70,6 % fin 2017).

- 7,2 M€ (contre 15,5 M€ fin 2017) pour l'agence Adour-Garonne,
- 6,6 M€ (contre 16,8 M€ fin 2017) pour l'agence Artois-Picardie,
- 6,9 M€ (contre 12 M€ fin 2017) pour l'agence Loire-Bretagne,
- 3,6 M€ (contre 8,2 M€ fin 2017) pour l'agence Rhin-Meuse,
- 23,3 M€ (contre 47,3 M€ fin 2017) pour l'agence Rhône-Méditerranée-Corse,
- 49,7 M€ (contre 83,3 M€ fin 2017) pour l'agence Seine-Normandie.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 (ci-dessous) présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs aux 10^e programmes, ainsi que l'état des restes à décaisser sur le programme en cours et les programmes antérieurs.

Attention :

(1) Notons que les montants des dépenses figurant dans le tableau 7 dit « équilibre financier en droits constatés » et les montants des paiements inscrits dans le tableau 2 dit « Synthèse des paiements 2013-2018 - Réalisations 2013-2018 » peuvent faire apparaître certains écarts. En effet, du fait du changement de méthode comptable (GBCP), notamment en 2016, des « charges à payer (CAP) » doivent être rattachées à l'exercice comptable et comptabilisées dans le compte financier des établissements (Cf. charges inscrites au compte de résultat dans le tableau d'équilibre financier), mais ne figurent pas dans l'état des paiements annuels car elles ne sont pas encore payées.

TABLEAU 1 – Synthèse des engagements 2013-2018 des 6 agences de l'eau au titre des 10^e programmes pluriannuels d'intervention – Réalisations 2013-2018 (en euros)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Autres (*) correspond aux dotations à maîtrise d'ouvrage Agence NB : les avances convertibles en subventions seront comptabilisées avec les subventions										
en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	359 211 140	397 690	370 395 232	101 321	354 314 566	16 764	361 336 382	1 762 260	358 598 938	229 929
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	26 204 971	397 690	24 602 949	101 321	23 248 785	16 764	26 203 054	136 010	27 401 786	229 929
31- Etudes générales	18 716 204	0	16 650 530	0	19 258 398	0	16 651 364	47 000	19 938 215	0
32- Connaissance environnementale	52 063 420	0	60 777 692	0	51 497 273	0	51 821 085	0	62 482 152	0
33- Action internationale	15 344 642	0	13 907 508	0	13 901 214	0	14 159 832	0	17 430 266	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	16 084 992	0	12 417 929	0	13 592 571	0	13 963 912	0	12 262 246	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	29 090 669	0	26 801 495	0	27 097 804	0	25 971 431	0	23 730 640	0
42- Immobilisations	8 099 101	0	9 615 138	0	11 472 919	0	15 954 636	0	14 221 510	0
43- Gestion du personnel	125 392 779	0	123 146 106	0	124 019 650	0	124 103 804	0	123 939 922	0
44- Charges de régularisation	31 659 258	0	37 870 525	0	28 223 215	0	32 436 761	1 579 250	15 731 148	0
45- Charges financières	14 692 715	0	26 609 464	0	21 659 715	0	21 665 406	0	21 671 642	0
46- Dépenses courantes liées aux redevances	19 133 772	0	16 152 849	0	18 541 400	0	16 798 244	0	18 830 339	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	2 728 620	0	1 843 046	0	1 801 623	0	1 606 853	0	959 072	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	664 690 500	173 788 873	704 263 174	204 025 302	746 962 133	162 060 828	845 859 229	209 936 353	899 455 874	177 779 361
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	270 436 609	74 051 304	327 553 372	104 344 034	313 263 585	54 829 960	385 111 543	101 045 373	375 695 571	77 971 992
HORS gestion et traitement des eaux pluviales										
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	254 099 032	57 520 224	246 196 397	66 187 284	257 122 948	67 600 796	297 977 281	76 961 206	346 962 545	64 054 494
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
Transformation des prêts en subventions	505 113	0	633 467	0	43 461	0	0	0	0	0
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	17 446 117	0	17 451 289	0	16 205 205	0	16 187 145	0	16 734 193	0
19- Divers pollution	2 244 838	0	3 699 917	0	1 608 816	0	2 720 721	0	5 024 205	0
25- Eau potable	119 958 792	42 217 345	108 738 732	33 493 984	158 718 118	39 630 071	143 862 539	31 929 774	155 039 360	35 752 875
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	605 505 188	43 123 590	582 979 797	60 568 695	613 711 447	54 599 415	847 373 827	44 331 304	904 766 051	62 954 624
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	11 260 220	6 745 060	12 395 113	5 991 631	28 389 884	13 916 639	32 413 444	15 403 924	33 228 343	17 768 077
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales										
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	33 372 607	4 640 789	78 430 390	6 732 938	43 544 473	10 199 777	60 698 010	6 238 269	86 566 418	14 044 562
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage										
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	114 678 609	27 904 367	117 107 937	41 639 721	81 310 925	12 759 544	107 297 837	6 859 923	95 558 928	4 503 465
14- Elimination des déchets	9 751 940	0	5 512 202	0	3 766 274	0	5 883 115	0	5 651 030	0
18- Lutte contre la pollution agricole	91 518 670	0	54 631 916	300 000	96 637 626	0	154 425 171	0	226 981 380	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	82 156 359	2 036 490	77 738 642	6 523 210	116 813 504	6 718 153	176 561 857	15 334 747	134 773 797	24 377 155
23- Protection de la ressource	40 001 332	223 972	34 726 117	16 005	37 296 746	775 182	46 044 768	116 912	48 202 481	695 365
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	222 765 850	1 572 912	202 437 480	-634 811	205 951 935	10 230 119	264 049 624	377 528	273 803 675	1 606 000
Hors plafond de dépenses	501 370 352	0	651 637 541	0	623 244 445	0	580 497 049	0	600 549 364	0
17- Primes de performance épuratoire	314 802 394	0	269 518 169	0	269 646 446	0	265 827 787	0	279 763 921	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	186 567 958	0	172 119 372	0	178 597 999	0	139 669 262	0	145 785 443	0
dont contribution ONEMA-AFB	145 000 000	0	130 500 000	0	137 000 000	0	139 000 000	0	145 000 000	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont reversement Ecophyto	40 878 952	0	40 880 282	0	40 875 479	0	0	0	0	0
dont EPMP	689 006	0	739 090	0	722 520	0	669 262	0	785 443	0
Prélèvement Etat	0	0	210 000 000	0	175 000 000	0	175 000 000	0	175 000 000	0
TOTAL	2 130 777 181	217 310 153	2 309 275 745	264 695 318	2 338 232 591	216 677 006	2 635 066 487	256 029 917	2 763 370 227	240 963 914

Agences de l'eau

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	343 430 060	0	2 147 286 318	2 507 964	2 149 794 282
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	26 951 009	0	154 612 554	881 714	155 494 268
31- Etudes générales	14 383 580	0	105 598 290	47 000	105 645 290
32- Connaissance environnementale	53 640 731	0	332 282 354	0	332 282 354
33- Action internationale	15 735 245	0	90 478 707	0	90 478 707
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	12 281 222	0	80 602 871	0	80 602 871
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	22 068 125	0	154 760 163	0	154 760 163
42- Immobilisations	17 207 395	0	76 570 700	0	76 570 700
43- Gestion du personnel	123 914 243	0	744 516 504	0	744 516 504
44- Charges de régularisation	29 340 545	0	175 261 452	1 579 250	176 840 702
45- Charges financières	8 327 757	0	114 626 701	0	114 626 701
48- Dépenses courantes liées aux redevances	18 273 987	0	107 730 591	0	107 730 591
49- Dépenses courantes liées aux interventions	1 306 219	0	10 245 432	0	10 245 432
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	811 742 589	133 233 343	4 672 973 499	1 060 824 061	5 733 797 560
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	347 134 127	42 845 055	2 019 194 807	455 087 717	2 474 282 525
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	290 843 654	64 125 440	1 693 201 857	396 449 444	2 089 651 301
Transformation des prêts en subventions	0	0	1 182 041	0	1 182 041
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	15 584 617	0	99 608 566	0	99 608 566
19- Divers pollution	1 417 749	0	16 706 245	0	16 706 245
25- Eau potable	156 762 442	26 262 848	843 079 983	209 286 899	1 052 366 882
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	876 657 435	34 731 307	4 430 993 745	300 308 934	4 731 302 679
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	36 010 176	14 342 542	153 697 180	74 167 873	227 865 054
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	71 909 277	2 001 046	374 521 175	43 857 382	418 378 557
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	79 398 122	6 199 471	595 352 358	99 866 492	695 218 850
14- Elimination des déchets	5 637 601	0	36 201 762	0	36 201 762
18- Lutte contre la pollution agricole	228 451 336	0	852 646 099	300 000	852 946 099
21- Gestion quantitative de la Ressource	106 177 252	8 096 807	694 221 491	63 086 562	757 308 053
23- Protection de la ressource	46 677 807	596 685	252 949 251	2 384 121	255 333 372
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	302 395 864	3 494 756	1 471 404 429	16 646 504	1 488 050 933
Hors plafond de dépenses	747 828 920	0	3 705 127 672	0	3 705 127 672
17- Primes de performance épuratoire	266 713 729	0	1 666 272 447	0	1 666 272 447
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	281 115 191	0	1 103 855 225	0	1 103 855 225
dont contribution ONEMA-AFB	243 319 222	0	939 819 222	0	939 819 222
dont contribution ONCFS	36 955 050	0	36 955 050	0	36 955 050
dont reversement Ecophyto	0	0	122 634 713	0	122 634 713
dont EPMP	840 919	0	4 446 240	0	4 446 240
Prélèvement Etat	200 000 000	0	935 000 000	0	935 000 000
TOTAL	2 779 659 003	167 964 651	14 956 381 234	1 363 640 959	16 320 022 193

TABLEAU 2 – Synthèse des paiements 2013-2018 des 6 agences de l'eau dans le cadre des 10^e programmes pluriannuels d'intervention – Réalisations 2013-2018 (en euros)

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

DEPENSES en droits constatés (en EUROS)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	510 274 371	498 433 157	443 007 122	487 529 227	454 462 518	408 557 756	2 802 264 150
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	382 802 712	356 698 110	365 931 368	366 555 946	401 307 540	377 758 015	2 251 053 691
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	113 326 904	126 468 993	103 404 419	105 540 337	104 349 816	80 360 931	633 451 400
	14 Elimination des déchets	11 918 503	5 820 147	6 015 902	5 761 109	5 847 034	5 735 930	41 098 625
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	15 421 831	17 005 268	16 493 929	15 620 274	17 184 746	14 067 551	95 793 600
	17 Primes de performance épuratoire	347 796 158	316 772 887	294 547 467	267 500 495	280 193 649	272 855 669	1 779 666 325
	18 Lutte contre la pollution agricole	60 847 659	66 727 625	73 193 715	39 484 654	63 821 731	73 209 794	377 285 178
	19 Divers pollution	1 019 655	1 535 291	2 054 794	2 199 182	3 157 347	2 582 382	12 548 652
	Total Lutte contre la pollution	1 443 407 794	1 389 461 476	1 304 648 717	1 290 191 224	1 330 324 383	1 235 128 029	7 993 161 622
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	35 741 368	62 092 791	70 069 163	77 578 947	118 480 296	120 689 908	484 652 472
	23 Protection de la ressource	28 615 117	28 067 858	31 001 705	37 431 173	37 110 667	36 083 575	198 310 093
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	140 907 876	167 406 948	195 975 615	211 586 424	220 372 733	225 931 347	1 162 180 942
	25 Eau potable	246 906 878	238 430 139	199 043 307	203 954 620	181 454 603	157 485 087	1 227 274 635
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	22 530 393	23 815 357	23 676 223	23 495 054	26 084 725	24 634 343	144 236 094
Total Gestion des milieux	474 701 631	519 813 093	519 766 012	554 046 218	583 503 022	564 824 259	3 216 654 235	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	17 081 767	17 017 123	14 408 708	15 296 331	15 456 826	16 906 077	96 166 831
	32 Connaissance environnementale	47 351 371	48 011 956	50 742 652	49 233 054	54 089 413	57 388 494	306 816 942
	33 Action internationale	10 915 010	11 691 490	12 435 011	13 022 629	13 916 568	13 913 397	75 894 107
	34 Information, communication, etc	15 130 057	13 817 603	15 120 635	13 358 417	11 330 383	10 605 920	79 363 016
Total Conduite et développement des politiques	90 478 205	90 538 173	92 707 007	90 910 431	94 793 191	98 813 889	558 240 896	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	28 226 829	25 974 787	26 359 342	25 960 136	24 212 334	22 769 299	153 502 728
	42 Immobilisations	8 849 784	9 139 052	11 250 777	11 441 147	14 344 709	16 340 222	71 365 690
	43 Gestion du personnel	125 392 756	123 134 303	124 019 651	124 059 116	123 679 388	122 292 807	742 578 021
	44 Charges de régularisation	33 447 267	40 904 541	28 118 016	35 785 983	23 067 141	42 495 264	203 818 212
	45 Charges financières	14 692 715	26 609 464	21 659 715	21 665 406	21 665 406	21 309 291	127 601 999
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	19 262 351	15 984 964	18 541 399	17 091 797	18 243 637	17 523 794	106 647 943
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	2 758 523	2 010 931	1 801 610	1 627 858	1 240 084	1 460 878	10 899 884
Total Dépenses courantes et autres dépenses	232 630 225	243 758 044	231 750 510	237 631 443	226 452 700	244 191 555	1 416 414 476	
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS/EPMP	186 567 958	172 119 372	178 597 999	139 669 262	145 785 443	281 115 191	1 103 855 225
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	145 000 000	130 500 000	137 000 000	139 000 000	145 000 000	280 274 272	976 774 272
	dont reversement Ecophyto	40 878 952	40 880 282	40 875 479	0	0	0	122 634 713
	dont contribution EPMP	689 006	739 090	722 520	669 262	785 443	840 919	4 446 240
Reversement Budget de l'Etat	0	210 000 000	175 000 000	175 000 000	175 000 000	200 000 000	935 000 000	
Total Contributions et Reversement Budget Etat	186 567 958	382 119 372	353 597 999	314 669 262	320 785 443	481 115 191	2 038 855 225	
55 Transformation des prêts en subventions	505 113	633 467	43 461	0	0	0	1 182 041	
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés	2 428 290 926	2 626 323 625	2 502 513 705	2 487 448 578	2 555 858 739	2 624 072 923	15 224 508 496	

TABLEAU 3 – Synthèse des engagements et des paiements par grand domaine d'intervention des 10^e programmes d'intervention 2013-2018 au 31 décembre 2018 (en euros)
 (source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Les six Agences de l'eau	Autorisations de programme							Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018
	Total des dotations d'AP actualisées du X ^e me programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2017	Décisions d'engagements de l'année 2018	Décisions de déengagements de l'année 2018	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2018	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Paiements de l'année 2018	Cumul des paiements au 31/12/2018	% décaissé		
											0	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence												
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	195 580 000	170 513 620	128 543 258	28 302 274	1 351 265	155 494 267	91,19%	98 213 006	25 612 504	123 825 511	79,63%	31 668 757
31- Etudes générales	122 970 000	117 480 796	91 261 709	15 491 614	1 108 035	105 645 288	89,93%	53 624 497	16 342 712	69 967 208	66,23%	35 678 080
32- Connaissance environnementale	359 338 386	351 886 994	278 641 622	56 067 291	2 426 559	332 282 353	94,43%	233 141 143	54 130 079	287 271 223	86,45%	45 011 130
33- Action internationale	118 439 000	100 549 301	74 743 462	16 310 296	575 051	90 478 707	89,98%	46 807 769	14 775 390	61 583 159	68,04%	28 895 548
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	94 164 000	83 321 223	68 321 649	12 787 973	506 752	80 602 871	96,74%	57 244 817	11 848 627	69 093 444	85,72%	11 509 427
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	178 883 240	164 202 697	132 692 038	22 135 361	67 236	154 760 163	94,25%	130 638 715	23 026 685	153 665 400	99,29%	1 094 763
42- Immobilisations	95 348 000	90 776 237	59 363 303	17 207 395	0	76 570 699	84,35%	54 024 927	16 340 221	70 365 148	91,90%	6 205 550
43- Gestion du personnel	791 336 200	760 553 223	620 602 261	123 947 292	33 049	744 516 504	97,89%	620 277 008	122 352 777	742 629 785	99,75%	1 886 719
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	57 223 000	169 612 860	147 500 156	29 442 846	102 301	176 840 702	104,26%	153 149 460	31 532 780	184 682 240	104,43%	- 8 841 538
45- Charges financières	109 180 000	127 962 290	106 298 944	8 327 758	0	114 626 701		93 301 913	8 327 758	101 629 671		12 997 031
48- Dépenses courantes liées aux redevances	111 364 000	112 337 795	89 456 604	18 298 272	24 285	107 730 591	95,90%	87 996 184	17 499 959	105 496 143	97,93%	2 234 448
49- Dépenses courantes liées aux interventions	16 826 000	15 281 118	8 939 212	1 306 220	0	10 245 431	67,05%	9 144 918	1 363 398	10 508 317	102,76%	- 282 885
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	2 250 651 626	2 264 478 153	1 806 364 218	349 624 591	6 194 533	2 149 794 277	94,94%	1 637 564 358	343 172 890	1 980 737 248	92,14%	149 057 029
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau												
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	3 077 500 000	2 911 142 801	2 084 303 343	404 536 072	14 556 890	2 474 282 525	98,53%	1 386 387 588	354 515 810	1 740 903 399	70,36%	733 379 126
HORS gestion et traitement des eaux pluviales												
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	2 324 700 000	2 253 206 320	1 735 864 246	375 107 730	20 138 635	2 090 833 340	92,79%	1 012 932 614	330 679 153	1 343 611 767	64,26%	747 221 574
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage												
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	131 900 000	107 468 952	84 023 949	17 448 637	1 864 020	99 608 565	92,69%	68 272 431	14 277 107	82 549 538	82,87%	17 059 029
19- Divers pollution	3 750 000	17 365 275	15 288 496	1 417 749	0	16 706 245		9 937 010	2 582 382	12 519 392		4 186 854
25- Eau potable	1 114 600 000	1 067 429 385	869 341 592	196 975 843	13 950 553	1 052 366 883	98,99%	515 867 020	146 965 505	662 832 525	62,98%	389 534 358
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	6 452 450 000	5 956 612 753	4 788 821 626	995 486 031	50 510 090	5 733 797 559	96,24%	2 992 994 662	849 019 957	3 842 416 619	67,01%	1 891 380 939
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau												
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	68 000 000	269 827 993	177 512 334	52 004 421	1 651 702	227 865 052	84,45%	137 150 460	33 052 446	170 202 906	74,69%	57 662 146
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales												
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	33 000 000	160 197 404	344 468 235	80 282 998	6 372 675	418 378 557		178 093 317	58 093 209	236 186 526		182 192 031
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage												
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	720 060 000	771 280 287	609 621 256	98 055 400	12 457 807	695 218 849	90,14%	374 963 726	82 167 687	457 131 413	65,75%	238 087 436
14- Elimination des déchets	64 200 000	54 678 798	30 564 161	6 192 492	554 891	36 201 762	66,21%	28 908 595	5 688 521	34 597 116	95,57%	1 604 646
18- Lutte contre la pollution agricole	849 650 000	840 035 118	624 494 763	238 856 512	10 405 177	852 946 099	101,54%	197 645 041	84 724 390	282 369 432	33,11%	570 576 667
21- Gestion quantitative de la Ressource	570 000 000	726 752 490	643 033 993	120 956 321	6 682 261	757 308 053	104,20%	299 774 568	116 130 774	415 905 342	54,92%	341 402 711
23- Protection de la ressource	284 150 000	251 509 409	208 058 879	50 646 563	3 372 070	255 333 372	101,52%	112 154 481	36 974 545	149 129 026	58,41%	106 204 346
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	1 361 300 000	1 445 667 804	1 182 160 311	327 203 416	21 312 797	1 488 050 931	102,93%	714 338 025	225 275 929	939 610 834	63,14%	548 440 097
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	3 950 360 000	4 519 949 303	3 819 915 932	974 198 123	62 809 381	4 731 302 675	104,68%	2 045 025 993	642 107 501	2 685 132 594	56,75%	2 046 170 880
Hors plafond de dépenses												
17- Primes de performance épuratoire	1 622 400 000	1 665 503 507	1 399 558 717	266 713 729	0	1 666 272 447	100,05%	1 356 247 897	266 887 778	1 623 135 676	97,41%	43 136 771
50- Contributions	875 454 000	1 111 605 322	822 740 034	281 115 191	0	1 103 855 225	99,30%	822 740 035	281 115 191	1 103 855 226	100,00%	0
dont contribution AFB	478 254 000	615 621 082	696 500 000	243 319 222	0	939 819 222	182,64%	696 500 000	243 319 222	939 819 222	100,00%	0
dont contribution ONCFS	0	8 338 900	0	36 855 080	0	36 855 080		0	36 855 080	36 855 080	100,00%	0
dont contribution EPWP	0	4 446 240	3 605 321	840 919	0	4 446 240		3 605 321	840 919	4 446 240	100,00%	0
dont reversement Ecophyto	110 795 500	100 612 192	122 634 713	0	0	122 634 713	121,89%	122 634 713	0	122 634 713	100,00%	0
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat	0	768 646 927	758 000 000	200 000 000	0	935 000 000	121,64%	758 000 000	200 000 000	935 000 000	100,00%	0
Total Hors plafond	2 497 854 000	3 545 755 756	2 927 298 752	747 828 920	0	3 705 127 672	104,49%	2 913 987 932	748 002 969	3 661 990 901	96,94%	43 136 771
TOTAL	15 351 315 826	16 286 795 946	13 372 398 528	3 067 137 666	119 514 011	16 320 022 183	100,20%	9 587 974 045	2 582 303 319	12 170 277 363	74,57%	4 149 744 819

TABLEAU 4 – Restes à décaisser des programmes antérieurs aux 10^e programmes au 31 décembre 2018 (hors dépenses courantes)*(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)*

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2018	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2018	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2018	Total des paiements au 31/12/2018	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
7 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
8 ^{ème} PROGRAMME:	3 682 307 397,60	3 682 178 957,60	-	7 031,00	3 682 185 988,60	121 409,00
9 ^{ème} PROGRAMME:	11 738 737 579,05	11 587 196 052,30	36 008 000,00	54 388 930,23	11 641 584 982,53	97 152 596,52
TOTAL Programmes antérieurs	15 421 044 976,65	15 269 375 009,90	36 008 000,00	54 395 961,23	15 323 770 971,13	97 274 005,52

Recettes des redevances

L'année d'activité 2018 est la sixième et dernière année d'activité du 10^e programme des agences de l'eau (2013-2018).

Passant de 2,325 Mds€ à 2,305 Md€ entre 2017 et 2018 hors majorations pour paiement tardif, les émissions de recettes des redevances ont connu une quasi stabilité. Leur rendement a ainsi très légèrement baissé de 20 M€ (-1%)

Ce solde d'évolution est dû principalement :

-aux produits supplémentaires provenant des redevances pour prélèvement (+18 M€)

-à une baisse concomitante des recettes issues des redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte (-18,3 M€) ainsi que de la redevance pour pollutions diffuses (-14,8 M€)

La redevance pour pollution d'origine domestique constitue la principale ressource des agences (48,4 %). Elle s'élève à 1,115 Md€, pour l'année 2018 et connaît une quasi-stabilité par rapport à 2017 (+0,7 %). Les recettes générées en 2018 par la redevance pour modernisation des réseaux de collecte d'origine domestique apparaissent, quant à elles, légèrement inférieures à celles de 2017 (599 M€ collectés contre 625 M€ en 2017).

Le montant total de redevances pour prélèvement sur la ressource en eau, s'élevant pour sa part à 396,7 M€, est en hausse de 18,0 M€ (+4,7%) avec une hausse de 24,7 M€ constatée sur les recettes de la redevance pour alimentation en eau potable (+9,3 %), les redevances pour prélèvement au titres des usages agricoles agricole et industriels étant en baisse de respectivement 1,1 M€ (-4,4 %) et 5,6 M€ (-5,8 %).

La redevance pour pollutions diffuses voit ses recettes diminuer de 14,8 M€ (-13,8 % passant de 107,2 M€ en 2017 à 92,4 M€, hors part plafonnée de 41 M€ reversée à l'Agence française pour la biodiversité).

Les redevances « stockage en période d'étiage », « obstacles sur les cours d'eau » et « protection du milieu aquatique », restent d'un montant modeste (les recettes s'élevant respectivement en 2018 à 0,18 M€, 0,21 M€ et 7,64 M€).

Avec une déclinaison cette fois-ci par agence, la variation des recettes 2018 de redevances se répartit ainsi :

- -10,8 M€ par rapport à 2017 pour Adour-Garonne (293,2M€ de redevances émises pour un taux d'exécution de 100,2%) qui résulte essentiellement d'une baisse de la redevance pour pollution domestique (-4,1M€) ainsi que de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (-3,7 M€).
- -8,9 M€ pour Artois-Picardie (163,5 M€ de redevances émises pour un taux d'exécution de 110,5 %). Cette diminution s'explique principalement par une baisse du rendement des redevances pour pollution domestique (-13 M€) et modernisation des réseaux de collecte (-4,9 M€). Elle est compensée en partie par une hausse du produit des redevances pour prélèvement (+8.2 M€ par rapport à 2017).
- +0,9 M€ pour Loire-Bretagne (360,6M€ de redevances émises pour un taux d'exécution de 101,6 %). Cette quasi-stabilité découle d'une très légère augmentation des redevances pour pollution domestique (+0,9 M€) modernisation des réseaux de collecte (+1,5 M€) et prélèvement sur la ressource en eau (+2,6 M€) ; laquelle est contrebalancée par la diminution du rendement de la redevance pour pollutions diffuses (-4,5 M€).
- +2,7 M€ pour Rhin-Meuse (160,6 M€ de redevances émises pour un taux d'exécution de 99,1 %) du fait essentiellement d'une hausse du produit des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau (+2, 3 M€)
- -29,6 M€ pour Rhône-Méditerranée-Corse (544,2 M€¹ de redevances émises pour un taux d'exécution de 103 %). Cette diminution résulte principalement de la baisse cumulée des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau (-5,8M€), pour pollution domestique (-11,6M€) et pour modernisation des réseaux de collecte (-6,5M€)
- +25,7 M€ pour Seine-Normandie (782,9 M€ de redevances émises pour un taux d'exécution de 103,3 %). Cette augmentation est principalement consécutive à une hausse du rendement de la redevance pour pollution domestique en 2018 (+30M€)

¹Le montant des recettes de redevances émises par l'AERMC en 2018 s'élève à 549,177 M€ + 1,430 M€ de majorations pour paiement tardif, soit un total de 550,6 M€. Toutefois, une régularisation comptable a dû être effectuée et porte ainsi le montant des redevances à 544,2 M€ dans les comptes de fin 2018.

TABLEAU 5 – Réalisations des émissions de recettes de redevances (en droits constatés) des six agences de l'eau entre 2010 et 2018

en millions d'euros	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
Redevances pour prélèvement	305,109	346,371	355,728	340,785	379,723	360,911	385,867	378,705	396,730
<i>dont prélèvement collectivités – AEP</i>	230,206	258,61	273,639	251,399	265,133	252,822	264,892	255,311	280,044
<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	16,825	19,487	18,89	18,720	18,022	14,291	25,006	25,393	24,289
<i>dont prélèvement industries</i>	58,078	68,274	63,199	70,666	96,568	93,798	95,969	98	92
Redevances pour autres usages	12,277	8,577	10,1	9,070	8,933	9,058	8,712	8,441	8,035
<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>	0,206	0,19	0,282	0,216	0,254	0,246	0,229	0,233	0,213
<i>dont protection milieu aquatique</i>	8,961	7,868	8,56	8,421	8,099	8,230	8,268	8,039	7,636
<i>dont stockage en période d'étiage</i>	0,32	0,519	1,258	0,433	0,580	0,582	0,215	0,168	0,187
<i>dont contributions volontaires</i>	2,79	0	0	0	0	0	0,000	0,000	0,000
Redevances pour pollution et collecte	1 428,241	1 650,739	1 837,019	1 801,733	1 889,337	1876,875	1920,303	1937,804	1900,069
dont collectivités	1 315,811	1 526,556	1 642,745	1 644,280	1 704,510	1684,149	1722,214	1732,841	1714,541
<i>Collectivités - Pollution</i>	826,155	938,25	1 012,316	1 040,399	1 078,254	1065,010	1095,624	1107,420	1115,259
<i>Collectivités - Collecte</i>	469,766	571,03	616,846	598,354	623,732	618,870	626,505	625,400	599,266
<i>Collectivités - Contrevaieur</i>	19,89	17,276	13,583	5,527	2,525	0,268	0,085	0,020	0,016
dont agriculture – élevage + pollution diffuse	49,321	59,218	62,689	65,445	72,844	92,247	106,743	111,056	96,162
<i>Agriculture - Élevage</i>	2,183	4,007	3,459	3,245	3,363	3,540	3,532	3,893	3,783
<i>Agriculture - Pollutions diffuses (hors part ONEMA soit 41 M€)</i>	46,771	55,196	59,23	62,200	69,481	88,706	103,21	107,163	92,379
dont industries	63,109	64,965	131,585	92,008	111,983	100,279	91,347	93,906	89,366
<i>Industries - Pollution</i>	54,129	58,856	107,311	77,079	94,712	81,420	73,315	72,087	68,535
<i>Industries - Collecte</i>	8,126	6,003	24,17	14,929	17,271	18,859	18,032	21,818	20,831
TOTAL	1 745,627	2 005,687	2 206,682(*)	2 156,144(*)	2 281,736(*)	2 250,429(*)	2317,512(*)	2326,429 (*)	2305,051 (*)

Commentaires :

(*) Réalisé 2018 :

2 305,051 M€ de recettes, dont 2 304,834 M€ de recettes de redevances et 5,205 M€ de majoration pour paiement tardif de redevances (AEAP : 0,824 M€, AELB : 1,254 M€, RM : 0,513 M€, SN : 2,612 M€), minoré de 4,988 M€ de régularisations comptables pour AERMC.

(*) Réalisé 2017 :

2 326,429 M€ de recettes, dont 2 324,950 M€ de recettes de redevances et 2,581 M€ de majoration pour paiement tardif de redevances (AEAP : 0,121 M€, AELB : 1 M€, AERM : 0,476 M€, AESN : 0,984 M€) minoré de 1,102 M€ de produits constatés d'avances par AERMC.

(*) Réalisé 2016 : 2 317,512 M€ de recettes, dont 2 314,882 M€ de recettes de redevances et 2,630 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AEAP : 0,117 M€, AELB : 0,9 M€, AESN : 1,657 M€)

2. LE BILAN 2018 DES CONTRATS D'OBJECTIFS

Les contrats d'objectifs et de performance entre l'État et les agences de l'eau couvrent la période 2013-2018, de manière à être synchrones avec les 10^{es} programmes d'intervention de celles-ci. Le document de performance, joint au budget initial, et le rapport de performance, joint au compte financier, reprennent les mêmes indicateurs et servent de support au pilotage stratégique du ministre en charge de l'environnement.

Les enjeux auxquels répondent les agences de l'eau ont été redéfinis dans leurs 10^{es} programmes d'intervention et traduits dans des orientations stratégiques communes aux six agences. Ils sont présentés en début du contrat d'objectifs, puis développés et déclinés dans les cinq activités qui constituent le cœur de métier des établissements. La présentation de ces activités n'a, pour des raisons de continuité et de lisibilité, pas connu d'évolutions significatives entre le contrat d'objectifs 2007-2012 et le contrat 2013-2018. Elle se décline ainsi :

- Gouvernance, planification et international : 1 indicateur ;
- Connaissance (milieux, pressions) : 4 indicateurs (dont 1 de contexte) ;
- Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention : 15 indicateurs (dont 2 de contexte) ;
- Redevances : 4 indicateurs ;
- Pilotage de l'établissement et fonctions transverses : 7 indicateurs.

Les présents contrats d'objectifs et de performance des 6 agences de l'eau dénombrent ainsi 31 indicateurs nationaux (dont 3 indicateurs de contexte, qui correspondent à des indicateurs définis et suivis au niveau national mais sans cible associée), contre 46 indicateurs pour le précédent. Rappelons que ces contrats d'objectifs ont également fait l'objet d'une révision à mi-parcours pour réévaluer les cibles 2016-2018, et également préciser la définition de certains indicateurs le cas échéant.

Le bilan 2018 de chacune des agences a été réalisé en février 2019.

2018 étant la dernière année de mise en œuvre des contrats d'objectifs et de performance, les paragraphes qui suivent présentent un bilan global de mise en œuvre de ces contrats.

L'action du précédent programme d'intervention des agences de l'eau était centrée sur l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) tels que définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE – 2010-2015 puis 2016-2021). L'élaboration des SDAGE pour la période 2016-2021 et de leurs programmes de mesures ont fortement mobilisé les agences de l'eau dès le début des 10^{es} programmes d'intervention. Ces documents de planification, résolument tournés vers l'action pour l'atteinte du bon état des eaux, s'appuient sur les connaissances acquises au cycle précédent, ainsi que sur la surveillance de l'état des eaux et sur la connaissance des pressions qui s'exercent sur les milieux.

Les actions des agences de l'eau ont ainsi largement contribué à l'atteinte des objectifs des SDAGE, avec notamment, 29 160 km de cours d'eau restaurés dans leur continuité écologique, 101 004 ha de zones humides préservées ou restaurées, 4294 obstacles rendus franchissables, 474 169 kg de substances dangereuses éliminées et l'augmentation générale de la biodiversité dans les zones humides.

Les agences ont également renforcé leurs interventions en faveur de la lutte contre les pollutions diffuses, notamment d'origine agricole, avec, par exemple, près de 5 052 captages, définis comme prioritaires dans les SDAGE, pour lesquels les agences ont contribué à l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'un programme d'action. Enfin, les agences ont participé à la diminution des pollutions d'origine industrielle ; une réduction de 45 % a ainsi été observée sur six ans.

Ces interventions ont contribué également à l'adaptation au changement climatique. À la suite de l'adoption en 2011 par la France de son premier plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), les sept bassins métropolitains se sont dotés de plans de bassin d'adaptation au changement climatique. Ces derniers mettent l'accent sur les enjeux liés à la baisse prévisible des débits des cours d'eau et de la recharge des nappes. Ils encouragent ainsi la sobriété des usages et le recours aux solutions fondées sur la nature, telles que l'aménagement des bassins versants et la restauration des zones humides - pour favoriser l'infiltration de l'eau et le ralentissement dynamique lors de crues - et la désimperméabilisation des territoires urbains denses - pour gérer la pluie à la source et lutter contre les îlots de chaleur urbains. Dans certains cas, des stockages ou des transferts inter-bassins ont néanmoins été subventionnés par les agences lorsqu'il s'agissait de concilier usages et milieux, et que les analyses économiques réalisées dans un cadre concerté en démontraient la durabilité.

Pour répondre aux exigences de la directive eau résiduaire urbaine (DERU) déclinées dans les SDAGE, des efforts conséquents de mise en conformité des systèmes d'assainissement urbains ont été réalisés. L'accent a ainsi été mis sur la performance épuratoire des stations d'assainissement, la qualité des réseaux et la diminution des rejets polluants en temps de pluie. Le nombre de stations restant à mettre en conformité a nettement diminué, passant de 54 fin 2013 à 1 fin 2018. L'assainissement non collectif a également été massivement soutenu en zone rurale (près de 90 000 installations réhabilitées).

Pour répondre aux engagements européens de la France, les agences de l'eau ont enfin contribué au lancement de la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Elles ont participé, dans le cadre des secrétariats techniques de façades, à l'élaboration des premiers plans d'actions pour le milieu marin en assurant la cohérence et la complémentarité avec les documents de planification au titre de la DCE. Elles ont également soutenu plus de 200 contrats visant à la lutte contre les pollutions affectant les eaux côtières de transition (contrats de baie, de plage, etc.). Les agences de l'eau sont ainsi devenues des acteurs incontournables de la préservation des milieux littoraux et marins, rôle qu'elles sont amenées à poursuivre et à renforcer pour la période qui s'ouvre dans le cadre de la préparation du second cycle de la DCSMM.

Parallèlement à ces actions fortes en faveur de la reconquête du bon état des eaux et des milieux, les agences de l'eau ont favorisé le développement de la connaissance de la qualité des eaux et des prélèvements sur la ressource en eau. Ainsi, fin 2018, plus de 95 % des points de prélèvements d'eau étaient équipés d'instruments de mesure. La connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel a également augmenté même si les marges de progrès sont encore fortes : fin 2013, 13,7 % des établissements industriels redevables au titre de la pollution industrielle étaient équipés d'instruments mesurant ces rejets, ils étaient 22,1 % fin 2018.

La connaissance passe aussi par la mise à disposition du public des données environnementales que récoltent les agences. Par ce partage d'information de qualité, par la mobilisation du public notamment lors des consultations sur les SDAGE, les agences de l'eau ont contribué à la mobilisation citoyenne pour les problématiques environnementales et répondu à cette demande sociétale forte de transparence. Dans cet objectif, elles ont également financé des actions nombreuses d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement, à l'adaptation au changement climatique.

Toutes ces actions, qu'elles soient liées à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, à l'assainissement domestique, à la réduction des pollutions, à la promotion d'une gestion quantitative durable, concourent au bon état des masses d'eau et des milieux. Ces actions se sont inscrites dans des approches territorialisées qui ont été largement renforcées au cours des 10^e programmes. Ainsi, de nombreux contrats ont été passés avec des collectivités territoriales. Des SAGE ont été adoptés sur un grand nombre des territoires identifiés au sein des SDAGE comme nécessitant l'élaboration ou la mise à jour d'un SAGE pour parvenir à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le SDAGE.

Outre leur soutien à l'élaboration de ces SAGE et dans un contexte de réforme territoriale de compétences dans le domaine de l'eau découlant des lois MAPTAM et NOTRe, les agences ont soutenu l'émergence de maîtrises d'ouvrage à l'échelle des bassins versants, pour porter les priorités des SDAGE et des programmes interventions.

Les synergies avec les autres acteurs (État et collectivités) intervenant dans le champ de l'eau et de la biodiversité ont également été recherchées, et ce afin de coordonner au mieux les différents leviers réglementaires, incitatifs et financiers. La loi de 2016 relative à la biodiversité ayant élargie les missions des agences de l'eau à la mer et à la biodiversité, la coordination a été accrue. C'est notamment le cas avec l'Agence française pour la biodiversité, créée au 1^{er} janvier 2017 et pour lesquelles une convention de partenariat a été signée en 2019. C'est aussi le cas avec les Régions, devenues chacune autorité de gestion des fonds européens et cheffe de file « biodiversité ». La mise en place des Agences régionales de la biodiversité, créées par la loi biodiversité du 8 août 2016, permet, dans plusieurs régions, de consolider le partenariat de l'État (services déconcentrés et opérateurs) avec les Régions et de définir une stratégie d'actions partagée. Par ailleurs, les agences de l'eau ont initié en fin de programme des partenariats avec la Caisse des dépôts et de consignations (qui seront poursuivis et développés sur l'ensemble des bassins pour les 11^{es} programmes) pour la mise en place pour les collectivités d'une offre plus large d'accompagnement financier.

Enfin et concernant l'articulation avec les services de l'État, dès 2016, les agences de l'eau ont activement contribué à la déclinaison des programmes de mesures des SDAGE 2016-2021 en plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT), puis à leur suivi et mise en œuvre dans le cadre des missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN). Ces PAOT sont ainsi amenés à devenir de véritables feuilles de route partagées pour la mise en œuvre des SDAGE et de leurs programmes de mesures, avec l'appui des programmes d'interventions des agences.

Les agences ont participé à l'effort national de maîtrise des effectifs. A missions constantes et même élargies, les agences ont su adapter leurs modalités d'action (à travers des efforts d'harmonisation, de simplification, de dématérialisation) ainsi que leurs organisations. Dans cette optique, la mutualisation inter-agences a été relancée avec force en fin de programme. Un plan d'action ambitieux de 35 chantiers concernant l'ensemble des activités métiers et supports a été validé en juillet 2018 conjointement par les six directeurs généraux d'agences de l'eau et le directeur de l'eau et de la biodiversité. Au-delà des résultats en termes de rationalisation des dépenses, c'est le constat positif d'une modernisation générale et d'une efficacité accrue de l'organisation et du fonctionnement des agences qu'il convient de souligner. La proportion de redevables contrôlés a cru et l'activité générale de perception des redevances a été consolidée. Les progrès en matière de dématérialisation, avec, notamment, l'augmentation très nette, surtout en fin de programme, des télé-déclarations, ont été conséquents.

Les quatre orientations stratégiques des contrats d'objectifs 2013-2018 des agences de l'eau ont ainsi été pleinement mises en œuvre tout au long des six années. Le tableau ci-après présente la réalisation des objectifs contractualisés en matière de pilotage et de mise en œuvre des politiques d'intervention, pour une sélection d'indicateurs.

TABLEAU 6 – Bilan des contrats d'objectifs 2018 des agences de l'eau (extraction de certains indicateurs)

(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Tableau synthétique des indicateurs de suivi du Xème programme

SIX AGENCES DE L'EAU

Les prévisions 2013-2015 sont celles du contrat d'objectif initial. Les prévisions 2016-2018 sont celles du contrat d'objectifs révisé.

Les réalisations seront celles des bilans annuels du contrat d'objectifs.

Activités	Objectifs	Sous-objectifs	Indicateur n°	Libellé de l'indicateur	Unité	Prévisions 2013	Réalisations 2013	Prévisions 2014	Réalisations 2014	Prévisions 2015	Réalisations 2015	Prévisions 2016	Réalisations 2016	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Prévisions 2018	Réalisations 2018		
Connaissance (milieux aquatiques,	C-3 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3-1 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau	C-3.1	Ratio du nombre de points de prélèvement équipés d'instruments de mesures (directe ou indirecte) / nombre total des points de prélèvement connus	Ratio		89,72 %		90,57 %		92,23 %		94,72 %		95,14 %		95,66 %		
		C-3-2 : S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3.2	Ratio du nombre d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants / nombre total d'établissements redevables de la redevance pollution industrielle	Ratio		13,69 %		17,85 %		19,21 %		19,51 %		20,59 %		22,05 %		
Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention	P-1 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions	P-1.1 : Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable	P-1.1-a	Nombre de captages prioritaires au titre du SDAGE aidés par l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un "programme d'actions" validé ou non par un arrêté préfectoral (par an)	Cumul pluriannuel	762	781	856	859	951	1 006	720	821	805	743	900	842		
		P-2 : Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides	P-2.1 : Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques	P-2.1-a	Habitat : linéaire de cours d'eau restauré chaque année avec l'aide de l'agence	km	5 536	5 424	5 896	5 989	6 306	4 390	5 540	4 474	5 725	4 072	5 860	4 812	
			P-2.1-b	Continuité écologique totale : nombre d'ouvrages aidés au cours de l'année pour être rendus franchissables	Nbre ouvrages	420	377	502	653	807	616	612	799	692	821	757	1 028		
			P-2.1-c	Réalisation obstacles liste 2 : nombre d'obstacles liste 2 aidés / nombre d'obstacles liste 2	Nbre		186		337		357		432		433		561		
	P-2.2 : Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état	P-2.2	Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition dont entretien et restauration dont acquisition	Total ha/an	10 020	14 558	10 715	18 452	13 450	16 059	13 610	15 941	13 880	18 404	14 260	17 590			
				ha/an	8 504	12 661	9 139	16 331	11 764	13 478	11 580	12 943	11 790	14 639	12 110	15 652			
	P-3 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	P-3.1 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions	P-3.1-a	Nombre de stations restant à mettre en conformité en fin d'année au titre de la DERU	Nombre de stations restant à mettre en conformité en fin d'année au titre de la DERU	Nbre total	75	84	48	33	28	24	21	22	7	11	2	1	
					Liste des "74 stations non conformes prioritaires"	Nbre	7	4	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Liste des "123 stations, nouvellement non conformes"	Nbre	42	29	27	18	14	15	10	13	5	6	1	1	
					Liste des stations à échéance 2013	Nbre	15	13	10	8	6	2	4	2	2	2	1	0	
Liste des stations à échéance 2017					Nbre	8	8	7	7	7	7	7	7	0	3	0	0		
P-3.1-b		Solidarité urbain/rural	Montant des aides spécifiques engagées en faveur des communes rurales (AP)	M€	194,69	191,038	194,47	195,68	194,56	215,3	221,81	279,287	221,29	310,30	220,47	268,52			
P-3.1-c		Assainissement non collectif	Nombre d'installations d'ANC réhabilitées et aidées par l'agence dans l'année	Nbre	10 900	12 269	11 730	12 410	13 090	14 999	13 510	17 402	14 680	16 558	15 690	18 533			
P-3.2 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions	P-3.2	Demande chimique en oxygène	Rapport entre la quantité annuelle (kg/an) de DCO rejetée dans le milieu par les industriels l'année N-2 et la quantité rejetée l'année N-3	Taux		92,19 %		81,19 %		87,37 %		92,47 %		97,33 %		92,66 %			
P-3.3 : Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques	P-3.3-a	Substances dangereuses prioritaires	Quantité de substances dangereuses prioritaires éliminées inscrite dans les dossiers d'aides	kg/an	2 616	6 539	4 626	15 887	6 336	8 979	3 700	20 580	2 550	417 680	2 650	4 504			
					Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les trois catégories de substances servant de base de calcul de la redevance	Total kg	44 780 037	46 214 137	52 804 864	45 621 753	47 826 915	46 329 159							
							RPD max	4 874 767	5 532 016	6 345 866	15 377 588	16 847 204	14 197 537						
RPD médian	38 355 751	39 134 093	44 428 586	28 551 158			29 802 583	31 082 405											
- Fourni par AEAP	RPD min	1 549 518	1 548 027	2 027 663	1 693 007	1 177 128	1 049 217												
		P-4 : Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux	P-4.1 : Contrat Littoral	P-4.1	Nombre total de contrats aidés (BV littoraux, contrats de baies, contrats de plages, ...) visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux	Nbre/an	36	31	40	56	43	56	23	31	18	25	18	15	
P-5 : Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau	P-5.1 : Prélèvements	P-5.1	Volume annuel prélevé dans le bassin par secteur d'activité (collectivités, industrie, agriculture, EDF)	Mm3	Total	34 183	32 581	32 581	32 581	32 581	32 581	32 581	32 581	32 581	32 581	32 581	32 581	32 581	
					Collectivités	5 402	5 306	5 306	5 242	5 187	5 256	5 299							
					Industries hors EDF	3 267	3 312	3 312	3 212	3 146	3 123								
					EDF	22 568	21 242	21 242	21 816	21 344	20 431	20 623							
					Agriculture	2 947	2 721	2 721	2 294	3 068	3 156	2 855							
R-2 : Assurer la perception des redevances dans le respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables	R-2.2 : Taux de redevables contrôlés (en nombre)	R-2.2	Nombre de redevables contrôlés sur pièces et sur place par année d'activité / Nombre de redevables par année d'activité	Taux		2,95 %		3,09 %		4,32 %		4,36 %		4,42 %		4,74 %			

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DES AGENCES DE L'EAU

En préambule, compte tenu des évolutions en matière de gestion budgétaire et comptable publique (GBCP, décret du 7 novembre 2012), il est précisé qu'afin de comparer des données homogènes tout au long du 10^e programme, il a été décidé de conserver une analyse en comptabilité générale comme celle réalisée sur la période 2013-2017.

Toutefois, les éléments de comptabilité budgétaire seront intégrés en intégralité dès le 11^e programme afin d'adopter un raisonnement en encaissements et en décaissements, dans la mesure où désormais l'exécution des budgets est établie en flux de trésorerie et non plus en droits constatés. D'autre part, notons que certaines normes et règles comptables ainsi que le plan de comptes ont évolué au 1^{er} janvier 2016, aussi :

- les comptes de charges rattachées à chacune des enveloppes « fonctionnement », « personnel » et « interventions » du compte de résultat en droits constatés ont été modifiés, les comparaisons avec les années antérieures seront donc difficilement appréciables ;
- les dotations aux provisions / reprises sur provisions pour charges d'intervention, calculées jusqu'en 2015, annuellement en fonction des restes à payer sur les engagements pluriannuels des agences de l'eau sous forme de subventions et intégrées dans l'enveloppe « intervention » du compte de résultat, ne sont plus comptabilisées dans le cadre des dispositifs d'intervention des agences de l'eau ; aussi, le suivi de ces engagements se fait désormais « hors bilan » ;
- la part de la redevance pour pollutions diffuses reversée par chaque agence à l'ONEMA, puis à l'AFB depuis 2017, dans le cadre du plan Ecophyto, auparavant comptabilisée à la fois en charges et en produits, est désormais comptabilisée en compte de tiers et n'apparaît donc plus dans le compte de résultat ;
- le prélèvement sur ressources accumulées au profit du budget général de l'État n'est plus comptabilisé en charges dans le compte de résultat. En 2016 et 2017, il est déduit directement du niveau du fonds de roulement de fin d'année. En 2018, il est inscrit en négatif dans les ressources du tableau de financement « Emplois – Ressources ».

Notons que jusque fin 2015, les provisions ou reprises sur provisions pour charges d'intervention et la comptabilisation du prélèvement sur ressources accumulées en charges ont eu un impact considérable sur le résultat de l'exercice ; ainsi, ces changements de méthodes comptables biaisent la comparaison des résultats des années 2013-2015 avec ceux des années 2016 à 2018, en l'absence de correction.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser que les agences de l'eau accordent des aides sous forme d'avances qui ne consomment pas d'autorisations d'engagement en comptabilité budgétaire au titre de la GBCP, alors qu'elles constituent des aides à part entière dans le cadre du suivi extrabudgétaire des interventions du 10^e programme.

Comme en 2017 le **niveau global de dépenses de 2,42 Mds€**, hors amortissements et provisions, hors part de redevance pour pollutions diffuses reversée à l'AFB à hauteur de 41 M€ et hors prélèvement sur ressources accumulées au bénéfice du budget général de l'État (contre 2,38 Mds€ en 2017), est inférieur à celui des recettes de 2,57 Mds€, hors reprises sur amortissements et provisions et part de redevance destinée à Ecophyto (contre 2,61 Mds€ en 2017).

Le résultat comptable 2018 cumulé des six agences constitue un bénéfice d'un montant de 124,8 M€ pour la huitième année consécutive, contre un résultat 2017 de 273,8 M€. Quatre agences présentent un résultat excédentaire (hors prise en compte du prélèvement de 200 M€ sur ressources accumulées au profit du budget général de l'État) à fin 2018, comme le montre le détail des résultats de chacune des agences ci-après :

- Adour-Garonne : -2,3 M€ (+20,1 M€ en 2017), hors prélèvement État de 25,9 M€ ;
- Artois-Picardie : +43,3 M€ (+60,4 M€ en 2017), hors prélèvement État de 13,3 M€ ;
- Loire-Bretagne : -2,4 M€ (+10,1 M€ en 2017), hors prélèvement État de 31,8 M€ ;
- Rhin-Meuse : +6,9 M€ (-0,3 M€ en 2017), hors prélèvement État de 14,6 M€ ;
- Rhône-Méditerranée Corse : +1,4 M€ (+73 M€ en 2017), hors prélèvement État de 47,2 M€ ;
- Seine-Normandie : +77,9 M€ (+110,5 M€ en 2017), hors prélèvement État de 67,1 M€.

De plus, avec des retours d'avances (249,5 M€) supérieurs aux avances octroyées (204,7 M€), un remboursement de capital d'emprunt total à hauteur de 21 M€ (spécifique aux agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie), des investissements propres de 18 M€ et une diminution des ressources de 200 M€ correspondant au prélèvement au profit du budget de l'Etat, l'exercice 2018 se solde par un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 69,4 M€ (contre un apport au fonds de roulement de 54,2 M€ en 2017, soit 229,2 M€ auxquels étaient déduits les 175 M€ relatifs au prélèvement au profit du budget général de l'État).

Ainsi, au 31 décembre 2018, la somme des fonds de roulement des agences de l'eau s'élève à 752,9 M€ (contre 822,3 M€ corrigé par rapport au niveau précédemment affiché de 823,2 M€ fin 2017), soit environ 3,4 mois de dépenses (contre 2 prévus).

La trésorerie, quant à elle, s'établit à 368,1 M€ (contre 531,6 M€ fin 2017), soit environ 1,7 mois de dépenses, répartis comme suit :

- agence de l'eau Adour-Garonne : 56,5 M€
- agence de l'eau Artois-Picardie : 120,2 M€
- agence de l'eau Loire-Bretagne : 9,1 M€

Agences de l'eau

- agence de l'eau Rhin-Meuse : 10,7 M€
- agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse : 96,8 M€
- agence de l'eau Seine-Normandie : 74,8 M€.

Pour mémoire, la trajectoire envisagée lors de la construction des 10^{es} programmes a été quelque peu modifiée depuis le début de leur mise en œuvre. Elle s'explique notamment par des produits de redevances supérieurs aux prévisions, des engagements moindres sur la période 2013-2015, qui s'accroissent nettement depuis 2016, un ralentissement des paiements des aides sur certains bassins, et la contribution des agences de l'eau à l'effort de rétablissement des comptes publics au moyen de prélèvements sur ressources accumulées depuis 2014 (210 M€ en 2014, puis 175 M€ de 2015 à 2017 et 200 M€ en 2018). Pour mémoire, il est réparti entre agences au prorata de leurs prévisions de produits de redevances annuel de 2014 à 2018.

Rappelons que jusqu'en 2015, les restes à payer sur les engagements pluriannuels (sous forme de subventions, après application d'un taux de chute variant suivant les agences) faisaient l'objet de provisions pour charges d'interventions, inscrites au bilan pour un montant de 2 221,1 M€. Aujourd'hui, ceux-ci constituent des engagements hors bilan. Aussi, les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie doivent être appréciés au vu de ces restes à décaisser des six agences sur les engagements relatifs aux 10^{es} programmes d'intervention. Ils s'élevaient à fin 2018 à hauteur de 4,16 Mds (3,95 Mds€ fin 2017). Ils tiennent compte à la fois des restes à payer sur les subventions octroyées, mais également des avances restant à décaisser et du versement du solde des primes à la performance épuratoire.

Notons également, comme souligné supra, que l'appréciation des restes à décaisser fin 2018 sur le 10^e programme d'intervention est surévaluée du fait du mode de comptabilisation des paiements réalisés sur les opérations engagées dans le cadre de conventions de mandat (existant le plus souvent entre les agences de l'eau et l'agence de services et de paiement - ASP), qui viennent en réduction de la trésorerie des agences de l'eau lors de leurs versements d'avances aux bénéficiaires, mais ne consomment des crédits de paiement qu'au moment de la reddition des comptes nécessitant des justificatifs, tardant parfois à être transmis. Ainsi, les paiements des agences effectués avant la reddition des comptes demeurent dans les restes à décaisser sur ces engagements. Cet impact est faible ramené au total du programme mais peut être significatif sur une agence et une année donnée.

Aux restes à décaisser sur les 10^{es} programmes d'intervention, s'ajoutent ceux relatifs aux programmes antérieurs, d'un montant de 97,3 M€ à fin 2018 (183 M€ fin 2017).

Dépenses

Comme précisé supra, le montant global des dépenses décaissables 2018 (2,42 Mds€), hors prélèvement sur ressources accumulées de 200 M€ et reversement de la part de la redevance pour pollutions diffuses à l'AFB de 41 M€, apparaît relativement constant tout au long des 6 années du 10^{ème} programme.

Pour les raisons évoquées précédemment, depuis 2016, les évolutions des dépenses par enveloppe ne peuvent être comparées rigoureusement aux réalisations des années précédentes au vu des données du tableau d'équilibre financier, compte tenu des changements de périmètre.

Globalement, à périmètre constant, les **dépenses de personnel** sont en baisse, passant de 123,6 M€ à 122,3 M€, du fait notamment de la diminution des effectifs, parfois compensée en partie par les augmentations liées à la valeur du point d'indice des fonctionnaires, aux avancements du personnel contractuel et à certaines charges. Les **dépenses de fonctionnement** dites « encadrées » ont respecté les baisses annuelles prévues entre les budgets initiaux de 2014 à 2017, par la lettre de cadrage du premier ministre en date du 7 mai 2014 (-5 % en 2015/2014, -10 % en 2016/2014 et -15 % en 2017/2014). En 2018, les agences ont poursuivi leurs efforts afin de ne pas augmenter ces dépenses par rapport à celles de 2017.

La contribution des agences de l'eau aux opérateurs, est augmentée en 2018. Celle destinée à l'AFB passe de 145 M€ à 243,3 M€ et s'y ajoute 36,9 M€ de contribution à l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), soit un total de 280,2 M€.

Concernant les **interventions**, hors contribution à l'AFB et à l'ONCFS, elles diminuent de l'ordre de 110 M€ de 2017 à 2018, avec des évolutions variables selon les principaux domaines d'intervention.

Ainsi, en matière de lutte contre la pollution, les paiements sont en baisse de 95 M€ par rapport à ceux de 2017, du fait de versements en diminution relatifs à la fois aux primes de performance épuratoire de 7,4 M€ et aux aides à l'assainissement domestique de 69,5 M€ et aux industriels de 24 M€. Cette évolution est conforme à celle des engagements présentés supra qui montrait un ralentissement des engagements dans ces secteurs. Les aides agricoles versées, quant à elles, augmentent de 9,3 M€ de 2017 à 2018, et les paiements suivent la progression des engagements pour les raisons évoquées précédemment, comme notamment le rattrapage des engagements dans certains bassins.

Par ailleurs, les versements des aides en faveur de la gestion des milieux demeurent à un niveau élevé en 2018, soit à hauteur de 564,8 M€, contre 583,5 M€ en 2017. Cette baisse incombe principalement aux aides versées pour les opérations d'eau potable en diminution de 24 M€. Les paiements relatifs aux aides octroyées en matière

de restauration des milieux aquatiques et de gestion quantitative poursuivent leur progression, respectivement de 5,6 M€ et 2,2 M€.

Les principaux facteurs d'évolution des dépenses d'intervention sont variables suivant les bassins concernés, en fonction notamment des modalités de versement des aides des agences et de leur niveau d'engagements dans les différents domaines depuis le début de la mise en œuvre des 10^{èmes} programmes. Précisons simplement que les aides versées sous forme d'avances ont diminué de 81,6 M€ en 2018.

Les dépenses d'**investissement** propres aux agences de l'eau (hors avances remboursables au titre des interventions), d'un montant de 17,7 M€ (14,9 M€ en 2017) sont en légère progression depuis 2016, bien que nettement en dessous de la prévision de 27,7 M€. L'écart à la prévision est, cette année encore lié au glissement calendaire de certaines opérations d'investissement, notamment celles relatives aux bâtiments, et également des développements ou acquisitions informatiques reportés. Le système d'information financière lié à la mise en œuvre du décret Gestion budgétaire et comptable publique bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage inter-agences et le choix du progiciel, acté fin 2015, a fait l'objet d'une commande groupée d'achat de licences mais pour trois des six agences, les développements nécessaires dès 2016 se sont déroulés en fin d'année 2018.

Enfin, **les dépenses relatives au remboursement du capital** (d'un montant total de 21 M€), incluses dans la masse investissement, sont proches de celles de 2017 (20,5 M€), et conformes à la prévision.

Recettes

Les recettes globales des agences de l'eau, hors reprises sur amortissements et provisions, demeurent relativement constantes de 2016 à 2018, soit de 2,57 Mds€, avec toutefois une légère baisse en 2018 à la fois des recettes de redevances et des retours d'avances.

Les recettes issues des **redevances émises**, qui avaient progressé de 2015 à 2017 (respectivement de +26,2 M€ puis de +9 M€) ont diminué de 21,4 M€ de 2017 à 2018, et sont supérieures de 64 M€ à la prévision initiale. Notons que les émissions de redevances ont baissé, comme l'année précédente, dans 3 bassins (Adour-Garonne, Artois-Picardie et Rhône Méditerranée Corse), alors qu'elles ont augmenté dans 2 bassins (Rhin-Meuse et Seine-Normandie) et sont restées quasiment stables sur le bassin Loire-Bretagne. Toutefois, globalement, la progression, dont les raisons ont été présentées précédemment, est due d'une part, à la diminution des redevances pour pollution (collectivités, agriculture et industriels), supérieure à la hausse des redevances pour prélèvement.

Par ailleurs, les **remboursements d'avances** poursuivent leur baisse depuis 2017 pour atteindre 249,5 M€ en 2018 (270,6 M€ en 2017). Ils diminuent donc de 21 M€ de 2017 à 2018, et s'avèrent conformes à la prévision.

Effectifs

S'agissant des effectifs, les agences de l'eau participent à l'objectif global de réduction des effectifs des emplois publics, comparable à celui fourni par l'État. Les plafonds d'emplois annuels des agences de l'eau sont ainsi en baisse constante depuis l'année 2010.

Les données présentées ci-dessous correspondent à l'exécution sur la période 2013-2018. Elles tiennent compte d'un correctif technique lié à la mise à disposition de quelques agents des agences de l'eau auprès de l'ONEMA intégrée en 2017 à l'AFB.

Le plafond d'autorisations d'emplois au titre de l'année 2018 a été établi en loi de finances pour 2018 à 1 620 ETPT auxquels se sont ajoutés 5 ETPT (correctif pour agents mis à disposition de l'AFB), et le schéma d'emplois a été fixé à -48 ETP.

Evolution des effectifs entre 2013 et 2018

Six agences de l'eau	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'Équivalent Temps Plein	1 782,4	1 745,3	1 707,9	1 670,4	1 632,9	1 584
Nombre d'Équivalent Temps Plein Travaillé (*)	1 772,58	1 741,76	1 740,6	1 706,11	1 669,74	1 619,6

(*) Depuis le PLF 2015, la fixation du plafond d'emplois des opérateurs de l'État en ETPT est rendue obligatoire (Cf. Circulaire 1BPB-14-3358 du 15 janvier 2014 relative au lancement de la procédure budgétaire 2014), l'année 2014 ayant servi de point de référence pour établir une correspondance entre les ETP et les ETPT. Pour rappel, l'unité ETPT est le produit de la mesure de la quotité de temps de travail par leur période d'activité sur l'année.

Le plafond d'emploi désormais exprimé en ETPT depuis 2015 tient compte d'agents mis à disposition de l'ONEMA-AFB par les agences de l'eau. Comme précisé en complément du tableau (*), il n'y a plus de plafond d'emploi en ETP à compter de 2015. Seul un schéma d'emploi est appliqué à l'atterrissage en ETP à partir de fin 2014.

Le tableau ci-après présente l'équilibre financier des six agences de l'eau à fin 2018, à partir de la somme des comptes financiers de 2012 à 2018 approuvés par leurs conseils d'administration, traduisant la situation patrimoniale globale des six agences de l'eau en comptabilité générale, à savoir les comptes de résultat, les tableaux de financement et les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie.

TABLEAU 7 – Équilibre financier en droits constatés des 6 agences de l'eau à fin 2018 (en K€)
(source : MTES/DGALN/DEB/ATAP2)

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018
Charges	1- Interventions	2 029 699	1 941 025	1 909 631	1 899 408	1 731 604	1 702 302	1 710 400
	<i>dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS</i>	108 000	145 001	130 500	137 000	139 000	145 000	280 274
	<i>dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB</i>	36 685	40 879	40 880	40 875	-	-	-
	<i>dont provisions pour charges (68158)</i>	102 783	44 621	21 572	28 483	-	-	-
	2- Personnel	127 806	125 394	123 120	124 015	115 167	112 526	111 900
	3- Fonctionnement courant	95 878	82 201	299 213	251 850	179 884	269 896	398 017
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	22 930	20 409	22 224	22 981	24 115	21 979	25 675
	TOTAL CHARGES	2 253 083	2 148 620	2 331 964	2 275 273	2 026 655	2 084 724	2 220 317
Produits	1- Redevances	2 243 367	2 197 023	2 322 616	2 291 304	2 317 513	2 326 429	2 305 051
	Redevances pour prélèvement	355 728	340 785	379 723	360 911	385 867	378 705	396 730
	<i>dont prélèvement collectivités – AEP</i>	273 639	251 399	265 133	252 822	264 892	255 311	280 044
	<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	18 890	18 645	18 022	14 291	25 006	25 393	24 289
	<i>dont prélèvement industries</i>	63 199	70 666	96 568	93 798	95 969	98 000	92 397
	<i>Industries - Alimentation d'un canal</i>	2 479	1 250	1 637	1 419	1 927	1 410	798
	<i>Industries - Refroidissement industriel</i>	5 652	10 105	7 665	9 371	12 607	19 649	18 288
	<i>Industries - Hydroélectricité</i>	7 526	15 879	35 071	31 272	27 330	28 465	21 636
	<i>Industries - Autres usages économiques</i>	47 538	43 432	52 195	51 737	54 105	38 049	51 674
	Redevances pour autres usages	10 100	9 070	8 933	9 058	8 712	8 441	8 035
	<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>	282	216	254	246	229	233	213
	<i>dont protection milieu aquatique</i>	8 560	8 421	8 099	8 230	8 268	8 039	7 636
	<i>dont stockage en période d'étiage</i>	1 258	433	580	582	215	169	187
	<i>dont contributions volontaires</i>	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	1 873 704	1 842 612	1 930 217	1 917 550	1 920 303	1 937 804	1 900 069
	<i>dont collectivités</i>	1 642 745	1 644 280	1 704 510	1 684 149	1 722 214	1 732 841	1 714 541
	<i>Collectivités - Pollution</i>	1 012 316	1 040 399	1 078 254	1 065 010	1 095 624	1 107 420	1 115 259
	<i>Collectivités - Collecte</i>	616 846	598 354	623 732	618 870	626 505	625 401	599 266
	<i>Collectivités - Contrevaleur</i>	13 583	5 527	2 525	268	85	20	16
	<i>dont agriculture – élevage + pollution diffuse</i>	99 374	106 324	113 724	133 122	106 743	111 057	96 162
	<i>Agriculture - Elevage</i>	3 459	3 245	3 363	3 540	3 532	3 893	3 783
	<i>Agriculture - Pollutions diffuses</i>	95 915	103 079	110 361	129 581	103 211	107 164	92 379
	<i>dont industries</i>	131 585	92 008	111 983	100 279	91 347	93 906	89 366
<i>Industries - Pollution</i>	107 311	77 079	94 712	81 420	73 315	72 087	68 535	
<i>Industries - Collecte</i>	24 170	14 929	17 271	18 859	18 032	21 819	20 831	
2- Gestion courante	113 707	337 463	153 593	85 254	19 993	32 119	40 074	
Autres produits	113 707	337 463	153 593	85 254	19 993	32 119	40 074	
<i>dont reprises sur provisions (78)</i>	6 539	5 987	7 298	7 068	7 047	15 571	25 832	
<i>dont reprises sur provisions pr charges (78158)</i>	82 274	298 420	125 935	59 569	-	-	-	
	TOTAL PRODUITS	2 357 074	2 534 486	2 476 209	2 376 558	2 337 506	2 358 548	2 345 125
Résultat	= Produits - charges	103 991	385 866	144 245	101 285	310 851	273 824	124 808
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	213 418	172 793	61 723	87 303	327 105	280 062	125 800
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	72 760	25 099	7 112	1 239	-	-	1 283
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	416 620	334 472	312 408	252 709	273 336	286 340	204 730
	Autres dépenses d'investissement	13 655	8 907	9 191	11 264	11 471	14 966	17 690
	Remboursement Capital	48 164	11 691	22 003	19 519	20 035	20 552	21 154
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	551 199	380 169	350 715	284 731	304 842	321 858	244 858
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	279 188	273 289	268 011	270 051	281 598	270 581	249 544
	Cessions d'immobilisations 775	1 411	143	553	89	934	194	133
	Autres ressources en capital	116 173	9 688	785	937	7 906	180	200 025
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	610 190	465 913	331 072	358 381	617 543	551 017	175 452
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	58 991	75 744	- 19 642	73 650	312 701	229 159	- 69 405
Pour mémoire	FDR au 31/12	501 588	577 332	557 691	631 342	769 040	823 199	752 916
	Besoin en FDR au 31/12	257 488	227 446	226 214	219 141	222 952	291 517	384 804
	Trésorerie au 31/12	244 100	349 886	331 477	412 200	546 088	531 682	368 111

NB : le plafond des redevances est considéré en comptabilité budgétaire après déduction des majorations pour paiements tardifs soit, pour 2018 : 2 264,213 M€ auxquels sont soustraits 9,84M€ de majoration soit 2 254,372M€ sous le plafond de 2 280 M€.

Données propres à chaque agence de l'eau

1. Agence de l'eau Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre en grande partie deux régions, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, et plus marginalement l'Auvergne-Rhône-Alpes, soit 26 départements en tout ou partie et 6 760 communes, comptabilisant environ 7,7 millions d'habitants. Il forme un territoire d'une superficie de 117 650 km². Ce bassin hydrographique est alimenté par deux châteaux d'eau naturels (Pyrénées et Massif central) dont les eaux versent toutes vers l'océan Atlantique. Il compte 120 000 km de cours d'eau dont un grand fleuve, la Garonne, et des rivières importantes : l'Adour, la Dordogne, le Lot, l'Aveyron, le Tarn et des ressources souterraines (nappe de l'éocène...), une frange littorale de près de 420 km, des lacs, étangs, mares. Il est le 3^{ème} bassin par le nombre d'exploitations agricoles (100 000 environ).

Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 6,9 milliards de m³.

Le bassin Adour-Garonne est cultivé sur 50 % de sa surface. L'agriculture y est donc une activité économique majeure avec 3 millions d'hectares en culture, dont 530 000 irrigués (soit un tiers des surfaces irriguées françaises), et 250 000 ha en agriculture biologique qui ne cesse de progresser.

Le comité de bassin comporte quinze commissions qui sont destinées à l'éclairer sur certaines questions, soit territoriales (commissions locales), soit techniques (commissions techniques), soit thématiques (commissions thématiques).

Ses objectifs sont calés sur les échéances que lui fixe notamment la directive cadre européenne sur l'eau pour l'obtention du bon état des eaux : 2015, 2021 et 2027.

L'agence de l'eau dispose d'outils de planification pour son bassin : un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), qui fixe pour six ans les orientations générales, les objectifs et les dispositions à mettre en œuvre et un programme de mesures (PDM) associé à ce schéma directeur. Le bassin dispose également de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui, à des unités hydrographiques plus restreintes, fixent des objectifs spécifiques de qualité, d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative des ressources en eau.

Selon l'état des lieux des masses d'eau de 2013, 62 % des masses d'eau des rivières du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état écologique en 2021, bien que 94 % d'entre elles devraient atteindre le bon état chimique. Actuellement, 43 % des masses d'eau de rivière sont en bon état écologique, 94 % sont en bon état chimique, et 61 % des nappes souterraines en bon état chimique (89 % en bon état quantitatif, en amélioration). Un nouvel état des lieux du bassin, intégrant la connaissance actualisée de l'état des eaux, est en cours de réalisation, en vue de la préparation du SDAGE 2022-2027. Il sera validé fin 2019, et basé sur les données de surveillance les plus récentes.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié 4 orientations prioritaires : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE, réduire les pollutions, améliorer la gestion quantitative, préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 69 % des cours d'eau en bon état écologique et 97 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), 62 % des masses d'eau côtières et de transition en bon état écologique et 90 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 68 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (94 % en bon état quantitatif). Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 3,37 Mds€, dont notamment 32 % pour l'assainissement collectif et 32 % pour la restauration des milieux aquatiques. Le SDAGE et le programme de mesure sont en cours de mise à jour, en vue de produire les documents concernant la période 2022-2027.

Face au changement climatique, tous les territoires du bassin sont vulnérables. La modification inéluctable de l'hydrologie et de la température va entraîner, si rien n'est fait, des risques de très fortes tensions sur les ressources en eau, une dégradation de la qualité des eaux et de la biodiversité, mais aussi un accroissement des dégâts liés aux phénomènes extrêmes.

Face à l'urgence climatique, le comité de bassin a voté son plan d'adaptation au changement climatique le 2 juillet 2018. Pour le bassin Adour-Garonne, le plan s'est construit en 3 étapes :

- L'état des connaissances actuelles sur ce que sera le climat demain et les conséquences envisagées ;
- Le diagnostic de vulnérabilité des territoires en 2050 au travers de 7 thématiques principales ;
- Le plan d'adaptation au changement climatique et la charte d'engagement.

Le siège de l'Agence de l'eau Adour-Garonne est à Toulouse. L'agence compte 4 autres implantations dans le bassin : Bordeaux, Brive, Rodez et Pau. Le comité de bassin a créé 7 commissions territoriales (Adour, Charente, Côtier-littoral, Dordogne, Garonne, Lot, Tarn-Aveyron).

MISE EN ŒUVRE ET REVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

La réalisation du programme d'intervention en 2018 s'élève à 429,7 M€ au total, soit 396,5 M€ hors reversement au bénéfice du budget général de l'Etat à hauteur de 25,9 M€, et hors part de redevance pour pollutions diffuses destinée au plan Ecophyto. A noter cependant que la contribution de l'agence aux autres opérateurs de l'Etat, à savoir l'AFB et l'ONCFS, est passée de 12,4 M€ en 2017 à 36,3 M€ en 2018. Aussi, le niveau d'engagement 2018, bien qu'inférieur à celui de 2017 (407,41 M€), reste soutenu comparativement à la moyenne des 5 premières années du 10^e programme (de l'ordre de 302 M€/an), à périmètre constant, notamment du fait de la capacité complémentaire d'intervention suite à la révision de programme réalisée en 2018 et de la très forte dynamique de projets à financer. Le taux d'exécution du 10^e programme à fin 2018 atteint ainsi 99,9 %.

Cette année encore, l'agence a consacré d'importants moyens, soit 113 M€, aux investissements de dépollution domestique, sachant que plus de 85 % des aides relatives à la dépollution des eaux usées domestiques ont porté sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique importante ou situées dans des zones prioritaires du SDAGE (baignade, AEP, etc.). Dans le cadre de sa stratégie de bassin relative à l'assainissement, l'agence a poursuivi et quasiment achevé le travail d'identification des systèmes d'assainissement exerçant une forte pression domestique sur les masses d'eau superficielles, susceptibles de compromettre l'atteinte du bon état. La politique de l'assainissement non collectif demeure également très dynamique. Ainsi, sur la durée du 10^e programme, il était prévu de consacrer 80 M€ à la réhabilitation de l'assainissement non collectif (soit deux fois plus qu'au 9^{ème} programme). Le rythme soutenu d'engagement observé sur les 5 premières années du programme s'est vu toutefois ralenti en 2018. Néanmoins, 7,1 M€ d'aides ont été attribuées dans le domaine de l'assainissement non collectif pour 1 696 installations financées.

Notons également que le programme solidarité urbain rural (SUR) a été engagé en totalité un an avant la fin du 10^e programme, pour atteindre un total de 293 M€ fin 2018. L'engagement financier de l'agence en faveur des collectivités rurales du bassin dans le cadre de la solidarité urbain rural, sur la durée du 10^e programme, est ainsi en augmentation de 70 M€ par rapport au 9^e programme. Rappelons aussi que l'attribution de l'enveloppe SUR est consacrée majoritairement à des projets liés à la reconquête du bon état des masses d'eau pour ce qui concerne l'assainissement.

Plus de 15 M€ ont été consacrés à la lutte contre les pollutions industrielles et à l'élimination des déchets. Afin de répondre aux objectifs principaux du 10^e programme en matière de lutte contre les pollutions émises par les entreprises industrielles et artisanales, l'année 2018 a été notamment l'occasion de faire aboutir les ultimes actions des contrats partenariaux mis en place depuis le début du 10^e programme, et d'accompagner la mise en œuvre des Meilleures Technologies Disponibles (MTD). Elle a été aussi consacrée – suite à l'évaluation de la politique publique menée par l'agence vers les entreprises du bassin – à la définition avec les services de l'Etat des actions à mettre en œuvre au cours du 11^e programme (2019-2024) pour accélérer la mise en conformité des entreprises et poursuivre l'accompagnement des entreprises pour lesquelles la diminution voire la suppression des rejets conditionne le retour au bon état des eaux (matières organiques, micropolluants et de substances dangereuses).

Par ailleurs, près de 35 M€ ont été consacrés à la protection et la préservation des ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable. Cela s'est plus particulièrement traduit par le lancement de 39 procédures administratives de périmètres de protection, le financement des travaux sur 97 captages et la suppression de 66 unités de distribution non conformes.

Plus de 38 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont près de 29 M€ attribués dans le cadre des appels à projets régionaux, dédiés au plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) pour 786 exploitations, à la gestion des effluents d'élevage sur 16 exploitations, à la conversion à l'agriculture biologique de 616 exploitations, au maintien à l'agriculture biologique de 66 exploitations et à des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour 204 exploitations. Tous les dossiers Conversion Agriculture Biologique / Maintien Agriculture Biologique / MAEC reçus par l'agence courant 2018 ont reçu une aide.

Dans le cadre du plan Ecophyto II, l'agence a attribué 5 M€ d'aides en 2018 pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution (matériel de désherbage mécanique, d'équipement de confinement de la pulvérisation ou de panneaux récupérateurs) et pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives dont l'objectif est la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Des études ont aussi pu être accompagnées dans le cadre du plan Ecophyto, afin de développer des filières économes.

Enfin, l'année 2018 se caractérise par un niveau jamais atteint en matière de restauration de la continuité écologique et la préservation des zones humides, avec plus de 61 M€ d'aides pour 898 dossiers. Ceci est largement dû au nombre important de dossiers de restauration de la continuité écologique qui représentent 47 % de ces engagements.

En conclusion, soulignons que la dernière année du 10^e programme a été marquée par une très forte dynamique de projets se traduisant par un afflux de demandes et des sollicitations de financement presque deux fois supérieures aux dotations d'engagement disponibles. Pour faire face à une partie de cette demande, une révision de programme a été votée par le comité de bassin en juillet 2018 permettant ainsi d'augmenter les dotations de 45 M€ pour engager des dossiers ultra prioritaires pour la reconquête du bon état des masses d'eau. Parallèlement à cette révision et pour définir des mesures de sélectivité et de priorisation des dossiers, l'agence a mis en place des conférences budgétaires en 2018 que le Conseil d'Administration a adoptées pour gérer au mieux la fin du 10^e programme.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2018 de l'agence s'élevait en dépenses à 362,9 M€ (hors dotations aux amortissements et aux provisions et hors prélèvement au profit du budget général de l'Etat). Il a fait l'objet de deux budgets rectificatifs, du fait de la forte dynamique des demandes de financement et des enjeux prioritaires du bassin, destinés uniquement à ajuster les autorisations d'engagement afin de répondre au mieux aux besoins en AE pour terminer le 10^e programme, financés grâce à la révision de programme à hauteur de 45 M€ et à la reprogrammation des AE non consommées.

Toutefois, les dépenses réelles ont atteint 302,9 M€ (hors amortissements et provisions), auxquels s'ajoutent les 25,93 M€ de prélèvement sur ressources accumulées au profit du budget général de l'État. Ainsi, le budget a été exécuté en dépenses à hauteur de 85 % des prévisions initiales en droits constatés. En effet, l'exécution des dépenses et des recettes a été particulière en 2018. L'agence de l'eau a opéré au second semestre 2018 une bascule de son système d'information financier vers un nouveau logiciel. Ce projet stratégique a été mené en inter-agences, pour le déploiement d'un système d'information financier unique aux six agences, compatible avec la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP). Cette opération, bien que préparée de longue date et malgré les efforts déployés par les équipes de l'agence, a subi un retard et des difficultés dans sa mise en œuvre. Aussi, des décalages d'exécution des opérations en émissions de recettes et en dépenses, bien qu'inscrites en comptabilité, ont impacté les décaissements et encaissements avant la clôture de l'exercice 2018. Les dépenses budgétaires prévisionnelles ont ainsi été réalisées à seulement 87 % en encaissement.

Globalement les dépenses d'interventions (subventions, avances, primes pour la performance épuratoire et dépenses liées aux interventions et aux redevances) atteignent à près de 243 M€ (contre 259 M€ en 2017), dont 123,31 M€ dans le domaine de la lutte contre la pollution, 97,69 M€ dans le domaine de la gestion des milieux et 18,86 M€ dans le domaine de la conduite et le développement des politiques. Le niveau des dépenses demeure soutenu du fait des niveaux d'engagement des 3 dernières années dans le cadre des appels à projets lancés par l'agence.

Aussi, les dépenses d'intervention (autour de 190 M€ en 2013) ont progressé durant la seconde partie de mise en œuvre du 10^e programme, hausse provenant essentiellement des subventions versées, les avances étant en nette régression depuis 2016, de l'ordre de 4,9 M€ en 2018 (contre 9 M€ en 2017, 17,6 M€ en 2015 et 23,1 M€ en 2013).

Dans le domaine des dépenses pour la lutte contre les pollutions, il est à noter un taux d'exécution relativement faible de celles relatives à la « lutte contre la pollution agricole ». Ceci est dû au mécanisme de gestion via les directions départementales des territoires et l'ASP pour les mesures agroenvironnementales en faveur de l'agriculture biologique. En effet, les restitutions de paiement par l'ASP envers les agriculteurs n'ont pu encore être traitées. Toutefois, les avances de trésoreries auprès de l'ASP ont bien été effectuées afin que les agriculteurs puissent disposer des versements d'aides. A fin 2018, ce sont 49 M€ qui ont été avancés à l'ASP sur l'ensemble dispositifs d'accompagnement et des régions.

Par ailleurs, les recettes dites « encaissables » (hors reprises sur provisions) ont été réalisées à hauteur de 99 % en droits constatés (303,8 M€). Ce taux d'exécution s'explique par des retours d'avances inférieurs aux prévisions, soit 9,9 M€ contre 14,2 M€ prévus, mais des produits de redevances exécutés à 100,2 % en droits constatés (293,2 M€). Les recettes de redevances encaissées n'ont été réalisées qu'à 87 % (252 M€). Le taux d'encaissement, comme évoqué ci avant, est dû à un décalage d'émission induit par le changement de logiciel comptable qui a impliqué des échéances de paiement plus importantes sur 2019.

Le résultat 2018 est déficitaire de 2,3 M€. Le déficit est moins important que prévu, principalement du fait que les opérations relatives aux versements d'aides aux agriculteurs par l'agence de services et de paiement (ASP) n'ont pas pu être intégrées dans les comptes 2018. Cette intégration sera réalisée en 2019, à la fourniture par l'ASP des états aux agriculteurs à l'agence de l'eau.

En 2018, les restes à décaisser, à hauteur de 602 M€ en avances et subventions (521 M€ fin 2017 et 401,9 M€ fin 2016) augmentent de 15,5 % par rapport à ceux de 2017. Conséquence des appels à projets lancés qui ont donné lieu à des engagements importants depuis 2016, les restes à payer en subventions continuent d'augmenter + 67 M€ par rapport à 2017, soit + 14 % (+ 98 M€ de 2017 à 2016). Ceci s'inscrit dans la stratégie financière prévue.

Dans le même temps, le fonds de roulement n'a pas diminué autant que la prévision (146,5 M€ fin 2018 contre 67,5 M€ prévus) du fait des opérations qui n'ont pu être menées durant la bascule dans le nouveau système d'information financière (baisse de - 15 % par rapport à 2017). Il en résulte une couverture des restes à payer de 24 % (33 % en 2017), toujours maîtrisée, et permettant d'assurer la soutenabilité des engagements de l'agence.

Enfin, la trésorerie diminue fortement pour atteindre 56,5 M€ fin 2018, contre 140,5 M€ fin 2017, compte tenu principalement des avances faites à l'ASP comme expliqué supra.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Au-delà de la mise en œuvre de ses missions techniques classiques, exercée dans un contexte évolutif tant pour ses partenaires (mise en place de la réforme territoriale, réorganisation des compétences dans le domaine de l'eau, loi biodiversité et création de l'AFB) que pour elle-même (réduction des effectifs et des dépenses de fonctionnement, prélèvement), on peut retenir quelques chantiers qui ont particulièrement marqué l'année 2018.

Si certains résultats sont inférieurs aux attentes en 2018, on peut noter que sur l'ensemble des années de validité du contrat d'objectifs et de performance, les objectifs globaux du programme qui ont été atteints à plus de 80 % et dépassés dans certains domaines.

C'est notamment le cas pour la continuité écologique au titre de laquelle le nombre d'ouvrages ayant fait l'objet d'intervention est sur l'ensemble du programme supérieur à nos attentes initiales. Il en est de même le nombre d'installation d'assainissement non collectif réhabilités et sur la réduction/élimination des flux rejetés de micropolluants issus des activités industrielles et artisanales.

Connaissance, planification, gouvernance, international

L'année 2018 a été particulièrement marquée par des chantiers stratégiques en matière de gouvernance. Ce fut en effet une année charnière entre mise en œuvre du SDAGE-PDM (2016-2021) et préparation du troisième cycle (2022-2027).

Un important travail a été mené en 2018 avec notamment :

- Le bilan intermédiaire du PDM 2016-2021 a permis de rendre compte du niveau d'avancement et des difficultés dans la mise en œuvre des actions pour atteindre les objectifs du SDAGE ;
- La proposition de doctrines pour la mise en application harmonisée et réaliste des objectifs de bon état du SDAGE se poursuit (doctrine sur la pression domestique en azote et phosphore des petites stations de traitement des eaux usées domestique, stratégie pour fixer des objectifs du SDAGE en cohérence avec l'état des milieux, les actions et les pressions, etc.) ;
- Les travaux d'état des lieux qui préparent l'entrée dans le 3^{ème} cycle DCE (SDAGE-PDM 2022-2027) ont été conduits pour mettre à jour l'état des masses d'eau et identifier les pressions qui entravent l'atteinte du bon état. Ce pré-diagnostic a été mis en consultation pour 5 mois à compter de novembre 2018 auprès des 26 MISEN du bassin et plus de 500 partenaires techniques. Un site dédié à cette consultation technique a été créé pour accueillir l'ensemble des données produites (fiches par masse d'eau, fiches de méthodes, bases de données, etc.) ;
- Les « questions importantes » ou enjeux du bassin pour atteindre le bon état des eaux en 2027 ont également été actualisés et soumis à la consultation du public et des partenaires à partir du 2 novembre 2018 jusqu'au 2 mai 2019 en vue de leur adoption par le comité de bassin fin 2019.

Fin 2018, le bassin est couvert par 27 SAGE dont 17 mis en œuvre.

- La commission planification du 19 juin 2018 a donné son avis favorable sur le projet de SAGE Charente.
- 3 SAGE supplémentaires sont en phase de mise en œuvre cette année : les SAGE Seudre, Viaur et Hers-Mort Girou ;
- Le projet de SAGE Vallée de la Garonne a été adopté par la CLE du SAGE en octobre 2018 ;
- L'arrêté préfectoral sur le périmètre du SAGE Bassins versants des Pyrénées ariégeoises a été pris en septembre 2018 ;
- Fin 2018, 7 démarches territoriales mises en œuvre sur le bassin Adour-Garonne ;
- Aucun nouveau contrat territorial n'a été engagé sur la dernière année du 10^e programme de l'agence. 4 contrats se sont achevés cette année : Nives, Nestes, Né et Doue.

En 2018, le comité de bassin a adopté le Plan d'adaptation au changement climatique (PACC) du bassin Adour-Garonne élaboré pendant 18 mois par un groupe de travail du comité de bassin, associant différents partenaires, notamment des scientifiques et des experts de l'agence. Fondé sur le diagnostic des impacts du changement climatique et sur les vulnérabilités de nos territoires, le PACC recommande des actions d'adaptation combinées pour faire évoluer les stratégies en matière de gestion de l'eau et encourager tous les secteurs socio-professionnels à anticiper. Ainsi, les principes de création d'ouvrages de stockage multi-usages, de réduction des rejets et des pollutions à la source et d'utilisation plus économe et efficiente de l'eau ont été réaffirmés. Pour faire connaître le plus largement possible le PACC et ainsi faire prendre conscience aux acteurs du bassin et aux usagers des risques encourus et des actions à mettre en œuvre sans plus tarder, l'agence a participé à de nombreux événements sur le sujet du changement climatique, notamment le colloque national « Eau et changement climatique », la conférence « Les experts internationaux au chevet de la Garonne » et le train du climat.

L'Etat, les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et le comité de bassin Adour-Garonne ont créé en octobre 2018 une « Entente pour l'eau » afin de coordonner sur le bassin Adour-Garonne la lutte contre les effets du changement climatique. Une action qui témoigne d'un engagement commun à agir concrètement face à l'urgence de la situation.

Cinq priorités ont été définies :

- Accompagner un plan d'économies d'eau dans ses différents usages ;
- Développer les mesures fondées sur la nature comme la restauration de zones humides, la végétalisation des villes ou la plantation de haies ;
- Optimiser les ressources existantes et mobiliser de nouvelles ressources pour sécuriser les différents usages, notamment en périodes d'étiage ;
- Soutenir l'émergence de nouvelles filières en s'appuyant sur les acquis de la recherche et des bonnes pratiques ;
- Lutter activement contre l'artificialisation et l'érosion des sols ;

Enfin, l'année 2018 a constitué une année importante vis-à-vis de l'élaboration du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) avec notamment la réalisation de « l'évaluation initiale » (état des lieux) et la définition d'objectifs environnementaux en lien avec les documents Stratégiques de Façade. Un important travail en lien avec le SDAGE a été mené afin de pouvoir définir de façon cohérente des objectifs ambitieux, réalistes et atteignables. Ce travail devra se poursuivre jusqu'à la rédaction finale de ces documents de planification.

De même, l'articulation nécessaire entre le programme de surveillance DCSMM à mettre en place et les réseaux existants au titre de la DCE s'est poursuivie au cours de l'année 2018 et continuera à se développer au cours des années futures.

Sur le bassin Adour-Garonne dont le nombre de masses d'eau de surface est le plus élevé parmi les 6 bassins, la part du nombre de masses d'eau rivières mesurée est ainsi passée de 25 % en 2009, 38 % en 2012 à 50 % en 2018. La qualité de l'eau dans les rivières du bassin Adour-Garonne est ainsi de mieux en mieux connue, grâce à la croissance exponentielle du nombre de mesures rassemblées par l'agence de l'eau depuis 1971. Grâce à cette connaissance, acquise depuis 50 ans sur la qualité des rivières du grand Sud-Ouest, les progrès accomplis sont clairement mesurables. L'action menée par l'agence pour obtenir ces résultats, aux côtés de ses partenaires, en est valorisée. L'agence a ainsi publié en décembre 2017 une plaquette résumant les progrès remarquables de la qualité de l'eau des rivières constatés sur ces 5 décennies de surveillance et les défis à relever. Ces résultats permettent une mise en perspective sur le temps long, en complément des analyses habituelles conduites sur des périodes plus courtes (l'état des rivières est évalué sur 3 ans de données au titre de la directive cadre sur l'eau).

Lors du « One Planet Summit » organisé en décembre 2017, l'engagement a été pris par la France de soutenir « 100 projets eau et climat pour l'Afrique ». Il cible en priorité des projets d'adaptation au changement climatique non-infrastructurels, incluant les solutions fondées sur la nature, en Afrique, notamment le Sahel. Les agences de l'eau contribuent à cet engagement en soutenant 20 projets sur une période de 5 ans.

Au cours de l'année 2018, l'agence a accompagné 24 opérations dans 20 pays différents. L'agence porte notamment 2 projets sur le fleuve Sénégal en lien avec l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal et la Compagnie des coteaux de Gascogne.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, l'avancement des plans d'actions territoriaux (PAT) sur les aires d'alimentation de captage (AAC) Grenelle est quasi conforme aux objectifs. 54 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés sur l'ensemble du territoire français) font l'objet d'une démarche PAT de reconquête de la qualité de l'eau brute engagée. Par ailleurs, il est à noter que trois autres ne feront pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.

Pour les captages « conférence environnementale », l'étude de délimitation des aires d'alimentations de captages sous maîtrise d'ouvrage agence s'est achevée. Ainsi 22 captages disposent désormais d'AAC définies. Les 9 non encore déterminées dépendent d'études menées directement par les syndicats AEP eux-mêmes. Les premiers PAT sont en phase d'élaboration.

En 2018, pour les milieux aquatiques, 126 ouvrages ont fait l'objet d'une intervention afin de restaurer la continuité écologique, 48 % ont été effacés, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité hydromorphologique du cours d'eau. Pour mémoire, le conseil d'administration a validé le maintien des conditions d'accompagnement de ces opérations coordonnées signées fin 2018 sur le 11^e programme.

En 2018, 289 ha de zones humides ont été acquis avec l'aide de l'agence. Les aides à la gestion intègrent par ailleurs 647 ha de zones humides nouvellement aidées en 2018. Il s'agit notamment des milieux humides gérés par la Fédération départementale des chasseurs de Gironde sur les marais du Blayais (380 ha) et les rives de l'estuaire en Médoc (197 ha).

S'agissant de la lutte contre les pollutions ponctuelles, en 2018, l'agence est intervenue sur de nombreux dossiers.

Agences de l'eau

2018 a vu l'engagement de moyens pour 68 stations d'épuration représentant 227 000 équivalent habitants. En accompagnement à la politique d'intervention, l'agence a attribué 31,7 M€ au titre de l'aide à la performance épuratoire : près de 2 140 stations sont concernées pour 11,2 millions d'équivalent-habitant (EH).

7,1 M€ d'aides ont pu être attribuées dans le domaine de l'assainissement non collectif pour 1 696 installations financées. Cette politique d'investissement s'accompagne d'une prime de résultats relative aux contrôles réalisés par les SPANC et qui s'élève en 2018 à 3,5 M€ pour 15 700 contrôles de conception/réalisation et 91 000 diagnostics ou contrôles de l'existant.

L'agence a aussi participé au financement de près de 530 opérations visant à reconquérir le bon état des masses d'eau dégradées par des pollutions d'origine industrielle ou artisanale. Quasiment tous ces investissements ou études (hors zone littorale) ont porté sur des masses d'eau en état dégradé représentant une réduction de plus de 165 tonnes annuelles de demande chimique en oxygène (DCO).

L'année 2018 a vu la mise en conformité de près de 110 entreprises de peinture en bâtiment (environ 2,5 kg d'AOX et 17 kg d'aluminium supprimés) dans le cadre de l'accord conclu avec les professionnels de ce secteur (la Fédération française du bâtiment – FFB - et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment – CAPEB).

S'agissant de la gestion quantitative, en application du cadre de plan d'action pour une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau, approuvé par le comité de bassin en 2017, et du PACC validé en 2018, ont été menées les actions suivantes :

- Etude sur la révision de 10 débits objectifs d'étiage du bassin ;
- Signature d'une déclaration commune intitulée « Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne » entre le Préfet coordonnateur de bassin, le Président du comité de bassin et les 2 Présidents de Région Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ;
- Engagement du travail de coordination des déstockages au profit de la Garonne.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

Pour faire correspondre les ressources humaines aux besoins évolutifs, l'agence a misé sur l'adaptation des métiers et l'évolution des compétences en interne et en externe. Des actions d'accompagnement aux changements, des formations à la prévention des risques psychosociaux afin de prévenir les risques dans les équipes, de les gérer et de mettre en place des bonnes pratiques ont été menées en 2018.

L'année 2018 a été marquée par l'entrée de l'agence dans le processus de titularisation, qui lui est ouvert pour 3 ans, jusqu'à l'année 2020. Les pourcentages de réussite des candidats de l'agence en 2018 ont été très bons : 14 candidats ont été reçus pour 17 inscrits aux concours des TSPDD (cat. B) et ITPE (cat. A).

Dans la continuité de 2017, les initiatives de mutualisation se sont poursuivies sur l'année 2018 avec notamment le déploiement d'un plan d'actions afin de structurer le fonctionnement des agences de l'eau durant les années 2019-2022, constituant ainsi une réponse aux évolutions à la baisse des schémas d'emplois et aux objectifs fixés dans la lettre de cadrage des 11^{es} programmes.

L'exécution du plafond d'emplois par l'agence permet d'atteindre un effectif de 246,0 ETPT exécuté, soit le montant du plafond d'emploi fixé pour l'année 2018.

La déclinaison du plan local de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) s'est poursuivie et renforcée par :

- le lancement d'une enquête Qualité de vie au travail lancée au 2^e semestre visant à évaluer le climat social au sein de l'agence et à recueillir les difficultés rencontrées ;
- la création d'un comité de suivi des situations particulières ; instance de pilotage opérationnel de la démarche de management des RPS - Qualité de vie au travail et de suivi des situations particulières confidentielles ;
- une politique de santé et sécurité au travail et l'implication des différents acteurs de prévention ;
- un accompagnement par un cabinet qui a réalisé un diagnostic sur l'agence, au regard d'entretiens.

L'expérimentation du télétravail s'est déroulée sur l'année 2018 avec un nombre total de 7 télétravailleurs. Il en ressort un bilan positif tant pour les télétravailleurs que pour les managers.

À noter enfin que les trois certifications de l'agence sur les dimensions Qualité, Sécurité et Environnement de son organisation ont été renouvelées, aucune non-conformité n'ayant été relevée lors de l'audit annuel. L'audit 2018 s'est conclu par un bilan très positif puisque, pour la deuxième année consécutive, aucune non-conformité n'a été relevée par l'auditeur. Les auditeurs ont par ailleurs signifié 20 points forts.

L'agence a poursuivi en 2018, pour la 4^e année, la mise en œuvre de son contrôle allégé en partenariat des dépenses d'intervention. Pour mémoire, ce dispositif opérationnel, formalisé par une convention de contrôle partenarial, signée en octobre 2014 entre l'ordonnateur et l'agence comptable (sous l'égide de la DGFIP), est maintenant en régime établi. Ce dispositif a pour objectif le passage d'une logique de contrôle exhaustif et a priori de la dépense à une logique de contrôle a posteriori sur échantillon tout en garantissant la maîtrise des risques financiers et comptables.

L'agence poursuit également une politique d'achat basée sur la contractualisation et la mutualisation inter-agences (projet commun GBCP pour certaines agences, mutualisation de la liquidation et du recouvrement de certaines redevances, etc.).

Il convient de noter à cet égard une baisse significative du poste frais de déplacement, notamment du fait de l'utilisation plus importante de la visio-conférence dont les équipements ont été complétés en 2017 et de la rationalisation des déplacements après le rapprochement au siège de l'unité territoriale Garonne-amont. Ce rapprochement a aussi permis un abaissement du poste loyer. Toutes les actions entreprises depuis plusieurs années dans l'objectif de maintenir un fonctionnement exemplaire se sont poursuivies en 2018.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances émises

En 2018, avec 293,1 M€, les redevances représentent 99,7 % des recettes de l'agence, chiffre très légèrement supérieur à celui de 2017. Leur rendement a baissé de 10,8 M€ par rapport à 2017 principalement en raison d'une diminution conjointe des montants des redevances pour pollution domestique (-4,1 M€) et pour modernisation des réseaux de collecte (-3,7 M€).

Recettes des redevances de pollution et collecte

Les redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ont diminué de 3,7 % passant de 214,9 M€ à 207 M€ entre 2017 et 2018.

Le rendement de la redevance pour pollutions diffuses s'est, quant à lui, très légèrement accru de 0,04 M€ entre 2017 et 2018. Il est ainsi passé de 17,85 M€ à 17,89 M€.

Recettes des redevances pour prélèvement

Les recettes de redevances pour prélèvement apparaissent en retrait de 4,4 % passant de 61,2 M€ en 2017 à 58,6 M€ en 2018. Cette évolution découle essentiellement d'une baisse conjointe des redevances prélèvement pour « irrigation » et « hydroélectricité ».

Recettes des autres redevances

Les recettes des autres redevances, d'un montant bien moindre, demeurent pratiquement inchangées passant de 1,85 M€ en 2017 à 1,88 M€ en 2018.

Focus sur le développement de la télé déclaration :

Sur le bassin Adour-Garonne, le taux de télé déclaration a fait un bond spectaculaire cette année, pour l'ensemble des redevances. Il est passé de 43 % à 65 % toutes redevances confondues. Il est toujours intéressant d'analyser ce taux de manière plus détaillée, le niveau de télé déclaration global étant très influencé par le niveau de télé déclaration des irrigants.

Ainsi, hors irrigation la progression est encore plus nette, le taux de télé déclaration 2018 atteignant 97 %, contre 65 % en 2017. L'impact de la suppression de l'envoi des formulaires papier est donc très significatif.

Les émissions 2018 de titres de redevances ont atteint 293,2 M€ soit 100,2 % du la prévision initiale. Ceci souligne la bonne prévision globale de la ressource financière principale de l'agence. En synthèse l'exécution des prévisions en droits constatés par redevance en montant et pourcentage d'exécution a été de :

- Pollution de l'eau (industrie, élevage et domestique) : 143,7 M€ (99,9 %)
- Pollution diffuse : 17,9 M€ (105,2 %)
- Réseaux de collecte (domestique et non domestique) : 71,1 M€ (101,8 %)
- Prélèvement sur la ressource (irrigation, eau potable, hydroélectricité et autres usages) : 58,6 M€ (98 %)
- Milieux aquatiques : 1,9 M€ (93,5 %)

Toutefois, il convient de souligner que les prévisions d'encaissement n'ont été réalisées, pour l'année 2018, qu'à hauteur de 87 %. Cet écart par rapport aux prévisions est lié au changement du système d'information financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne qui a imposé des périodes importantes de gel d'opérations lors de la phase de reprise des données historiques (plusieurs dizaines de milliers d'opérations et pièces). Il en est résulté une émission tardive de titres en fin 2018 qui de ce fait a imposé réglementairement une date d'échéance sur l'exercice 2019.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs au 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et la situation financière à fin 2018.

Autorisations de programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2018 : Exécutions 2013-2018

Autres (*) correspond aux dotations à maîtrise d'ouvrage Agence
NB : les avances convertibles en subventions seront comptabilisées avec les subventions

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	42 919 781	0	44 706 225	0	49 952 747	0	51 458 659	0	53 425 705	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	2 722 277	0	3 211 795	0	3 168 969	0	3 647 534	0	3 169 600	0
31- Etudes générales	2 215 860	0	4 490 976	0	4 204 366	0	6 153 615	0	4 149 974	0
32- Connaissance environnementale	9 404 629	0	10 009 148	0	13 745 256	0	13 779 664	0	16 278 505	0
33- Action internationale	2 811 652	0	1 563 780	0	2 684 171	0	1 743 269	0	2 553 760	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	1 416 849	0	1 804 088	0	1 864 992	0	1 817 694	0	1 601 667	0
Dépenses courantes	3 326 525	0	2 639 182	0	2 700 358	0	1 898 035	0	2 160 422	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	1 169 330	0	898 066	0	1 328 863	0	2 185 855	0	2 306 622	0
42- Immobilisations	17 329 019	0	17 258 887	0	17 330 143	0	17 463 272	0	18 042 700	0
43- Gestion du personnel	560 000	0	560 000	0	550 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0
44- Charges de régularisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45- Charges financières	1 920 000	0	2 187 902	0	2 181 779	0	1 651 241	0	2 102 559	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	43 640	0	82 401	0	293 850	0	102 479	0	59 896	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions										
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	85 400 106	12 208 845	56 332 047	6 699 152	64 569 653	3 262 936	98 391 307	944 904	133 840 455	2 703 971
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	38 397 230	6 787 043	27 041 963	781 326	27 698 905	1 388 944	53 272 617	-178 568	56 413 437	169 176
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	20 860 330	1 720 952	17 666 397	1 053 028	16 256 228	-385 246	27 192 562	1 123 472	49 895 553	1 150 527
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 795 330	0	2 885 986	0	3 282 309	0	3 286 312	0	3 120 360	0
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	23 347 216	3 700 850	8 737 701	4 864 798	17 332 211	2 259 238	14 639 817	0	24 411 105	1 384 268
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	80 816 065	8 180 246	78 195 065	13 965 801	70 001 167	2 163 692	168 407 823	249 481	163 278 124	11 251 115
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	536 607	0	405 125	0	425 653	0	1 106 954	0	241 000	0
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	669 190	0	831 359	0	1 243 993	0	3 329 931	0	11 982 432	0
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	8 526 068	8 156 270	14 939 193	13 665 801	9 876 667	2 055 724	21 576 593	249 481	13 429 835	-853 025
14- Elimination des déchets	2 864 819	0	2 676 846	0	819 531	0	2 150 412	0	2 090 835	0
18- Lutte contre la pollution agricole	9 497 275	0	6 414 251	300 000	10 111 359	0	16 480 755	0	44 960 549	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	19 856 522	0	16 534 224	0	8 163 362	108 065	72 750 875	0	31 513 184	12 104 140
23- Protection de la ressource	3 608 588	0	2 509 987	0	3 008 306	0	11 996 583	0	13 879 383	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	35 256 996	23 976	33 884 080	0	36 352 296	-97	39 019 720	0	45 180 906	0
Hors plafond de dépenses	47 289 630	0	75 744 860	0	70 176 722	0	64 223 409	0	65 152 764	0
17- Primes de performance épuration	27 206 730	0	29 863 287	0	30 314 626	0	30 314 626	0	30 473 979	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	20 082 900	0	18 314 050	0	19 044 400	0	11 926 200	0	12 441 000	0
<i>dont contribution ONEMA-AFB</i>	<i>12 194 500</i>	<i>0</i>	<i>10 975 050</i>	<i>0</i>	<i>11 754 600</i>	<i>0</i>	<i>11 926 200</i>	<i>0</i>	<i>12 441 000</i>	<i>0</i>
<i>dont contribution ONCFS</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont reversement Ecophyto</i>	<i>7 888 400</i>	<i>0</i>	<i>7 339 000</i>	<i>0</i>	<i>7 289 800</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Prélèvement Etat	0	0	27 567 523	0	20 817 696	0	21 982 583	0	22 237 785	0
TOTAL	256 425 582	20 389 091	254 978 197	20 664 953	254 700 289	5 426 628	382 481 199	1 194 385	415 697 048	13 955 086

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	52 129 439	0	294 592 557	0	294 592 557
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	2 676 971	0	18 597 146	0	18 597 146
31- Etudes générales	3 666 101	0	24 880 892	0	24 880 892
32- Connaissance environnementale	13 403 214	0	76 636 415	0	76 636 415
33- Action internationale	1 121 486	0	12 478 118	0	12 478 118
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	936 215	0	9 441 505	0	9 441 505
Dépenses courantes et autres dépenses	3 032 152	0	15 756 674	0	15 756 674
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	4 623 300	0	12 512 036	0	12 512 036
42- Immobilisations	19 080 000	0	106 404 022	0	106 404 022
43- Gestion du personnel	755 000	0	4 425 000	0	4 425 000
44- Charges de régularisation	0	0	0	0	0
45- Charges financières	2 756 070	0	12 799 552	0	12 799 552
48- Dépenses courantes liées aux redevances	78 930	0	661 196	0	661 196
49- Dépenses courantes liées aux interventions					
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	110 338 579	15 755 279	548 872 147	41 575 087	590 447 234
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	48 333 411	5 183 983	251 157 563	14 131 904	265 289 467
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	36 129 637	4 764 512	168 000 706	9 427 245	177 427 951
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 228 494	0	18 598 791	0	18 598 791
19- Divers pollution	0	0	0	0	0
25- Eau potable	22 647 037	5 806 784	111 115 087	18 015 938	129 131 025
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	143 978 304	6 333 220	704 676 548	42 143 555	746 820 103
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	4 602 650	180 000	7 317 989	180 000	7 497 989
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	11 559 703	2 424 693	29 616 608	2 424 693	32 041 301
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	12 735 487	251 971	81 083 843	23 526 222	104 610 065
14- Elimination des déchets	2 169 289	0	12 771 732	0	12 771 732
18- Lutte contre la pollution agricole	38 436 679	0	125 900 868	300 000	126 200 868
21- Gestion quantitative de la Ressource	11 249 384	0	160 067 551	12 212 205	172 279 756
23- Protection de la ressource	6 592 757	0	41 595 604	0	41 595 604
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	56 632 355	3 476 556	246 322 353	3 500 435	249 822 788
Hors plafond de dépenses	93 924 812	0	416 512 197	0	416 512 197
17- Primes de performance épuration	31 663 913	0	179 837 161	0	179 837 161
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	36 333 673	0	118 142 223	0	118 142 223
<i>dont contribution ONEMA-AFB</i>	<i>31 542 963</i>	<i>0</i>	<i>90 834 313</i>	<i>0</i>	<i>90 834 313</i>
<i>dont contribution ONCFS</i>	<i>4 790 710</i>	<i>0</i>	<i>4 790 710</i>	<i>0</i>	<i>4 790 710</i>
<i>dont reversement Ecophyto</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>22 517 200</i>	<i>0</i>	<i>22 517 200</i>
Prélèvement Etat	25 927 226	0	118 532 813	0	118 532 813
TOTAL	400 371 134	22 088 499	1 964 653 449	83 718 642	2 048 372 090

**Paiements de l'agence de l'eau Adour-Garonne au 31 décembre 2018 :
Exécutions 2013-2018**

DEPENSES en droits constatés (en EUROS)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	51 509 878	48 414 820	41 144 348	40 394 976	38 291 313	33 968 162	253 723 495
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	29 131 548	27 516 618	25 886 647	20 340 027	31 938 612	34 350 142	169 163 593
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	10 449 335	14 360 539	14 769 412	13 069 865	17 502 553	9 537 239	79 688 943
	14 Elimination des déchets	1 828 052	1 807 712	2 126 910	2 037 500	2 075 075	2 248 236	12 123 486
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 537 691	3 024 472	3 132 096	3 020 021	3 728 133	3 037 777	17 480 190
	17 Primes de performance épuratoire	27 204 662	29 865 355	30 355 598	30 646 992	30 176 673	31 588 746	179 838 026
	18 Lutte contre la pollution agricole	7 132 637	6 790 596	7 246 840	6 456 781	8 908 171	8 578 654	45 113 680
	19 Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
Total Lutte contre la pollution		128 793 803	131 780 112	124 661 851	115 966 162	132 620 530	123 308 956	757 131 414
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	4 487 622	8 982 056	10 061 113	9 733 736	33 471 814	28 145 315	94 881 657
	23 Protection de la ressource	3 341 153	3 030 623	2 233 882	4 262 098	5 665 595	7 062 370	25 595 721
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	18 084 400	25 624 555	35 210 094	32 935 903	39 401 762	39 361 016	190 617 731
	25 Eau potable	21 958 287	19 717 915	22 312 910	24 728 144	22 261 126	20 322 988	131 301 368
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	1 944 044	2 983 994	3 025 217	2 537 557	3 471 892	2 802 661	16 765 366
Total Gestion des milieux		49 815 506	60 339 144	72 843 216	74 197 439	104 272 189	97 694 350	459 161 843
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	3 546 382	2 993 813	3 785 920	3 748 329	4 419 720	3 140 045	21 634 208
	32 Connaissance environnementale	9 109 795	9 176 380	12 946 964	10 754 749	12 014 776	12 849 217	66 851 880
	33 Action internationale	2 190 808	1 633 140	2 021 729	2 071 500	2 103 007	2 029 259	12 049 443
	34 Information, communication, etc	1 549 050	2 490 239	3 178 394	2 825 623	1 189 980	839 097	12 072 382
Total Conduite et développement des politiques		16 396 035	16 293 571	21 933 006	19 400 200	19 727 483	18 857 617	112 607 913
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	2 949 066	2 650 984	2 700 358	2 353 188	2 366 567	2 195 477	15 215 640
	42 Immobilisations	1 169 330	898 066	1 328 862	2 377 406	4 028 368	2 820 764	12 622 797
	43 Gestion du personnel	17 329 019	17 247 085	17 230 143	17 496 930	18 049 950	18 058 947	105 412 074
	44 Charges de régularisation	3 213 922	3 936 703	1 521 317	1 527 238	1 251 408	939 074	12 389 662
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	2 048 580	2 020 017	2 181 779	2 285 634	2 226 204	2 668 088	13 430 301
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	292 519	250 286	293 849	335 367	75 034	20 498	1 267 553
Total Dépenses courantes et autres dépenses		27 002 436	27 003 142	25 256 308	26 375 763	27 997 530	26 702 847	160 338 026
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS	20 082 900	18 314 050	19 044 400	11 926 200	12 441 000	36 333 673	118 142 223
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	12 194 500	10 975 050	11 754 600	11 926 200	12 441 000	36 333 673	95 625 023
	dont reversement Ecophyto	7 888 400	7 339 000	7 289 800	0	0	0	22 517 200
Reversement Budget de l'Etat		0	27 567 523	20 817 696	21 982 583	22 237 785	25 927 226	118 532 813
Total Contributions et Reversement Budget Etat		20 082 900	45 881 573	39 862 096	33 908 783	34 678 785	62 260 899	236 675 036
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés		242 090 680	281 297 543	284 556 477	269 848 347	319 296 516	328 824 669	1 725 914 232

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^{ème} programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Adour-Garonne au 31 décembre 2018

Agence de l'eau Adour-Garonne	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (voté)	Autorisations de programme					Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018		
		Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures ou 31/12/2017	Décisions d'engagements de l'année 2018	Décisions de déengagements de l'année 2018	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2018	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures ou 31/12/2017	Paiements de l'année 2018	Cumul des paiements au 31/12/2018		% décaissé	
													0
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence													
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	16 900 000	19 250 000	15 920 174	2 998 411	321 440	18 597 146	96,61%	11 985 605	2 789 905	14 775 510	79,45%	3 821 635	
31- Etudes générales	25 000 000	34 400 000	21 214 790	3 747 315	81 214	24 880 891	72,33%	12 563 480	2 819 048	15 382 528	61,82%	9 498 363	
32- Connaissance environnementale	58 000 000	74 100 000	63 233 201	13 738 799	335 585	76 636 415	103,42%	50 342 840	12 849 217	63 192 057	82,46%	13 444 359	
33- Action internationale	18 000 000	14 475 432	11 356 632	1 570 052	448 566	12 478 118	86,20%	8 054 347	2 029 259	10 083 606	80,81%	2 394 512	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	12 000 000	11 520 937	8 505 289	972 246	36 031	9 441 504	81,95%	7 456 532	827 990	8 284 522	87,75%	1 156 982	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	20 590 000	18 255 367	12 724 522	3 032 152	0	15 756 674	86,31%	13 020 163	2 195 477	15 215 640	96,57%	541 034
	42- Immobilisations	16 210 000	16 088 394	7 888 735	4 623 300	0	12 512 035	77,77%	9 802 033	2 820 763	12 622 796	100,00%	-110 761
	43- Gestion du personnel	122 810 000	108 610 106	87 324 022	19 080 000	0	106 404 022	97,97%	87 353 127	18 058 947	105 412 074	99,07%	991 948
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	3 410 000	4 670 000	3 670 000	755 000	0	4 425 000	94,75%	8 659 431	939 074	9 598 504	216,92%	-5 173 504
	45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	11 950 000	13 772 902	10 043 482	2 756 070	0	12 799 552	92,93%	10 762 213	2 668 088	13 430 301	104,93%	-630 749
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	3 330 000	3 713 041	562 265	78 930	0	661 195	17,81%	1 247 055	20 498	1 267 553	191,71%	-606 358
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	308 200 000	318 656 182	242 463 113	53 382 275	1 222 637	294 592 551	92,39%	221 246 825	48 018 265	269 265 090	91,40%	25 327 461	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	332 900 000	290 871 524	211 772 072	57 536 625	4 019 231	265 289 465	91,21%	118 230 869	33 449 153	151 680 022	57,18%	113 609 444	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	229 700 000	180 889 348	136 533 801	42 342 010	1 447 861	177 427 951	98,09%	67 743 965	29 072 164	96 816 129	54,57%	80 611 822	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	27 400 000	17 681 316	15 370 296	3 534 566	306 072	18 598 790	105,19%	12 567 311	3 037 777	15 605 088	83,90%	2 993 702	
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
25- Eau potable	209 800 000	164 505 566	100 677 204	30 005 100	1 551 279	129 131 025	78,50%	57 210 650	20 247 243	77 457 893	59,98%	51 673 132	
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	799 800 000	653 947 754	464 353 373	133 418 301	7 324 443	590 447 232	90,25%	255 752 794	85 806 537	341 559 131	57,85%	248 888 101	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	12 431 172	2 715 338	4 797 393	14 743	7 497 988	60,32%	2 554 311	295 185	2 849 496	38,00%	4 648 492	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	13 132 908	18 056 904	14 222 863	238 467	32 041 300	243,98%	9 659 262	4 757 460	14 416 722	44,99%	17 624 578	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	99 200 000	106 097 333	91 622 606	15 218 894	2 231 436	104 610 064	98,60%	46 106 139	8 964 995	55 071 134	52,64%	49 538 930	
14- Elimination des déchets	21 800 000	17 291 665	10 602 442	2 717 476	548 187	12 771 732	73,86%	9 129 065	2 248 236	11 377 301	89,08%	1 394 431	
18- Lutte contre la pollution agricole	90 000 000	117 761 526	87 764 188	40 826 648	2 089 969	126 200 867	107,17%	24 512 126	8 578 654	33 090 780	26,22%	93 110 087	
21- Gestion quantitative de la Ressource	105 100 000	118 011 245	161 030 372	13 471 414	2 222 030	172 279 756	145,99%	70 068 228	27 885 470	97 953 698	56,86%	74 326 057	
23- Protection de la ressource	30 300 000	28 768 575	35 002 846	6 911 966	319 209	41 595 603	144,59%	11 402 922	6 839 725	18 242 647	43,86%	23 352 956	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	179 900 000	202 952 551	189 713 876	45 079 369	4 970 458	249 822 787	123,09%	129 831 159	39 275 582	169 106 741	67,69%	80 716 046	
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	526 900 000	616 446 974	596 508 574	162 946 023	12 654 499	746 820 098	121,15%	303 263 214	98 845 307	402 108 521	53,84%	344 711 577	
Hors plafond de dépenses													
17- Primes de performance épuratoire	185 000 000	178 070 017	148 173 248	31 663 913	0	179 837 161	100,99%	147 568 262	31 588 746	179 157 008	99,62%	680 153	
50- Contributions	112 800 000	96 441 350	81 808 550	36 333 673	0	118 142 223	122,50%	81 808 550	36 333 673	118 142 223	100,00%	0	
dont contribution AFB	0	73 924 150	59 291 350	31 542 963	0	90 834 313		59 291 350	31 542 963	90 834 313	100,00%	0	
dont contribution ONCFS	0	0	0	4 790 710	0	4 790 710		0	4 790 710	4 790 710	100,00%	0	
dont contribution EPMP	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
dont reversement Ecophyto	38 795 500	22 517 200	22 517 200	0	0	22 517 200		22 517 200	0	22 517 200	100,00%	0	
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat	0	90 027 523	92 605 587	25 927 226	0	118 532 813		92 605 587	25 927 226	118 532 813	100,00%	0	
Total Hors plafond	297 800 000	364 538 890	322 587 385	93 924 812	0	416 512 197	114,26%	321 982 399	93 849 645	415 832 044	99,84%	680 153	
TOTAL	1 932 100 000	1 953 789 800	1 625 912 445	443 641 411	21 181 778	2 048 372 078	104,84%	1 102 245 232	326 519 554	1 428 764 786	69,75%	619 607 292	

État des paiements des programmes antérieurs au 10^{ème} programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2018 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2018	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2018	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2018	Total des paiements au 31/12/2018	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
7 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
8 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
9 ^{ème} PROGRAMME:	1 198 683 669,75	1 189 145 035,65	-	2 297 185,00	1 191 442 220,65	7 241 449,10
TOTAL Programmes antérieurs	1 198 683 669,75	1 189 145 035,65	-	2 297 185,00	1 191 442 220,65	7 241 449,10

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Adour-Garonne en 2018

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018
Charges	1- Interventions	227 886	225 933	212 403	223 965	191 113	262 119	274 002
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	9 080	12 195	10 975	11 755	11 926	12 441	36 334
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	7 060	7 888	7 339	7 290	-	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	44 412	29 751	-	-	-	-	-
	2- Personnel	17 865	17 329	17 247	17 230	15 970	16 645	16 611
	3- Fonctionnement courant	6 296	6 036	35 498	25 894	31 880	6 425	5 649
	dont amortissements et provisions (68)	1 482	1 554	1 604	1 473	1 572	1 401	1 067
	TOTAL CHARGES	252 047	249 298	265 148	267 089	238 964	285 188	296 262
Produits	1- Redevances	259 713	265 963	277 577	264 182	279 819	303 938	293 185
	Redevances pour prélèvement	51 961	48 408	57 108	40 236	58 102	61 230	58 565
	dont prélèvement collectivités - AEP	35 047	31 938	35 275	21 737	37 964	39 153	40 172
	dont prélèvement agriculture - irrigation	6 922	9 061	6 819	4 538	7 398	8 050	6 126
	dont prélèvement industries	9 992	7 409	15 014	13 960	12 740	14 027	12 267
	Industries - Alimentation d'un canal	27	20	23	36	41	36	53
	Industries - Refroidissement industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	3 401	3 565	7 895	7 458	6 036	7 073	5 442
	Industries - Autres usages économiques	6 564	3 824	7 096	6 467	6 663	6 918	6 771
	Redevances pour autres usages	2 598	2 218	2 317	2 094	1 947	1 856	1 888
	dont obstacle sur cours d'eau	19	19	24	22	22	22	23
	dont protection milieu aquatique	1 821	1 792	1 746	1 719	1 723	1 721	1 708
	dont stockage en période d'étiage	758	407	547	353	202	113	157
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	205 154	215 337	218 152	221 853	219 769	240 853	232 732
	dont collectivités	178 464	189 798	188 996	189 984	194 260	214 895	207 051
	Collectivités - Pollution	118 186	127 050	125 899	125 661	126 532	140 884	136 733
	Collectivités - Collecte	60 278	62 748	63 137	64 323	65 728	74 011	70 298
	Collectivités - Contrevaieur	-	-	-	-	-	-	-
	dont agriculture - élevage + pollution diffuse	19 012	19 839	20 110	23 494	17 078	18 058	18 087
	Agriculture - Elevage	286	161	173	184	158	208	195
	Agriculture - Pollutions diffuses	18 726	19 678	19 937	23 311	16 920	17 850	17 892
	dont industries	7 678	5 700	9 046	8 374	8 431	7 900	7 594
	Industries - Pollution	6 974	4 905	8 209	7 643	7 634	7 123	6 842
	Industries - Collecte	704	795	837	731	797	777	752
	2- Gestion courante	1 999	1 108	20 992	21 733	466	1 343	753
	Autres produits	1 999	1 108	20 992	21 733	466	1 343	753
dont reprises sur provisions (78)	411	97	3 348	471	30	56	22	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	16 612	20 159	-	-	-	
	TOTAL PRODUITS	261 712	267 071	298 569	285 915	280 285	305 281	293 938
Résultat	= Produits - charges	9 665	17 773	33 421	18 826	41 321	20 093	- 2 324
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	55 120	49 135	15 042		42 863	21 405	-
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement				298			1 283
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	24 306	23 125	16 856	17 648	8 098	9 243	4 881
	Autres dépenses d'investissement	2 431	1 168	898	1 329	2 376	4 028	2 821
	Remboursement Capital	23 164	-	-	-	-	-	-
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	49 901	24 293	17 754	19 275	10 474	13 272	8 986
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	22 030	21 756	18 281	18 333	16 481	16 722	9 921
	Cessions d'immobilisations 775	28	41	23	4	-	32	4
	Autres ressources en capital	86	102	59	63	9	69	- 25 927
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	77 264	71 034	33 405	18 399	59 353	38 229	- 16 003
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	27 363	46 741	15 651	- 876	48 878	24 957	- 24 989
Pour mémoire	FDR au 31/12	81 255	127 996	143 647	142 772	169 668	172 388	146 521
	Besoin en FDR au 31/12	19 213	18 847	11 700	15 217	13 723	31 855	89 985
	Trésorerie au 31/12	62 042	109 149	131 947	127 556	155 945	140 533	56 537

2. Agence de l'eau Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie est le plus petit par la superficie, 20 000 km², soit 3,6 % du territoire national et également par le linéaire de cours d'eau (8 000 km dont 1 000 km de voies navigables). Il comporte 2 474 communes en 2018 (2 466 en 2019). Le bassin couvre l'ensemble des départements du Nord, du Pas-de-Calais, et partiellement les départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Il s'étend sur deux districts hydrographiques, qui, de plus, sont internationaux, l'Escaut et la Meuse. Le bassin Artois-Picardie, avec une population de 4,8 millions d'habitants dont 75 % en zone urbaine, a une densité de population deux fois plus importante, 238 hab/km², que la moyenne nationale, 118 hab/km², ce qui entraîne une forte pression sur la ressource en eau. Fortement marqué par les activités humaines, il porte encore la mémoire de son passé industriel (sites et sols pollués, sédiments pollués dans les cours d'eau...). Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 534 millions de m³.

C'est un bassin particulier, avec des reliefs d'amplitude modérée et des cours d'eau à faibles débits. Il comporte de nombreux canaux et cours d'eau canalisés. Le territoire offre aussi une grande diversité de paysages naturels qui renferment de précieuses richesses biologiques. Ainsi les dunes du littoral, les coteaux calcaires, et les marais hébergent de nombreuses espèces animales et végétales qu'il faut protéger.

Le bassin est ainsi intégralement classé comme zone sensible à l'eutrophisation au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et quasi intégralement classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole au titre de la directive nitrates.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 21 % des masses d'eau des rivières et 33 % des masses d'eaux côtières du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021 (sans les molécules ubiquistes). Selon l'état des lieux des masses d'eau 2019, 27 % des masses d'eau superficielles sont en bon état ou potentiel écologique, 88 % sont en bon état chimique (sans molécules ubiquistes), et 33 % des nappes souterraines en bon état chimique (94 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié 5 grandes orientations : maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques, garantir une eau potable en qualité et quantité suffisante, s'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations, protéger le milieu marin, mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 33 % des masses d'eau superficielles (littorales incluses) en bon état écologique et 81 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 34 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (94 % en bon état quantitatif). Le SDAGE vise également, d'ici 2027, un objectif de 100 % des masses d'eau souterraines en bon état, 82 % des masses d'eau superficielles en bon état ou potentiel écologique et 100 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes).

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 2,2 Mds€. Ce coût se répartit à 55 % pour l'assainissement, 26 % pour l'agriculture, 5 % pour la pollution industrielle, 7 % pour les milieux aquatiques et 7 % pour la protection de la ressource en eau potable (aires d'alimentation de captages).

Le comité de bassin Artois-Picardie s'appuie sur 3 commissions permanentes et le conseil d'administration s'appuie sur 2 commissions permanentes.

En 2018, le conseil d'administration a adopté le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Artois-Picardie pour la période 2019-2024. Un volume financier de plus d'un milliard d'euros (soit un niveau quasi équivalent au 10^e programme) a été maintenu afin de faire face aux pressions qui s'exercent sur l'eau mais aussi pour relever les nouveaux défis que représentent l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité sur le territoire. A ce titre, l'agence a choisi de soutenir les solutions innovantes, par exemple dans les domaines des eaux pluviales ou de la gestion des milieux naturels. Elle poursuit dans le même temps ses efforts en matière d'assainissement et de protection de la ressource qui ont permis de faire progresser la qualité de l'eau sur le bassin.

Le siège de l'agence de l'eau est à Douai. L'agence comporte deux autres implantations à Boulogne et à Amiens.

MISE EN ŒUVRE ET REVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le 10^e programme d'intervention (2013-2018) de l'agence de l'eau Artois-Picardie a été élaboré selon une montée en puissance progressive. Le montant des engagements de l'année 2018 s'élève ainsi à 228,70 M€ (contre 221,63 M€ en 2017), soit un total de 210,63 M€ (contre 205,1 M€ en 2017), hors reversement au budget général de l'État et hors part de la redevance pour pollutions diffuses destinée au plan Ecophyto. L'exercice 2018 constitue donc l'exercice le plus important du programme et confirme une progression constante depuis 2015. A deux reprises au cours du programme (en 2015 et 2018), le montant des dotations a été révisé à la hausse afin d'atteindre le plafond de dépenses des domaines encadrés, fixé par l'arrêté du 26 février 2013 à hauteur de 887 M€. Au final, ce sont près de 880 M€ d'engagements qui ont été effectués, soit une exécution de 99,2 % des dotations sous plafond.

Agences de l'eau

Le niveau des engagements et leur évolution sont proches de 100 % pour l'ensemble des domaines concernés.

Aussi, les taux de réalisation du 10^e programme à fin 2018 se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention :

- 97,35 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence »,
- 99,78 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau »,
- 99,54 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ».

Le taux d'exécution global (tenant compte des dotations sous domaines et hors domaine) du 10^e programme atteint 99,37 % à fin 2018.

Sur la totalité du programme, les engagements spécifiques aux interventions, dont les primes de performance épuratoire et les contributions à l'AFB et à l'ONCFS se sont élevés à 966 M€ (dont le remboursement du prêt auprès de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de plus de 45 M€, capital et intérêts). Plus de 15 000 dossiers d'intervention ont ainsi été traités en 6 ans.

La mise en œuvre des priorités du programme est totalement respectée, voire dépassée avec des engagements dans le domaine spécifique aux mesures territoriales de gestion de l'eau à hauteur de 334,14 M€ en 6 ans, contre 250,46 M€ prévus en début de programme. Un tel niveau a été rendu possible par les deux révisions de programme mentionnées précédemment ainsi que par des transferts de dotations issues des autres domaines.

En matière d'assainissement domestique, 125 ouvrages ont bénéficié d'une aide de l'agence (construction, reconstruction, amélioration) au cours du programme, soit au total 74,53 M€ d'aides accordées auxquelles s'ajoutent 17,90 M€ d'aides dédiées à l'assainissement non collectif.

En moyenne, 35 M€ d'aides par an ont été attribuées pour financer la création ou la réhabilitation de réseaux d'assainissement. Cette politique a été la plus importante du programme en termes de montant financier, représentant plus de 20 % des interventions financières de l'agence.

Dans le secteur des activités économiques hors agricoles, le niveau des aides aura excédé de 2 M€ les prévisions réalisées en début de programme, soit un montant de 70 M€ sur 6 ans. Plus de 500 établissements ont été aidés, de l'entrepreneur individuel au grand groupe industriel.

Les aides allouées dans le domaine de la lutte contre la pollution d'origine agricole n'ont cessé de progresser depuis 2015, année de la première révision du programme. Elles ont atteint leur niveau le plus élevé en 2018 avec 14,84 M€ d'aides contre 11,64 M€ en 2017. Sur les 54,50 M€ d'aides attribuées sur 6 ans, 23,26 M€ ont concerné la lutte contre les pollutions diffuses et 12,70 M€ ont été destinées au soutien de l'agriculture biologique.

Dans le domaine de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques, priorité du 10^e programme, des moyens financiers relativement conséquents ont été mobilisés, notamment au cours de la seconde partie du programme. Ainsi, les aides en matière de restauration et de gestion des milieux aquatiques s'élèvent à 23,3 M€ en 2018, contre 17,2 M€ en 2017 et 14,7 M€ en 2016, soit une nouvelle augmentation confirmant la montée en puissance amorcée en début du programme. Plus de 88 M€ ont ainsi été consacrés aux milieux aquatiques au cours du programme.

En matière de gestion quantitative de la ressource, plus de 40 M€ d'aides ont été engagés au cours de la seconde moitié du programme. L'agence a effectivement lancé en 2016 un appel à projet relatif à la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable pour 14,47 M€ qu'elle a reconduit en 2017 (12,10 M€) et 2018 (15,51 M€). Des transferts de lignes-programme ont dû être effectués afin d'ajuster les moyens sur cette thématique.

Les engagements en faveur de l'eau potable se sont traduits par l'attribution de 62,17 M€ d'aides sur la période 2013-2018. Sur cette politique, un projet majeur de sécurisation de l'alimentation en eau potable a mobilisé plus de 20 % des aides.

Enfin et conformément à la volonté de l'agence de soutenir les efforts d'assainissement réalisés sur le bassin Artois-Picardie, le dispositif de primes de performance épuratoire a été renforcé pour les 2 dernières années du 10^e programme d'intervention avec des aides s'élevant à 24 M€ en 2018 et 25 M€ en 2017 (contre 19,5 M€ en 2016).

Situation financière de l'agence

Le budget 2018 de l'agence a été exécuté en dépenses à hauteur de 87,5 %, soit 163,26 M€ (contre 157,7 M€ en 2017), hors prélèvement sur ressources accumulées et reversement de la redevance pour pollutions diffuses destinée au plan Ecophyto. A noter que ces dépenses sont considérées en droits constatés afin de pouvoir analyser leur évolution sur la durée du 10^e programme selon leur nature par la suite.

Un budget rectificatif a été réalisé au cours de l'année et a eu pour effet notamment une baisse de 12 M€ des paiements prévus sur l'enveloppe intervention compte tenu de l'annulation de projets et du décalage de certains paiements relatifs aux marchés sur l'exercice suivant.

Les aides décaissées sous la forme de subventions et d'avances atteignent 116 M€ en 2018 ; bien que relativement stables de 2016 à 2018, elles sont en baisse tout au long de la deuxième moitié du programme. Cette évolution est particulièrement marquée en matière de paiements relatifs aux installations de traitement et réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées qui s'élèvent 49,1 M€ contre 56,8 M€ en 2017. Cette baisse est expliquée notamment par des décaissements en 2017, à hauteur de 3,64 M€, pour une intervention exceptionnelle relative à la

reconstruction d'une station d'épuration, et également par le ralentissement du rythme des paiements depuis 2016 du fait d'un décalage ou d'un allongement des délais de réalisation de certaines opérations.

Les versements d'aides en matière de lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles s'élèvent à 9,7 M€ en 2018, contre 10,3 M€ en 2017.

Dans le domaine de la lutte contre la pollution agricole, les aides versées s'établissent à 3,88 M€ contre 4,49 M€ en 2017. Il convient toutefois de noter que l'agence a réalisé des décaissements suite à des appels de fonds d'un montant de 5,07 M€ au travers d'une convention cadre conclue avec l'Agence de Service et de Paiements dans laquelle elle confie la gestion de sa participation au financement des mesures Agroenvironnementales et climatiques, des aides en faveur de l'agriculture biologique et de l'agroforesterie.

On constate également une progression des paiements en matière de restauration des milieux aquatiques, à hauteur de 11,1 M€ en 2018, contre 8,8 M€ en 2017, conforme à la hausse constante des engagements depuis 2015.

Les dépenses relatives aux interventions mentionnées ci-dessus intègrent un total de 30,8 M€ de versements d'avances remboursables. Notons que l'agence comptabilise également des paiements au titre du remboursement des dernières annuités du prêt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour 7,81 M€ et du prélèvement du prélèvement de l'Etat pour 13,28 M€.

L'agence a par ailleurs décaissé 24 M€ au titre de l'aide à la performance épuratoire, cette aide est calculée proportionnellement aux quantités de pollution d'origine domestique dont le rejet au milieu naturel a été évité et peut-être modulée pour tenir compte du respect des prescriptions réglementaires et techniques.

Le budget initial 2018 de l'agence a été exécuté en recettes à hauteur de 109 %, soit à hauteur de 200,8 M€ (184 M€ prévus, ajustés à 195,5 M€ lors du budget rectificatif) contre 214,9 M€ en 2017. Ces recettes regroupent les émissions de redevances liées à la pollution de l'eau, à la modernisation des réseaux de collecte, aux pollutions diffuses, au prélèvement sur la ressource en eau, pour obstacle des cours d'eau et pour la protection du milieu aquatique, d'un total de 163,54 M€ (172,45 M€ en 2017). Un budget rectificatif réalisé au cours de l'année a eu pour effet une augmentation de 12 M€ des recettes de redevances émises compte tenu des écarts entre les assiettes des redevances constatées et prévisionnelles.

Les recettes sont également constituées de ressources propres, notamment de 1,76 M€ encaissés, principalement composés des frais de gestion pour la perception de la redevance mutualisée pour pollutions diffuses, et des retours d'avances de 33,9 M€ en 2018.

Le résultat de l'exercice 2018 s'élève à 43,31 M€ contre 60,38 M€ en 2017, la capacité d'autofinancement s'élève à 44,46 M€. Le fonds de roulement s'établit à 137,42 M€ contre 111,99 M€ à fin 2017. Cette augmentation est consécutive aux dépenses budgétaires et non budgétaires inférieures aux recettes, telles qu'exposées supra,

Le solde budgétaire de l'exercice 2018 s'établit à 49,61 M€. La trésorerie bénéficie d'un abondement de 26,27 M€ et s'établit ainsi à 120,20 M€ à fin 2018.

Ces montants sont à considérer au regard des restes à payer sur subventions et à décaisser sur avances, tous programmes confondus, qui s'établissent à 340,2 M€ fin 2018, contre 326,53 M€ fin 2017. Ils se répartissent à hauteur de 225,23 M€ pour les restes à payer sur les subventions contractualisées et non payées et 114,97 M€ pour les restes à décaisser sur avances.

Deux principaux facteurs sont à l'origine de cette progression. Le premier concerne le ralentissement de l'investissement par les maîtres d'ouvrages constaté sur la seconde moitié du programme d'intervention, générant à la fois des demandes de prolongations et un décalage des demandes de paiements.

Le second facteur est inhérent à la construction du 10^e programme d'intervention (selon une montée en puissance progressive), mais aussi à son fonctionnement avec la possibilité d'une part de reporter les autorisations de programme non consommées d'une année sur l'autre et d'autre part de réengager le disponible issu d'annulations de dossiers engagés sur les exercices antérieurs (au sein du même programme d'intervention). Les dernières années du 10^e programme d'intervention disposent donc de montants financiers élevés et entraînent mécaniquement une hausse des restes à décaisser en fin de programme d'intervention.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Artois-Picardie le 16 octobre 2015 et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 23 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté par le Préfet à la même date.

Depuis 2015, la totalité de la surface du bassin Artois-Picardie est couverte par une démarche de SAGE. Les 15 SAGE du territoire sont soit en phase d'élaboration (6), soit en phase de mise en œuvre (9). Ce dernier résultat s'explique principalement par le contexte de la réforme des compétences des collectivités (notamment concernant la gestion de

l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations - GEMAPI) et la formation des exécutifs départementaux et régionaux suite aux élections tenues en 2015.

L'agence a mis en ligne sur le portail de bassin les données du programme de surveillance qu'elle produit le 4 juillet 2018 soit environ trois mois plus tôt que l'échéance prévue. De plus la totalité des demandes simples d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois (résultat de 100 % pour une cible de 90 %).

L'indicateur de contexte concernant les stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles en bon état ou en très bon état écologique est de 21,2 % en légère diminution (1 masse d'eau déclassée) par rapport à 2017.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 99,73 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte, dépassant la cible (94,95 %) pour la sixième année consécutive et représentant ainsi le meilleur niveau depuis 2013.

En 2018, le taux d'établissements industriels assurant un suivi régulier des rejets est de 23,33 % pour un objectif de 15 %. Ce résultat, est parmi les meilleurs depuis le début du 10^e programme (seul le taux 2017 est légèrement supérieur avec 23,36 %).

En matière d'aide publique au développement, l'agence est en 2018 au-dessus de son objectif de bassin qui était de 1,43 M€ dans le cadre de la coopération internationale, avec 2,13 M€ consacrés à cette politique, et atteint le résultat le plus haut depuis le début du programme. L'agence a accordé dans ce cadre 1,665 M€ d'aides financières au titre de la coopération décentralisée pour la réalisation, au sein de 16 pays différents situés sur 3 continents, de 38 dossiers qui permettront à 97 000 personnes de bénéficier d'un accès à l'assainissement et à 124 500 personnes de bénéficier d'un accès à l'eau potable.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 60 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021, contre 109 au titre du SDAGE précédent. 60 de ces captages prioritaires ont fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). L'objectif 2018, d'avoir aidé les 60 captages SDAGE prioritaires pour la mise en place d'un programme d'actions a donc été pleinement atteint.

Pour 57 des captages répertoriés au SDAGE, sur une cible de 80, au moins une demande de mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) découlant du programme d'action a fait l'objet d'une aide. Pour ce deuxième indicateur, l'objectif n'a pas été révisé à mi-programme après redéfinition du terme de « captage prioritaire ». Avec ce niveau de réalisation fin 2018, il ne reste en réalité que 3 captages « SDAGE » qui n'ont pas encore fait l'objet d'une demande de MAEC ou d'un programme spécifique découlant du programme d'actions.

A ce jour, concernant les surfaces agricoles utiles faisant l'objet de MAEC ou d'un programme spécifique ayant bénéficié d'une aide de l'agence, l'indicateur ne peut être renseigné pour les années 2015 à 2018. En effet, aucune donnée n'a pu être récupérée par les services de l'agence auprès de l'ASP en charge du paiement du fait de problèmes sur leurs outils informatiques.

Concernant les milieux aquatiques, les aides à la restauration ont concerné 83 km de cours d'eau (contre 114 en 2017), pour une cible 2018 de 130 km. Cet indicateur se caractérise par une forte variabilité due au caractère pluriannuel des programmations techniques. L'essentiel des actions ont ainsi été comptabilisées en 2013 et 2014 (notamment le dossier « Plan Somme »), permettant de dépasser nettement l'objectif cumulé entre 2013 et 2018 (935 km de linéaire de cours d'eau restauré, pour un objectif cumulé de 600 km).

En matière de continuité écologique, 111 ouvrages ont été rendus franchissables en 2018 pour un objectif fixé à 22 ouvrages, portant à 300 le nombre d'ouvrages aidés au cours du 10^e programme.

Sur ces 111 ouvrages, 67 se trouvaient sur des cours d'eau dits de liste 2 (sur les 255 ouvrages « liste 2 » du bassin, liste de cours d'eau correspondant à une obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2018 de 20 ouvrages « liste 2 » aidés dans l'année a donc été largement dépassé.

En matière de préservation des zones humides, 4 709 ha de zones humides ont bénéficié en 2018 d'un financement de l'agence (4 298 en 2017). Parmi celles-ci, 4 596 ha ont fait l'objet d'entretien ou de restauration (4 257 ha en 2017) un résultat nettement au-dessus de l'objectif (4 050 ha) et 113,5 ha ont fait l'objet d'une aide à l'acquisition par une personne publique (41 ha en 2017).

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive eaux résiduelles urbaines (ERU), les données des services de police de l'eau ne sont pas disponibles à ce stade pour estimer le nombre de stations restant à mettre en conformité. L'agence indique cependant que sur les 5 stations encore recensées fin 2017, toutes ont bénéficié d'une aide de l'agence pour leur mise en conformité qui est prévu au plus tard pour 2019.

En matière de solidarité avec les communes rurales, 6,81 M€ d'aides (6,83 M€ en 2017) ont été engagées en faveur des communes rurales pour un objectif de 11 M€. La non-atteinte de l'objectif s'explique par les nouvelles modalités d'aides adoptées en juin 2016 concernant l'assainissement non collectif, qui ne prévoient plus de dispositions spécifiques à destination des communes rurales mais qui généralise la bonification du taux d'aide à l'ensemble des projets.

Pour la troisième année consécutive, l'objectif concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence de l'eau dans l'année n'est pas atteint : 848 dispositifs réhabilités sur un objectif de 1 090 (soit 78 %). Toutefois, la forte dynamique de début de programme permet à ce jour à l'agence d'atteindre un taux de réalisation de 90 % en cumul pluriannuel.

Concernant la réduction des substances toxiques, 936 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2018. Pour la sixième année consécutive, ce résultat est encore largement supérieur à l'objectif (50 kg). Il convient de noter cependant que cet indicateur a fait l'objet d'une révision à mi-programme (voir Agence de l'eau Adour-Garonne) mais les nouvelles modalités de calcul n'ont pas encore été mises en application pour l'évaluation 2018. C'est pourquoi, afin de rester cohérent, la réalisation 2018 doit être analysée au regard de l'ancien objectif (1 200 kg) qui est atteint à 78 %.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires, il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 4 723 tonnes ont été vendus en 2017, contre 4 652 tonnes en 2016.

En matière de contrats aidés littoraux, le seul contrat prévu pour le 10^e programme (contrat de baie de la Canche) a été signé en 2013.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement, les données définitives de volumes d'eau prélevés sur le bassin par secteur d'activité ne sont pas disponibles pour l'année 2018.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2018 (531 Mm³) correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2017. Ce volume est marqué par une stabilité notable depuis 2013.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

Concernant la politique de ressources humaines l'agence dispose d'un plan d'actions opérationnel pour les risques psychosociaux depuis 2013. Elle a lancé une enquête sur les risques psycho-sociaux (RPS) et a depuis mis en place des formations à la prévention des RPS afin de prévenir les risques dans les équipes, de les gérer et de mettre en œuvre des bonnes pratiques. Depuis 2017, afin d'affiner son plan d'actions engagé en 2015, l'agence a travaillé sur la mise en place d'une nouvelle approche des RPS, basée sur la méthode « Gollac ».

Par ailleurs, l'agence s'était engagée à maintenir un effort dans la politique de mobilité interne, avec un taux de mobilité, hors réorganisation interne, décroissant progressivement, mais demeurant toutefois supérieur ou égal à 15 % fin 2018. Sur la période 2016-2018, l'indicateur a été élargi et les cibles revues afin d'intégrer les réorganisations internes désormais indispensables pour optimiser l'adéquation missions-moyens dans un contexte de réduction d'effectifs. Suite à ces réorganisations internes, on constate que 60 % des agents en CDI ont moins de 6 ans d'ancienneté sur leur poste à la fin 2018.

Les agents de l'établissement ont bénéficié de 951 jours de formation en 2018, pour une cible à 650 jours. Cet excellent résultat est en partie lié aux préparations aux concours de titularisation suivies par certains agents dans le cadre de la sortie des agences de l'eau au 1^{er} avril 2018 du décret dérogatoire.

À noter enfin que les trois certifications de l'agence sur les dimensions Qualité, Santé/Sécurité et Environnement de son organisation qui avaient été renouvelées en 2017, ont été, à l'issue de l'audit annuel de suivi, maintenues en 2018 par l'organisme certificateur.

En matière de contrôle interne comptable et financier, le rapport annexe de l'agent comptable, a été présenté pour l'année budgétaire 2017 au CA du 16 mars 2018. La cartographie des risques comptables a été formalisée. L'année 2018 a par ailleurs été marquée par une charge de travail importante liée au déploiement d'un logiciel comptable compatible avec la GBCP (QUALIAC).

En 2018, le plafond d'emploi fixé à 152,6 ETPT a été respecté. De plus, les effectifs à fin 2018 atteignent 148 ETP (contre 155 ETP fin 2017), respectant le schéma d'emploi fixé à - 6 ETP (auquel s'ajoute le remboursement d'un ETP prêté par l'agence de l'eau Loire-Bretagne). La masse salariale s'élève à 11,61 M€, montant en très légère diminution par rapport à celui de 2017 (11,72 M€).

Cette évolution résulte de la diminution des effectifs dont l'impact à la baisse sur la masse salariale est toutefois partiellement compensé par la hausse de certaines cotisations, les avancements du personnel et le glissement vieillissement technicité positif. Il est à souligner que l'agence de l'eau Artois-Picardie a poursuivi en 2018 ses réflexions, et a engagé ses premières actions afin de s'adapter à la baisse programmée des effectifs (schéma d'adaptation interne nécessitant une réorganisation, lancement d'une étude sur la mutualisation avec les autres agences, arrêt des stations de mesures).

Enfin, conformément aux objectifs de maîtrise des dépenses publiques, l'agence poursuit ses efforts de réduction des dépenses de fonctionnement. Le compte financier 2018 fait ainsi apparaître une baisse des dépenses de fonctionnement de 9,09 % par rapport à 2017 (2,80 M€ en 2018 contre 3,08 M€ en 2017).

Agences de l'eau

Les principales variations par rapport à 2017 sont liées essentiellement à la baisse des déplacements, des consommations de fournitures, ainsi qu'à des dépenses plus faibles de formation du personnel. Cette baisse constatée des dépenses de formation trouve son origine dans l'organisation d'une part plus importante de formations collectives (en particulier liées aux préparations aux concours de titularisation) moins coûteuses que les formations individuelles et non dans une réduction du nombre de formations.

Le taux de télédéclaration a poursuivi sa progression en 2018. Désormais, plus de 9 formulaires sur 10 sont télédéclarés.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances émises

Le produit total des redevances émises par l'agence de l'eau Artois-Picardie a diminué de 8,9 M€ (- 5,2 %) en 2018 par rapport à 2017 et s'élève désormais à 163,54 M€.

Recettes des redevances de pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte sont estimées à 127,42 M€ en 2018 contre 142,58 M€ en 2017. Ce montant se décompose comme suit : 83,48 M€ en 2018 contre 80,44 M€ en 2017 pour les redevances pour pollution de l'eau et 46,98 M€ en 2018 contre 52,82 M€ en 2017 pour les redevances pour modernisation des réseaux de collecte.

Recettes des redevances pour prélèvement

Les redevances de prélèvement sur la ressource en eau atteignent 24,47 M€ en 2018 contre 16,25 M€ en 2017. Cette forte variation résulte de la suppression des acomptes pour ces redevances en 2017 ainsi que l'évolution des assiettes.

Recette de la redevance pour pollutions diffuses

La redevance pour pollutions diffuses atteint 10,61 M€ en 2018 contre 12,90 M€ en 2017. L'exercice 2017 avait constaté un niveau exceptionnellement élevé pour cette redevance compte tenu de l'augmentation importante des achats de produits phytopharmaceutiques en 2016 pour faire face à la pression maladies, principalement pour les cultures de pommes de terre.

Recette des autres redevances

La redevance pour protection du milieu aquatique est une redevance mutualisée par une autre agence de l'eau. Suite au blocage du reversement en fin d'exercice, aucun encaissement n'a été réalisé en 2018. L'encaissement de 0,40 M€ relatif à cette redevance sera réalisé en 2019.

Enfin, les majorations pour paiements tardifs des redevances ont atteint 0,06 M€ en 2018.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs au 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et la situation financière à fin 2018.

Autorisations de programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2018 : Exécutions 2013-2018

Autres (*) correspond aux dotations à maîtrise d'ouvrage Agence											
NB : les avances convertibles en subventions seront comptabilisées avec les subventions											
en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017		
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence											
	23 610 953	0	35 104 489	0	29 988 015	0	30 871 138	0	31 071 432	0	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	729 706	0	575 568	0	622 560	0	1 286 679	0	335 146	0	0
31- Etudes générales	118 107	0	200 537	0	276 082	0	46 676	0	481 364	0	0
32- Connaissance environnementale	1 309 293	0	1 985 239	0	1 293 265	0	1 526 101	0	1 963 151	0	0
33- Action internationale	995 275	0	1 042 979	0	940 103	0	1 351 599	0	1 520 830	0	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	427 680	0	392 883	0	317 360	0	361 586	0	607 581	0	0
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 386 562	0	2 098 238	0	2 140 977	0	2 211 043	0	1 917 439	0
	42- Immobilisations	451 324	0	397 648	0	810 388	0	511 213	0	614 637	0
	43- Gestion du personnel	11 748 808	0	11 556 448	0	11 746 145	0	11 713 974	0	11 719 972	0
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	1 631 600	0	1 631 600	0	1 631 600	0	1 631 600	0	1 631 600	0
	45- Charges financières	1 065 538	0	12 915 700	0	7 965 951	0	7 971 642	0	7 971 642	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	2 037 927	0	2 180 072	0	2 076 681	0	2 128 973	0	2 134 053	0
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	709 133	0	127 575	0	166 903	0	130 153	0	174 017	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	41 070 854	23 357 218	42 245 398	24 513 709	39 707 388	26 619 674	36 666 838	22 323 811	42 318 407	18 285 748	0
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	8 078 907	7 468 047	10 080 080	9 482 708	9 414 192	9 089 605	10 360 120	8 250 173	6 420 026	2 446 609	0
HORS gestion et traitement des eaux pluviales											
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	21 394 617	15 558 421	19 382 034	14 971 511	18 733 769	17 530 069	17 988 957	14 180 617	23 731 513	15 389 138	0
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage											
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 082 342	0	960 630	0	1 025 715	0	934 631	0	936 157	0	0
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	10 514 988	330 750	11 822 655	59 490	10 533 711	0	7 383 131	-106 978	11 230 712	450 000	0
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	26 972 732	13 955 099	24 006 760	10 247 711	25 077 407	12 227 615	41 513 497	22 136 581	53 576 025	24 134 681	0
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	3 493 850	5 343 124	2 900 844	3 759 613	1 837 270	2 850 627	3 511 065	4 192 920	13 178 375	9 599 872	0
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales											
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	806 828	1 298 168	124 858	194 875	1 635 634	2 563 728	283 902	376 771	332 866	540 666	0
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage											
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	3 585 193	7 313 807	2 920 402	6 293 223	4 384 018	6 813 260	6 087 976	6 859 659	6 376 995	5 388 538	0
14- Elimination des déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18- Lutte contre la pollution agricole	6 196 409	0	4 355 915	0	5 584 900	0	11 882 167	0	11 638 083	0	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	1 192 305	0	5 018	0	31 502	0	3 758 589	10 707 230	3 495 348	8 605 605	0
23- Protection de la ressource	1 118 498	0	1 653 847	0	1 238 100	0	1 218 505	0	1 343 641	0	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	10 579 648	0	12 000 876	0	10 365 982	0	14 771 293	0	17 210 718	0	0
Hors plafond de dépenses	31 293 592	0	36 983 630	0	53 479 611	0	41 744 278	0	47 303 020	0	0
17- Primes de performance épuration	17 985 992	0	10 722 563	0	27 150 873	0	19 516 440	0	25 000 316	0	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	13 307 600	0	13 213 400	0	15 159 100	0	10 272 100	0	10 715 500	0	0
	dont contribution ONEMA-AFB	10 208 000	0	9 187 200	0	10 124 300	0	10 272 100	0	10 715 500	0
	dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	dont reversement Ecophyto	3 099 600	0	4 026 200	0	5 034 800	0	0	0	0	0
Prélèvement Etat		0	13 047 667	0	11 169 638	0	11 953 738	0	11 587 204	0	0
TOTAL	122 948 130	37 312 317	138 340 278	34 761 420	148 252 421	38 847 290	150 795 752	44 460 392	174 268 885	42 420 428	0

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence					
	32 780 794	0	183 426 822	0	183 426 822
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	407 608	0	3 957 266	0	3 957 266
31- Etudes générales	713 384	0	1 836 051	0	1 836 051
32- Connaissance environnementale	2 439 881	0	10 516 930	0	10 516 930
33- Action internationale	2 131 632	0	7 982 418	0	7 982 418
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	732 188	0	2 839 277	0	2 839 277
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	1 859 971	0	12 614 231	0
	42- Immobilisations	1 042 469	0	3 827 679	0
	43- Gestion du personnel	11 611 466	0	70 096 814	0
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	1 631 600	0	9 789 600	0
	45- Charges financières	7 971 642	0	45 862 117	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	2 019 858	0	12 577 564	0
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	219 095	0	1 526 875	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	39 488 912	15 453 660	241 497 797	130 553 820	372 051 617
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	8 272 404	3 075 128	52 625 728	39 812 270	92 437 998
HORS gestion et traitement des eaux pluviales					
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	20 292 708	12 378 532	121 523 597	90 008 288	211 531 884
HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage					
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	974 372	0	5 913 847	0	5 913 847
19- Divers pollution	0	0	0	0	0
25- Eau potable	9 949 428	0	61 434 625	733 262	62 167 887
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	62 265 423	18 028 942	233 411 844	100 730 629	334 142 473
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	7 720 290	5 565 856	32 641 693	31 312 012	63 953 706
UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales					
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	-852 269	-423 647	2 331 819	4 550 561	6 882 380
UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage					
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	7 334 870	6 542 175	30 689 454	39 210 663	69 900 116
14- Elimination des déchets	0	0	0	0	0
18- Lutte contre la pollution agricole	14 840 333	0	54 497 807	0	54 497 807
21- Gestion quantitative de la Ressource	9 161 116	6 344 558	17 688 879	25 657 393	43 346 272
23- Protection de la ressource	757 130	0	7 329 721	0	7 329 721
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	23 303 953	0	88 232 470	0	88 232 470
Hors plafond de dépenses	55 898 678	0	266 702 809	0	266 702 809
17- Primes de performance épuration	24 000 923	0	124 379 107	0	124 379 107
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	18 614 614	0	81 282 314	0	81 282 314
	dont contribution ONEMA-AFB	16 160 218	0	66 667 318	0
	dont contribution ONCFS	2 454 396	0	2 454 396	0
	dont reversement Ecophyto	0	0	12 160 600	0
Prélèvement Etat	13 283 141	0	61 041 388	0	61 041 388
TOTAL	190 433 807	33 482 602	925 039 272	231 284 449	1 156 323 721

**Paiements de l'agence de l'eau Artois-Picardie au 31 décembre 2018 :
Exécutions 2013-2018**

DEPENSES en droits constatés (en EUROS)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	48 841 489	30 431 835	30 546 727	23 322 718	25 097 946	20 622 382	178 863 098
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilés et des eaux pluviales	35 878 864	42 755 548	43 753 283	35 683 158	31 784 908	28 479 624	218 335 384
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	12 360 301	11 659 979	7 251 960	16 369 805	10 344 927	9 724 301	67 711 273
	14 Elimination des déchets	239 816	0	0	0	0	0	239 816
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	789 536	1 181 103	1 002 510	863 083	801 459	769 685	5 407 375
	17 Primes de performance épuratoire	18 021 282	10 766 159	27 179 444	19 585 544	25 182 868	24 026 298	124 761 595
	18 Lutte contre la pollution agricole	5 856 862	6 906 399	7 027 360	2 800 193	4 487 428	3 878 425	30 956 668
	19 Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
	Total Lutte contre la pollution	121 988 150	103 701 024	116 761 284	98 624 500	97 699 536	87 500 715	626 275 209
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	0	68 097	246 133	433 186	2 738 321	5 736 271	9 222 009
	23 Protection de la ressource	1 356 172	1 135 859	973 580	1 173 406	972 051	853 413	6 464 481
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	7 616 202	7 677 654	9 771 002	8 887 698	8 861 338	11 122 890	53 936 785
	25 Eau potable	9 450 807	14 225 592	7 603 928	8 554 891	6 184 372	5 931 671	51 951 261
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	645 536	693 112	411 464	506 966	731 706	701 649	3 690 433
Total Gestion des milieux	19 068 718	23 800 314	19 006 108	19 556 147	19 487 789	24 345 894	125 264 969	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	268 011	41 049	107 180	94 462	106 002	585 752	1 202 457
	32 Connaissance environnementale	1 082 013	2 347 361	1 067 156	1 723 181	1 133 473	1 885 736	9 238 920
	33 Action internationale	650 070	959 766	763 767	697 001	1 226 495	1 240 510	5 537 609
	34 Information, communication, etc	438 818	443 819	311 546	307 042	191 974	514 919	2 208 118
Total Conduite et développement des politiques	2 438 912	3 791 995	2 249 648	2 821 686	2 657 945	4 226 918	18 187 103	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	2 386 562	2 098 238	2 140 977	2 211 043	2 289 462	1 601 565	12 727 848
	42 Immobilisations	451 324	397 648	810 388	511 213	614 637	1 042 469	3 827 679
	43 Gestion du personnel	11 748 808	11 556 448	11 746 145	11 713 974	11 719 972	11 434 202	69 919 550
	44 Charges de régularisation	1 163 331	1 288 913	554 994	1 776 725	843 482	2 983 944	8 611 390
	45 Charges financières	1 065 538	12 915 700	7 965 951	7 971 642	7 971 642	7 971 642	45 862 117
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	2 037 927	2 180 072	2 076 681	2 128 973	2 134 053	2 019 858	12 577 564
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	709 133	127 575	166 903	130 153	174 017	219 095	1 526 875
Total Dépenses courantes et autres dépenses	19 562 624	30 564 595	25 462 040	26 443 724	25 747 266	27 272 776	155 053 024	
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS	13 307 600	13 213 400	15 159 100	10 272 100	10 715 500	18 614 614	81 282 314
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	10 208 000	9 187 200	10 124 300	10 272 100	10 715 500	18 614 614	69 121 714
	dont reversement Ecophyto	3 099 600	4 026 200	5 034 800	0	0	0	12 160 600
Reversement Budget de l'Etat	0	13 047 667	11 169 638	11 953 738	11 587 204	13 283 141	61 041 388	
Total Contributions et Reversement Budget Etat	13 307 600	26 261 067	26 328 738	22 225 838	22 302 704	31 897 755	142 323 702	
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés	176 366 004	188 118 995	189 807 817	169 671 895	167 895 239	175 244 058	1 067 104 008	

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Artois-Picardie au 31 décembre 2018

Agence de l'eau Artois-Picardie	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (voté)	Autorisations de programme						Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018	
		Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé -18-22)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2017	Décisions d'engagements de l'année 2018	Décisions de déengagements de l'année 2018	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2018	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Paiements de l'année 2018	Cumul des paiements au 31/12/2018	% décaissé		
													0
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence													
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	4 300 000	4 822 414	3 549 658	437 744	30 136	3 957 266	82,06%	1 833 636	701 649	2 535 285	64,07%	1 421 981	
31- Etudes générales	1 180 000	1 975 000	1 122 666	713 384	0	1 836 051	92,96%	460 800	585 752	1 046 552	57,00%	789 498	
32- Connaissance environnementale	11 680 000	10 884 228	8 077 049	2 511 530	71 649	10 516 930	96,63%	6 291 543	1 855 736	8 177 280	77,75%	2 339 650	
33- Action internationale	7 650 000	8 010 000	5 890 786	2 137 211	5 579	7 982 418	99,66%	3 636 222	1 240 510	4 876 732	61,09%	3 105 686	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	4 800 000	3 322 680	2 107 090	762 740	30 953	2 839 277	85,45%	1 394 389	514 919	1 909 308	67,25%	929 969	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	15 934 000	13 054 260	10 754 260	1 859 971	0	12 614 231	96,63%	10 754 260	1 859 971	12 614 231	100,00%	0
	42- Immobilisations	3 500 000	5 148 861	2 785 210	1 042 469	0	3 827 679	74,34%	2 785 210	1 042 469	3 827 679	100,00%	0
	43- Gestion du personnel	69 533 000	70 485 348	58 485 348	11 611 466	0	70 096 814	99,45%	58 485 348	11 611 466	70 096 814	100,00%	0
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	9 775 000	9 789 600	8 158 000	1 631 600	0	9 789 600	100,00%	5 627 446	1 631 600	7 259 046	74,15%	2 530 554
	45- Charges financières	33 580 000	45 862 290	37 890 475	7 971 642	0	45 862 117	100,00%	37 890 475	7 971 642	45 862 117	100,00%	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	18 270 000	13 175 539	10 557 706	2 019 858	0	12 577 564	95,46%	10 557 706	2 019 858	12 577 564	100,00%	0
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	5 996 000	1 888 611	1 307 781	219 095	0	1 526 875	80,85%	1 307 781	219 095	1 526 875	100,00%	0
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	186 198 000	188 418 829	150 646 028	32 916 711	137 917	183 426 822	97,55%	141 024 616	31 284 668	172 309 483	93,94%	11 117 339	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	108 500 000	92 762 652	81 090 466	12 357 970	1 010 438	92 437 998	99,65%	42 434 323	10 164 031	52 598 354	56,90%	39 839 644	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	232 500 000	211 871 257	178 860 645	37 083 880	4 412 640	211 531 884	99,84%	95 557 825	26 069 746	121 627 571	57,50%	89 904 313	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	7 500 000	5 914 252	4 939 475	1 850 913	576 941	5 913 847	99,99%	3 671 082	761 365	4 432 447	74,95%	1 481 400	
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
25- Eau potable	78 700 000	62 337 307	52 218 459	10 730 139	780 711	62 167 887	99,73%	28 958 457	5 683 601	34 642 058	55,72%	27 525 829	
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	427 200 000	372 885 468	317 109 045	61 722 902	6 780 390	372 051 617	99,78%	170 621 688	42 678 745	213 300 431	57,33%	158 751 186	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	62 000 000	64 064 678	50 667 560	14 864 496	1 578 350	63 953 706	99,83%	17 175 074	9 086 390	26 261 464	41,06%	37 692 241	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	6 949 729	8 158 296	1 067 391	2 343 307	6 882 380	99,03%	3 101 295	566 638	3 687 933	53,59%	3 194 447	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	67 560 000	69 929 904	56 023 072	14 628 193	751 148	69 900 116	99,96%	29 302 890	8 953 882	38 256 771	54,73%	31 643 345	
14- Elimination des déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
18- Lutte contre la pollution agricole	41 350 000	54 532 908	39 657 474	16 004 483	1 164 150	54 497 807	99,94%	9 304 600	3 428 992	12 733 591	23,37%	41 764 216	
21- Gestion quantitative de la Ressource	0	43 422 825	27 840 598	15 745 961	240 287	43 346 272	99,82%	3 485 737	5 736 271	9 222 009	21,28%	34 124 263	
23- Protection de la ressource	9 550 000	7 335 445	6 572 591	965 423	208 293	7 329 721	99,92%	2 668 880	755 853	3 424 733	46,72%	3 904 989	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	70 000 000	89 459 580	64 928 517	24 724 884	1 420 931	88 232 470	98,63%	29 052 936	11 412 498	40 465 434	45,86%	47 767 036	
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	250 460 000	335 695 069	253 848 109	88 000 831	7 706 466	334 142 473	99,54%	94 091 412	39 960 524	134 051 936	40,12%	200 090 537	
Hors plafond de dépenses													
17- Primes de performance épuratoire	104 000 000	124 380 400	100 378 184	24 000 923	0	124 379 107	100,00%	100 378 184	24 000 923	124 379 107	100,00%	0	
50- Contributions	62 142 000	81 282 314	62 667 700	18 614 614	0	81 282 314	100,00%	62 667 700	18 614 614	81 282 314	100,00%	0	
dont contribution AFB	62 142 000	66 667 318	50 507 100	16 160 218	0	66 667 318	100,00%	50 507 100	16 160 218	66 667 318	100,00%	0	
dont contribution ONCFS	0	2 454 396	0	2 454 396	0	2 454 396	100,00%	0	2 454 396	2 454 396	100,00%	0	
dont contribution EPMP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
dont reversement Ecophyto	0	12 160 600	12 160 600	0	0	12 160 600	100,00%	12 160 600	0	12 160 600	100,00%	0	
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat	0	61 041 388	47 758 247	13 283 141	0	61 041 388	100,00%	47 758 247	13 283 141	61 041 388	100,00%	0	
Total Hors plafond	166 142 000	266 704 102	210 804 131	55 890 678	0	266 702 809	100,00%	210 804 131	55 890 678	266 702 809	100,00%	0	
TOTAL	1 030 000 000	1 163 703 468	932 407 312	238 541 122	14 624 713	1 156 323 721	99,37%	616 542 047	169 822 613	786 364 660	68,01%	369 959 061	

État des paiements des programmes antérieurs au 10^e programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2018 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2018	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2018	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2018	Total des paiements au 31/12/2018	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
7 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
8 ^{ème} PROGRAMME:	446 734 651,60	446 719 036,60	-	-	446 719 036,60	15 615,00
9 ^{ème} PROGRAMME:	924 324 661,47	914 807 090,07	6 347 000,00	2 979 415,70	917 786 505,77	6 538 155,70
TOTAL Programmes antérieurs	1 371 059 313,07	1 361 526 126,67	6 347 000,00	2 979 415,70	1 364 505 542,37	6 553 770,70

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Artois-Picardie en 2018

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018
Charges	1- Interventions	146 973	109 625	111 609	120 391	94 729	82 451	83 285
	<i>dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS</i>	7 600	10 208	9 187	10 124	10 272	10 716	18 615
	<i>dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB</i>	3 503	3 100	4 026	5 035	-	-	-
	<i>dont provisions pour charges (68158)</i>	-	-	-	-	-	-	-
	2- Personnel	11 561	11 749	11 556	11 746	10 552	10 482	10 359
	3- Fonctionnement courant	5 738	5 448	17 595	15 350	5 969	21 614	29 906
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	1 353	1 316	1 160	1 485	1 074	1 006	1 299
	TOTAL CHARGES	164 272	126 822	140 760	147 487	111 250	114 547	123 550
Produits	1- Redevances	137 822	141 210	152 316	150 252	144 974	172 452	163 545
	Redevances pour prélèvement	19 136	20 659	20 676	21 146	21 245	16 250	24 473
	<i>dont prélèvement collectivités - AEP</i>	16 513	16 601	17 321	17 566	17 542	12 890	19 624
	<i>dont prélèvement agriculture - irrigation</i>	301	314	323	339	373	1 131	1 344
	<i>dont prélèvement industries</i>	2 322	3 744	3 032	3 242	3 330	2 229	3 505
	<i>Industries - Alimentation d'un canal</i>	17	17	20	20	22	23	-
	<i>Industries - Refroidissement industriel</i>	5	11	7	3	4	10	-
	<i>Industries - Hydroélectricité</i>	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Industries - Autres usages économiques</i>	2 300	3 716	3 005	3 218	3 305	2 196	3 505
	Redevances pour autres usages	460	434	406	420	407	400	1
	<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>	2	1	1	1	1	1	1
	<i>dont protection milieu aquatique</i>	458	433	405	418	405	398	-
	<i>dont stockage en période d'étiage</i>	-	-	-	-	-	-	-
	<i>dont contributions volontaires</i>	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	118 225	119 937	130 869	128 541	123 206	155 681	138 247
	<i>dont collectivités</i>	96 969	99 732	109 302	103 371	107 392	132 681	119 625
	<i>Collectivités - Pollution</i>	60 655	62 653	70 073	64 121	68 461	83 029	74 937
	<i>Collectivités - Collecte</i>	36 254	37 079	39 229	39 250	38 931	49 652	44 688
	<i>Collectivités - Contrevaleur</i>	60	-	-	-	-	-	-
	<i>dont agriculture - élevage + pollution diffuse</i>	9 324	8 105	10 957	16 077	8 167	13 154	10 825
	<i>Agriculture - Elevage</i>	178	151	170	197	181	251	213
	<i>Agriculture - Pollutions diffuses</i>	9 146	7 954	10 787	15 880	7 986	12 903	10 612
	<i>dont industries</i>	11 932	12 100	10 610	9 092	7 647	9 847	7 797
	<i>Industries - Pollution</i>	10 087	10 439	9 100	7 529	5 966	6 676	5 505
	<i>Industries - Collecte</i>	1 779	1 661	1 510	1 564	1 681	3 170	2 292
	2- Gestion courante	44 056	18 448	17 263	2 465	3 196	2 478	3 319
	Autres produits	44 056	18 448	17 263	2 465	3 196	2 478	3 319
<i>dont reprises sur provisions (78)</i>	581	698	423	135	806	459	118	
<i>dont reprises sur provisions pr charges (78158)</i>	40 497	15 577	14 790	130	-	-	-	
	TOTAL PRODUITS	181 878	159 658	169 579	152 717	148 170	174 931	166 863
Résultat	= Produits - charges	17 606	32 836	28 819	5 230	36 920	60 384	43 313
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement		17 887	14 763	6 446	37 182	60 912	44 465
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	22 454						
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	64 858	50 366	38 072	35 789	38 338	34 853	30 808
	Autres dépenses d'investissement	714	508	447	821	542	699	1 085
	Remboursement Capital	-	-	10 000	7 195	7 382	7 606	7 817
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	88 026	50 874	48 519	43 806	46 262	43 158	39 710
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	29 868	32 090	37 211	43 068	44 536	39 972	33 921
	Cessions d'immobilisations 775	400	4	4	3	27	42	30
	Autres ressources en capital	40 050	33	22	48	-	-	13 283
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	70 318	50 014	52 000	49 566	81 745	100 926	65 133
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 17 708	- 860	3 481	5 760	35 484	57 768	25 423
Pour mémoire	FDR au 31/12	33 901	33 041	36 522	42 282	65 812	111 992	137 415
	Besoin en FDR au 31/12	15 894	13 774	14 830	3 581	3 215	18 062	17 212
	Trésorerie au 31/12	18 007	19 267	21 692	38 701	62 598	93 930	120 203

3. Agence de l'eau Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne est le plus étendu (155 000 km²) et également celui dont le linéaire de cours d'eau (135 000 km) et le linéaire côtier (2 600 km) sont les plus importants. Il compte près de la moitié des exploitations agricoles du pays. C'est en effet un territoire à l'empreinte rurale marquée avec une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante. En revanche, sa densité de population est faible (13 millions d'habitants, soit moins de 83 hab/km²). Les prélèvements d'eau annuels en 2018, se sont élevés à 3 458 millions de m³.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 73 % des masses d'eau de rivières et 31 % des nappes du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 30 % des masses d'eau superficielles du bassin sont en bon état ou potentiel écologique, et 68 % des nappes souterraines en bon état chimique (98 sur 143) et 87 % en bon état quantitatif (125 sur 143).

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 61 % des cours d'eau en bon état écologique, et 75 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique (100 % en bon état quantitatif). A côté de la lutte contre les macro-polluants, l'amélioration de la morphologie des cours d'eau et la lutte contre les pollutions diffuses agricoles sont identifiées par le SDAGE 2016-2021 comme les principaux leviers pour atteindre les objectifs.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 2,78 Mds€, dont 22 % pour la réduction des pollutions agricoles, et 34 % pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, 32 % pour l'assainissement, 7 % pour l'amélioration de la gestion quantitative, 3 % pour la réduction des pollutions industrielles, 2 % pour la connaissance.

Le comité de bassin s'appuie sur 5 commissions permanentes, 6 commissions territoriales (Allier-Loire amont, Loire moyenne, Mayenne-Sarthe-Loir, Loire-aval et côtiers vendéens, Vilaine et côtiers bretons, Vienne et Creuse) et 1 commission milieux naturels. Quant au conseil d'administration il s'appuie sur 4 commissions.

Le 26 avril 2018, le comité de bassin a adopté le plan d'adaptation au changement climatique, dans une démarche de co-construction qui a duré 2 ans et à l'issue de la consultation menée sur tout le bassin en 2017. L'objectif de ce plan est d'inviter à l'action, sans être un document réglementaire qui s'imposerait aux acteurs du bassin. Il recense les « leviers d'adaptation », qui sont autant d'actions qu'il est possible de mettre en place dès maintenant. Certaines actions sont d'ailleurs déjà déployées dans le bassin, car elles ont des bénéfices multiples dont l'adaptation au changement climatique.

Le siège de l'agence de l'eau est à Orléans. L'agence a cinq délégations régionales : Centre-Loire située à Orléans sur le même site que le siège, Allier-Loire amont à Clermont-Ferrand, Maine Loire Océan à Nantes et au Mans, Poitou-Limousin à Saint-Benoît (Poitiers) et Armorique à Ploufragan (Saint-Brieuc).

MISE EN ŒUVRE ET REVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le niveau total des engagements de l'agence en 2018 s'élève à 488,73 M€ (hors reversement au budget général de l'Etat à hauteur de 31,8 M€ et hors part de la redevance pour pollutions diffuses destinée au plan Ecophyto), contre 538,9 M€ en 2017, en baisse de 9 %. Soulignons ici qu'après des années 2016 et 2017 marquées par une nette reprise des aides suite à la révision à mi-parcours du 10^e programme, l'année 2018 poursuit la même dynamique. Cette évolution a conduit l'agence à mettre en attente des demandes pour s'assurer de pouvoir financer les dossiers prioritaires. Toutes les demandes d'aides n'ont pu être honorées, l'intégralité des dotations disponibles ayant été consommées. Aussi, certains dossiers ont été reportés sur l'année 2019 et seront alors aidés aux conditions du 11^e programme d'intervention, et quelques dossiers, ne pouvant être reportés, ont été refusés par manque de crédits. Ainsi, le taux global d'exécution du 10^e programme fin 2018 atteint 99,8 %.

Globalement les taux de réalisation finaux du 10^e programme se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention :

- 99 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence »,
- 100 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et
- 100 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ».

Les aides attribuées relatives à la mise en conformité des stations d'épuration s'élèvent à 113,5 M€, contre 81,9 M€ en 2017, tandis que celles en faveur des réseaux d'assainissement des collectivités s'établissent à 75,3 M€, contre 103,4 M€ en 2017, soit au final 100 % des dotations du 10^e programme révisé. Notons que ce fort dynamisme des engagements fait suite à la révision du 10^e programme en matière d'assainissement domestique, en particulier sur les systèmes d'assainissement identifiés prioritaires vis-à-vis du respect des objectifs environnementaux du SDAGE, lesquels bénéficient de taux incitatifs ayant motivé les maîtres d'ouvrage à engager des actions afin d'améliorer les performances de leurs systèmes épuratoires. Cette situation a conduit à augmenter le nombre de projets accompagnés par l'agence. Les collectivités ont également poursuivi leurs efforts pour avoir une meilleure connaissance des rejets des

systèmes d'assainissement grâce à l'auto-surveillance : 64 % des collectivités sont dorénavant correctement équipées sur les points de rejet des réseaux d'assainissement.

Les aides relatives à la lutte contre la pollution industrielle apparaissent en retrait en 2018, avec des engagements à hauteur de 15,4 M€, contre 27,9 M€ en 2017. La baisse du nombre de projets accompagnés en 2018 découle directement de la consommation intégrale des crédits disponibles sur les six ans du 10^e programme. En effet, sur les années antérieures et malgré des demandes qui excédaient la dotation disponible, tous les projets ont pu être accompagnés, par redéploiement des sous-consommations des autres lignes du programme. Le rattrapage opéré en 2018 sur les autres lignes avec un niveau de réalisation final à 100 % n'a donc pas permis de ré-abonder la ligne programme relative à la lutte contre la pollution industrielle. L'accompagnement financier s'est donc arrêté dès lors que les dotations disponibles étaient consommées.

Concernant les aides octroyées en matière de lutte contre la pollution agricole, elles représentent 44,5 M€, contre 86,7 M€ en 2017 et 13,2 M€ en 2016. En effet, il convient de rappeler que les dossiers « Mesures Agro Environnementales et Climatiques-MAEC » de la campagne 2016 et « Ecophyto 2 » reportés fin 2016 ont été engagés seulement en 2017. L'année 2018 se trouve donc dans la continuité des précédentes si on ne tient pas compte du décalage opéré entre 2016 et 2017. Le taux de consommation des dotations à l'issue du 10^e programme atteint ainsi 100 %. A noter que depuis 2015, 37 M€ d'aides ont été accordés pour la conversion ou le maintien de l'agriculture biologique, dépassant les prévisions initiales.

La forte montée en puissance des aides octroyées pour la restauration et la gestion des milieux aquatiques, prévue sur la durée du 10^e programme, s'est poursuivie avec 61,9 M€ engagés en 2018, contre 56,6 M€ en 2017, et si l'on compare au début du 10^e programme, seulement 32,7 M€ en 2013, on constate un doublement sur la période. Cette dynamique a été favorisée par la hausse des taux d'aide en cours de programme et la structuration progressive de la maîtrise d'ouvrage au niveau des collectivités. À fin 2018, toutes les dotations disponibles pour la période 2013-2018 ont été consommées. De plus, les aides relatives à la gestion quantitative de la ressource demeurent en 2018 à un niveau élevé pour atteindre un montant de 25,7 M€ engagés (inférieur aux 38,3 M€ en 2017 du fait de l'appel à projets qui a eu lieu en 2017 pour lutter contre les fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable). Là encore, 100 % des dotations initiales ont été engagées.

Enfin, les engagements dans le domaine de l'eau potable sont restés importants, même s'il ne s'agit pas d'un axe prioritaire des interventions de l'agence qui opère une plus grande sélectivité dans ce secteur depuis le début du 10^e programme. Ils s'élèvent à 20,2 M€ (contre 33,4 M€ en 2017). La différence est surtout marquée par une baisse de l'accompagnement sous forme d'avances remboursables qui étaient destinées aux communes urbaines. En effet, face à l'impossibilité de satisfaire l'ensemble des demandes de financement, les aides aux communes urbaines ont été arrêtées en cours d'année pour privilégier l'accompagnement des communes rurales généralement plus fragiles.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2018 de l'agence, voté à hauteur de 364,3 M€ en dépenses, a été exécuté à 105,5 % (384,3 M€). Cette comparaison est toutefois à nuancer du fait des deux budgets rectificatifs votés en cours d'année, qui ont permis d'ajuster à la hausse à la fois les autorisations d'engagement et les crédits de paiement relatifs aux subventions versées. Rappelons qu'en application de la gestion budgétaire et comptable, le budget de l'enveloppe « interventions » a dû être augmenté de 32 M€ en autorisations d'engagement pour atteindre la totalité du programme d'une part, et de 42 M€ en crédits de paiement en cours d'exercice d'autre part, compte tenu du niveau d'engagement particulièrement élevé en 2018 dans la continuité des trois dernières années de mise en œuvre du 10^e programme.

Globalement, les paiements relatifs aux interventions (hors contribution à l'AFB et l'ONCFS) incluant principalement les subventions et les avances sont en-deçà de ceux de 2017, et s'élèvent à 296,6 M€ contre 324,6 M€ en 2017 (année particulièrement exceptionnelle en terme de paiement). La moyenne des paiements sur l'ensemble du programme est de 300,5 M€. Néanmoins, s'agissant de la dernière année du programme, le dynamisme depuis la révision du programme est consolidé. Le montant des paiements relatifs aux interventions sur l'ensemble du programme s'élève à 1,8 Md€ répartis à hauteur de 56 % au titre de la lutte contre la pollution (1,01 Md€), 38 % au titre de la gestion des milieux (684 M€) et 6 % au titre de la conduite et du développement des politiques (106 M€).

Relevons que le dynamisme des engagements réalisés en matière d'assainissement domestique (stations et réseaux) depuis 2016, produit un effet direct sur l'évolution des versements qui maintiennent un niveau élevé en 2018 à hauteur de 132 M€ (contre 109,7 M€ en 2016 et 139 M€ en 2017) après un déclin observé de 2013 à 2016.

Les versements d'aides en faveur de la lutte contre les pollutions industrielles observent une contraction de 11,1 M€ par rapport à 2017 (année exceptionnelle sur l'ensemble du programme avec 28,2 M€) pour s'établir à 17,1 M€ en 2018.

Les aides versées au titre de la lutte contre les pollutions agricoles sont relativement stables à hauteur de 11,3 M€ en 2018 (10,7 M€ en 2017), confirmant la tendance constatée après la forte diminution observée en 2016 (8,7 M€). Cependant les montants des années 2014 (23,5 M€) et 2015 (21 M€) ne sont pas égalés. Rappelons que le niveau particulièrement faible des versements des aides agricoles provenait des difficultés rencontrées pour engager les campagnes 2015 et 2016 des MAEC et que l'intégralité des sommes versées en 2017 et 2018 n'apparaît pas en comptabilité générale. En effet, le paiement des aides SIGC (MAEC et BIO) est réalisé sous forme d'avances de trésorerie en 2018 (8,7 M€). Les avances accordées en 2017 (26,8 M€) qui devaient être comptabilisées en dépenses en 2018 n'ont pu l'être en l'absence de la production de justificatifs par l'Agence de services et de paiement (ASP). Par conséquent ces montants sont sans impact sur le fonds de roulement et ne diminuent pas le montant des restes à payer.

Agences de l'eau

Les paiements relatifs aux aides attribuées en matière de gestion des milieux se contractent de 12,6 M€ majoritairement en raison d'une baisse de 10 M€ des versements concernant l'eau potable en 2018 succédant à une baisse de 20 M€ en 2017. Ce domaine d'intervention affiche sur les deux dernières années du programme des montants nettement inférieurs au montant moyen annuel de 47,5 M€.

Les aides versées pour la gestion quantitative et la restauration des milieux aquatiques marquent un léger recul de l'ordre de 1,1 M€ par rapport à 2017. Toutefois, sur l'ensemble du programme, ces aides affichent une augmentation constante annuelle conforme à celle des engagements dans ce périmètre.

Notons que les avances versées demeurent en baisse constante depuis 2013, pour s'élever à 16,5 M€ en 2018, contre 33 M€ en 2017. Sur la période du 10^e programme, les avances versées diminuent de 79 % entre la première et la dernière année venant confirmer le choix de l'agence d'abandonner ce mode de financement au 11^{ème} programme.

Le plus haut niveau de versement des aides depuis le début du programme a été atteint en 2017 avec 324,6 M€. Cette accélération s'explique par la reprise des engagements après la révision du 10^e programme en 2015. En 2018, le niveau d'engagement des aides a été freiné par l'atteinte du niveau disponible sur la totalité du 10^e programme. Au total, sur la durée du 10^e programme, l'agence de l'eau aura payé au titre des aides 1,447 Md€ sous forme de subventions et 295 M€ sous forme d'avances, soit un total de 1,742 Md€.

Globalement, les recettes dites « encaissables » 2018, d'un montant total d'émission de 393,3 M€ (hors reprises sur provisions), sont stables par rapport à celles de 2017 (389,2 M€) et supérieures aux prévisions (384,1 M€). Elles sont principalement constituées des produits de redevances d'un montant de 360,6 M€ (354,8 M€ prévus), contre 359,7 M€ en 2017. La diminution des émissions de redevances depuis 2017 (359,7 M€) provient de la baisse des taux sur les redevances pollution et collecte domestiques votée en 2015 lors de la révision du 10^e programme et qui a été appliquée pour la première fois sur l'année d'assiette 2016. Le produit des redevances a diminué de 3,8 % entre 2013 et 2018, soit une contraction du produit annuel de 14,4 M€ en fin de programme.

Par ailleurs, les retours d'avances passent de 27,4 M€ en 2017 à 30,6 M€ en 2018 et poursuivent leur progression, au regard des aides octroyées sous forme d'avances en fin de 9^e programme.

Le résultat 2018, déficitaire pour la première fois sur la période du programme, s'élève à - 2,4 M€, contre un bénéfice de 10,1 M€ fin 2017. L'agence dispose d'une capacité d'autofinancement de 1,2 M€ (contre 14 M€ fin 2017), qui, complétée des retours d'avances, permet de financer largement la totalité de ses interventions versées sous forme d'avances et de ses investissements propres. En intégrant le prélèvement sur ressources accumulées au profit du budget général de l'Etat d'un montant de 31,8 M€, l'exercice 2018 se solde par une diminution du fonds de roulement de 18,9 M€ (contre 21 M€ en 2017).

Même si les évolutions infra programme se sont éloignées des prévisions initiales révisées, la réalisation du 10^e programme a été conforme à ses grands principes.

Le montant des recettes émises sur la durée du programme se porte à 2,380 Md€ (soit + 2,4 % par rapport à la révision) et le montant des dépenses en droits constatés s'élève à 2,392 Md€ (soit - 0,1 % par rapport à la révision). Aussi, le fonds de roulement varie essentiellement en fonction du niveau des redevances émises et du niveau des aides comptabilisées.

Le fonds de roulement en fin de programme s'élève à 76,9 M€, niveau très supérieur à la prévision lors de la révision (17 M€). Cette estimation préparée et votée courant 2015 reposait sur l'hypothèse d'une consommation de la totalité des autorisations de programme de 2013 à 2015. Or, les trois premières années du 10^e programme ont généré un report de 103 M€ d'autorisations de programme de 2015 à 2016, ce qui a un effet direct sur le niveau du fonds de roulement. Le report d'autorisations de programme de 2016 à 2017 n'était déjà plus que de 38 M€. Les aides engagées sur la seconde moitié du 10^e programme vont entraîner des paiements impactant le fonds de roulement au-delà de 2018.

En conclusion, le niveau du fonds de roulement en fin de programme est la conséquence de la relative concentration des engagements sur la seconde moitié du programme, de la baisse des redevances, des avances versées à l'ASP non comptabilisées et de la ponction sur la trésorerie que représentent les contributions à l'Etat et aux opérateurs de la biodiversité.

Le niveau de la trésorerie, en lien direct avec les mouvements (décaissements et encaissements) impactant le fonds de roulement ainsi que les versements d'avances à l'ASP, s'établit ainsi à 9 M€ à la fin du 10^e programme. Ce montant se situe à un niveau très proche de celui ayant servi de point de départ à l'élaboration du 11^e programme.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux révisé 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Loire-Bretagne le 4 novembre et approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin le 18 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté par le Préfet à la même date.

Avec plus de 84 % du territoire déjà couvert par un SAGE, le bassin est parmi les plus avancés, en raison d'une politique de planification démarrée très tôt et d'un investissement particulier en ce domaine. Le bassin est couvert par 55

démarches de SAGE, 4 ayant été approuvés par arrêté préfectoral en 2018. 47 SAGE au total sont approuvés, soit légèrement au-dessous de l'objectif 2018 (51).

13 contrats territoriaux ont été validés en 2018, en deçà de la cible fixée à 40. Cependant, sur la période 2013-2018, sur 240 contrats envisagés, 237 contrats ont fait l'objet d'une validation.

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2017 ont été mises en ligne sur le portail de bassin avant le 30 septembre 2018, en conformité avec les objectifs. Pour la troisième année consécutive, 100 % des demandes simples d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois. Dorénavant, l'agence reçoit moins de demandes d'envoi de publications puisqu'elles sont téléchargeables sur le site de l'agence.

L'indicateur de contexte indique que 22,9 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Le changement de règles de l'arrêté du 27 juillet 2015 a induit une baisse artificielle d'environ 3 points du niveau de bon état. Nonobstant ce changement méthodologique, le pourcentage de station en bon état et plus reste stable depuis 2013.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 98,6 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ce résultat est très légèrement supérieur au résultat de l'année précédente et surtout correspond au maximum que l'agence estime atteignable techniquement.

En 2018, le nombre d'établissements ayant recours au suivi régulier des rejets a augmenté de 10 mais, dans le même temps, le nombre de redevables a augmenté de 22, portant le pourcentage d'établissements ayant recours au suivi régulier des rejets de 21,6 % en 2017 à 22,1 % en 2018.

En consacrant 1 % des redevances perçues à des actions de financement international, l'agence a atteint son taux maximum depuis le début du programme. 3,2 millions d'euros d'aides à l'action internationale ont été engagés au titre de l'année 2018 et a bénéficié à environ 261 000 habitants. Ce résultat est un succès pour la politique menée par l'agence et confirme le dynamisme des porteurs de projet (organisations non gouvernementales et collectivités) du bassin Loire-Bretagne. Sur la durée du programme près de 1,8 million d'habitants a bénéficié des actions financées.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 210 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021, contre 137 au titre du SDAGE précédent. En 2018, 155 ont fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). La cible avait été fixée à 165 pour cette dernière année du programme d'intervention.

Pour les mêmes raisons que les autres agences (retard de paramétrage du logiciel d'instruction), et à défaut de transmission des données par l'Agence de service et de paiement, l'agence de l'eau n'est pas encore en mesure de déterminer le nombre de captages pour lesquels une demande de mesures agro-environnementale (MAE) découlant du programme d'action a été aidée, ni de renseigner les résultats en matière de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de MAE ou de conversion à l'agriculture biologique ayant bénéficié d'une aide.

Le montant alloué par l'agence au plan « Algues vertes » pour les pollutions d'origine agricole (en vigueur jusqu'en 2021) s'est élevé en 2018 à 5,4 M€, ce qui est supérieur à la cible (3 M€).

Les 8 territoires se sont réengagés dans des programmes de réduction des fuites d'azote et d'évolution des pratiques agricoles après négociation sur les objectifs, les stratégies et les moyens, en 2017, et début 2018 pour l'un d'entre eux suite à la redéfinition de la gouvernance locale. Les huit contrats étaient signés fin 2018 et sont maintenant entrés en phase de mise en œuvre. Ainsi les engagements de 2018 constituent également un rattrapage de 2017 (données hors PDRB et assainissement).

En termes d'amélioration de l'hydromorphologie, 1 870 km de cours d'eau ont été restaurés en 2018, soit une valeur en-dessous de la cible (2 500 km). Cependant, près de 11 000 km l'ont été sur la durée du 10^e programme. L'année 2018 confirme à nouveau la diminution régulière du linéaire de cours d'eau restauré annuellement, s'expliquant par la réorientation vers des opérations plus lourdes et plus coûteuses (renaturation, reméandrement, etc.) portant sur des linéaires plus courts.

En matière de restauration de la continuité écologique, 236 ouvrages ont fait l'objet d'une intervention en vue d'être rendus franchissables en 2018 pour un objectif de 275. L'objectif sur cet indicateur a été révisé à mi-programme pour tenir compte des résultats obtenus entre 2013 et 2015. Sur ces 236 ouvrages, 96 se trouvaient sur des cours d'eau dits de « liste 2 » (sur les 6 500 ouvrages « liste 2 » du bassin soumis à obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2018 de 150 ouvrages « liste 2 » aidés dans l'année n'a donc pas été atteint. Sur la durée du programme, le nombre d'ouvrage aidé est de 1 263 dont 575 de « liste 2 ».

En 2018, ce sont 7 550 ha de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence pour un objectif de 5 000 ha, dont 7 034 ha pour de l'entretien ou de la restauration (objectif de 4 500 ha), et 516 ha pour de l'acquisition (objectif de 500 ha). Les objectifs sont donc largement atteints notamment grâce à un nouvel outil mis en place (la convention de gestion durable pour les zones humides acquises avec l'aide de l'agence) mais également grâce aux modalités d'aides incitatives, à une stratégie foncière, et à une animation locale et foncière, via des partenariats avec les conservatoires d'espaces naturels et du littoral. Ainsi plus de 32 000 ha ont bénéficié d'une aide de l'agence sur la durée du 10^e programme.

Agences de l'eau

Concernant la mise aux normes des stations d'épuration vis-à-vis de la directive ERU, les objectifs sont atteints fin 2018, car toutes les stations sont conformes.

Concernant la solidarité urbain/rural en 2018, 92,4 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales : 88,5 M€ pour les travaux et équipements d'épuration, de réseaux d'assainissement et d'eau potable, 3,9 M€ pour l'assistance technique par les services d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE), sur l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et l'eau potable. Ce montant global est nettement supérieur à celui de l'an dernier (75,6 en 2017) et est largement au-delà de l'objectif fixé à 46,5 M€. Près de 400 M€ ont été engagés en faveur des communes rurales au titre du programme sur les 6 années du 10^e programme.

S'agissant de la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, les aides de l'agence sont en forte augmentation sur 2018 avec 8 585 installations réhabilitées et aidées en 2018 (contre 4 357 en 2017) permettant de dépasser de nouveau l'objectif de 4 000 installations et portant ainsi le nombre de dispositif aidé à 22 950 sur la durée du programme.

S'agissant des substances dangereuses prioritaires, les rejets de micropolluants suivis réglementairement ont diminué de 466 Kg/an. La cible 2018 de 1 000 Kg/an n'est donc pas atteinte. A noter que si elle l'était en 2017, c'était en raison de quelques dossiers particulièrement importants en termes de rejets éliminés (en particulier un dossier avec 360 Kg/an de chrome hexavalent). L'indicateur a été révisé à mi-programme pour homogénéiser les pratiques entre agences et prendre en compte l'actualisation des listes de polluants à considérer.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires, il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. 12 129 tonnes ont été vendues en 2017 contre 12 492 tonnes en 2016.

En 2018, le nombre de contrats aidés visant à la limitation des pollutions des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux est de 7 (objectif de 15 contrats) pour un montant total de 8,6 M€, avec en particulier la signature d'accords de programmation sur les usages sensibles baignades/pêche à pied/conchyliculture. La vigilance des professionnels de la conchyliculture sur les sujets en lien avec la qualité de l'eau contribue à la dynamique initiée entre les collectivités et l'agence avec l'essentiel des contrats conclus en début de programme qui sont désormais en cours de mise en œuvre.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2018 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2017. Ce volume augmente avec 3 458 Mm³ contre 3 027 Mm³ prélevés en 2016. Depuis 2013, on constate de fortes variations interannuelles des volumes prélevés qui s'expliquent principalement par les conditions climatiques pour tous les usages, mais également la mise en place des organismes uniques de gestion collective des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation. Concernant les prélèvements liés à EDF, la baisse des volumes de 2015 à 2017 s'explique, par des travaux sur la centrale de Cordemais qui ont impliqué l'arrêt d'une tranche et la baisse de sa production désormais à un niveau normal.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de ressources humaines, l'agence continue à viser un taux de féminisation des emplois d'encadrement de 40 %. En 2018, le taux de représentation féminine est de 41 %. Il est supérieur à la cible.

L'agence poursuit sa démarche d'insertion des personnes ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, avec un taux de 6,5 % fin 2018 contre 5,7 % en 2017. L'agence a renouvelé en 2018 la campagne de sensibilisation sur l'insertion des personnes handicapées à l'initiative des membres du groupe handicap qui s'est réuni trois fois dans l'année.

L'agence se montre également volontariste en matière d'apprentissage des jeunes. En 2018, 6 apprentis ont terminé leur formation, 3 nouveaux apprentis ont été recrutés à la rentrée 2018 et 3 apprentis poursuivent leur apprentissage initié les années précédentes. Au total, c'est donc 12 étudiants qui ont été présents cette année pour préparer des diplômes de niveau BTS, DUT, Master 2, écoles d'ingénieur. Le nombre de stagiaires est moins élevé qu'en 2017 (10 contre 20). La majorité d'entre eux sont de niveau bac + 3 à bac + 5. Au cours du 10^{ème} programme, c'est au total 27 jeunes qui ont été formés par l'agence en contrat d'apprentissage et 216 stagiaires, tous niveaux confondus.

La prévention des risques psychosociaux (RPS) est une préoccupation importante de l'agence. Le plan de formation « prévention des risques psychosociaux (RPS) » initié en 2015 s'est poursuivi en 2018, avec l'organisation de formations dont 7 encadrants ont bénéficié. De plus, le tableau de bord de suivi des RPS a permis cette année encore la production d'un volet spécifique dans le document unique.

L'agence, qui a obtenu le renouvellement de sa certification ISO9001 en juin 2016 a fait l'objet d'un audit de suivi en 2018.

Concernant les dispositifs de contrôle interne budgétaire et comptable, le plan d'action (46 actions sur 7 processus), s'appuyant sur les risques identifiés dans la cartographie des risques, est majoritairement réalisé malgré l'identification de nouveaux risques (6) : 63 % des actions sont menés à terme, 32,6 % sont en cours et 4,3 % restent à mener.

Les services de l'ordonnateur et de l'agence comptable ont conjointement procédé à l'évaluation de ce dispositif, à l'aide de l'échelle de maturité fournie sur le site de la performance publique. Sur une échelle de 1 (faible niveau de maturité) à 5 (maturité attendue atteinte), l'agence se situe globalement à 3,9.

L'exécution du plafond d'emplois par l'agence permet d'atteindre un effectif de 302,0 ETPT exécuté, soit presque le montant du plafond d'emploi fixé pour l'année 2018 (303,9). Ce plafond comprend un poste à temps plein mis à disposition depuis 2014 auprès de l'ONEMA intégrée dans l'AFB en 2017.

L'effectif de l'agence s'élève à 300,1 ETP (contre 306,8 ETP en 2017 et 313,4 ETP fin 2016) et respecte ainsi le schéma d'emploi de - 6,7 ETP. La masse salariale pour 2018 diminue de 1,03 % par rapport à l'an dernier (23,02 M€ cette année contre 26,26 M€ en 2017). En effet, malgré la baisse des effectifs de 3,11 %, ce phénomène s'explique par la hausse de la valeur du point de la fonction publique, de l'augmentation de certains taux de cotisations, l'augmentation des pensions civiles avec l'augmentation des fonctionnaires, de la hausse de certaines dépenses d'action sociale, ainsi qu'une augmentation des salaires et charges du personnel apprenti.

Par ailleurs, l'agence de l'eau a réduit son budget de fonctionnement contraint. Ces dépenses dites « encadrées » sont en diminution de 21,1 % (pour un objectif initial de - 15 %) par rapport au budget 2014 (soit 3,21 M€ contre 4,08 M€). En effet, l'agence a dégagé des économies sensibles sur les dépenses liées aux déplacements par le développement des visioconférences (impact sur les frais de déplacement, le carburant), sur les fournitures administratives, la gestion documentaire, les dépenses de communication interne et les assurances. L'agence a également adhéré à un marché mutualisé par la direction des achats de l'État pour l'eau et l'électricité (- 20 % en moyenne sur le coût du kilowatt).

L'agence mène également de nombreuses actions dans le cadre du projet d'établissement pour faire partager par l'ensemble de ses agents un fonctionnement écoresponsable. Sur 2018, quelques exemples d'actions réalisées : des formations ciblées, des groupes d'échanges de pratiques managériales animés par un coach, l'évaluation des compétences des encadrants, l'accompagnement dans la gestion des RPS, des actions de prévention des relations conflictuelles avec une assistance psychologique et des formations pour la gestion des communications difficiles, des aménagements d'espaces de détente, des douches et des vestiaires dans les délégations territoriales, une approche plus écologique de l'entretien des espaces verts ou encore au travers des clauses environnementales dans les marchés publics.

En 2018, 91 % des redevables de l'agence ont utilisé le portail pour leurs démarches (objectif fixé à 37 %), soit une progression de 35 points par rapport à 2016. La décision prise par la direction générale de dématérialiser en deux ans (2017-2018) l'intégralité des formulaires de déclaration a accéléré la montée en puissance de l'usage de la plateforme de télé-services.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances émises

Le montant des recettes des redevances perçues en 2018 (au titre de l'année d'activité 2017) s'élève à 360,6 M€, en très légère hausse de 0,3 % par rapport à 2017 et se décompose comme suit : 47,2 % des sommes perçues proviennent de la redevance pour pollution domestique ; 23 % de la redevance collecte domestique ; 9,7 % de la redevance sur les prélèvements des collectivités et 6,1 % de la redevance pour pollutions diffuses.

Recettes des redevances de pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte, tant domestiques que non domestiques, s'élèvent à 265,2 M€ pour 2018 et sont en hausse de 1 % par rapport à 2017 (262,5 M€). Plus précisément, les redevances pour pollution et collecte d'origine domestique sont passées de 250,8 M€ en 2017 à 253,3 M€ en 2018 (+ 1 %). La redevance pour pollution domestique voit sa recette augmenter de 1 M€ par rapport à 2017 ; la redevance pour modernisation des réseaux de collecte s'accroît de 1,5 M€ par rapport à 2017 et la redevance pour pollution industrielle augmente de 0,24 M€ entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, le produit de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de l'année précédente, est en baisse de 16,8 % passant de 26,8 M€ en 2017 à 22,3 M€ en 2018

Recettes des redevances pour prélèvement

Les recettes des redevances prélèvement s'élèvent au total à 66,9 M€ en 2018 et sont en hausse de 2,6 M€ par rapport à 2017. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du produit de la redevance prélèvement pour usages économiques et refroidissement industriel qui passe de 21,83 M€ en 2017 à 24,21 M€ en 2018 (+ 11 %). Les recettes des redevances prélèvement s'élèvent au total à 66,9 M€ en 2018 et sont en hausse de 2,6 M€ par rapport à 2017. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du produit de la redevance prélèvement pour usages économiques et refroidissement industriel qui passe de 21,83 M€ en 2017 à 24,21 M€ en 2018 (+ 11 %). La redevance pour prélèvement pour l'alimentation en eau potable est, quant à elle, stable entre 2017 et 2018 (34,87 M€ en 2017 et 34,98 M€ en 2018).

Recettes des autres redevances

Les recettes de redevances pour les autres usages de la ressource en eau sont en très léger repli par rapport à 2017. Elles s'élèvent à 2,32 M€ soit une baisse de -1,7 %.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs à son 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et sa situation financière à fin 2018.

**Autorisations de programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2018 :
Exécutions 2013-2018**

Autres (*) correspond aux dotations à maîtrise d'ouvrage Agence
NB : les avances convertibles en subventions seront comptabilisées avec les subventions

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	69 654 655	397 690	65 475 578	101 321	67 715 680	16 764	66 514 170	136 010	71 105 037	229 929
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	11 647 086	397 690	12 363 304	101 321	10 582 961	16 764	13 551 021	136 010	15 583 597	229 929
31- Etudes générales	1 898 383	0	1 216 190	0	2 242 509	0	897 511	0	814 919	0
32- Connaissance environnementale	12 055 351	0	11 678 160	0	11 029 604	0	11 825 318	0	13 672 087	0
33- Action internationale	1 990 192	0	1 996 019	0	2 094 877	0	2 444 832	0	2 999 559	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 116 022	0	2 727 612	0	2 398 820	0	2 096 839	0	2 199 410	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 951 405	0	3 823 701	0	3 676 740	0	3 516 360	0	3 897 677	0
42- Immobilisations	2 829 306	0	2 428 945	0	3 239 843	0	2 700 700	0	3 266 485	0
43- Gestion du personnel	22 958 842	0	23 045 506	0	23 431 068	0	23 542 295	0	23 264 161	0
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM août 2012	4 024 066	0	1 725 784	0	3 790 626	0	1 063 100	0	623 000	0
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	4 893 532	0	4 283 455	0	4 988 707	0	4 754 360	0	4 551 441	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	290 436	0	186 902	0	239 927	0	121 834	0	232 702	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	101 972 106	45 391 557	99 379 558	47 245 594	94 978 235	20 870 551	162 517 189	34 389 706	165 376 745	18 195 709
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	40 572 427	19 905 595	45 783 832	16 633 719	43 688 449	8 121 878	80 076 770	13 410 472	75 259 275	4 563 362
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	41 653 270	4 438 256	36 877 200	8 666 003	30 566 824	-76 310	59 357 771	3 501 112	60 533 000	562 079
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	5 420 543	0	4 167 398	0	3 591 872	0	4 726 038	0	4 633 510	0
19- Divers pollution	1 645 458	0	1 537 917	0	1 608 816	0	2 720 721	0	4 632 464	0
25- Eau potable	12 680 410	21 047 706	11 013 212	21 945 871	15 522 275	12 824 983	15 635 889	17 478 122	20 318 495	13 070 268
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	124 898 320	3 342 621	109 253 104	2 152 555	142 270 577	3 439 309	146 754 144	3 244 289	260 966 634	1 454 615
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	550 918	0	746 915	0	955 197	0	1 198 301	0	2 095 858	30 280
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	10 779 294	3 342 621	10 910 086	2 152 555	15 625 515	3 439 309	22 755 026	3 094 289	41 784 264	507 283
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	32 609 788	0	17 994 606	0	27 388 485	0	20 541 214	150 000	27 954 061	0
14- Elimination des déchets	2 392 534	0	2 231 969	0	2 530 270	0	2 931 848	0	2 902 596	0
18- Lutte contre la pollution agricole	22 186 450	0	13 339 019	0	31 668 594	0	13 255 036	0	86 718 004	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	16 555 777	0	18 769 821	0	25 520 615	0	24 482 799	0	37 421 711	917 052
23- Protection de la ressource	7 155 692	0	7 067 763	0	5 763 511	0	8 503 355	0	5 466 316	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	32 667 867	0	38 192 925	0	32 818 389	0	53 086 566	0	56 623 823	0
Hors plafond de dépenses	33 920 806	0	64 694 381	0	59 142 748	0	48 989 356	0	48 608 317	0
17- Primes de performance épuratoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	33 920 806	0	31 347 990	0	31 133 520	0	20 587 962	0	21 563 943	0
dont contribution ONEMA-AFB	21 924 000	0	19 731 600	0	19 632 100	0	19 918 700	0	20 778 900	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont reversement Ecophyto	11 307 800	0	10 877 300	0	10 778 900	0	0	0	0	0
dont EPMP	689 006	0	739 090	0	722 520	0	669 262	0	785 443	0
Prélèvement Etat	0	0	33 346 391	0	28 009 228	0	28 401 394	0	27 044 374	0
TOTAL	330 445 887	49 131 868	338 802 621	49 499 470	364 107 240	24 326 624	424 774 858	37 770 005	546 056 734	19 880 253

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	70 659 335	0	411 124 455	881 714	412 006 169
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	17 058 187	0	80 786 155	881 714	81 667 870
31- Etudes générales	613 214	0	7 682 726	0	7 682 726
32- Connaissance environnementale	13 837 175	0	74 097 695	0	74 097 695
33- Action internationale	3 211 729	0	14 737 208	0	14 737 208
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	2 848 301	0	15 387 005	0	15 387 005
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 051 691	0	21 917 573	0	21 917 573
42- Immobilisations	2 058 613	0	16 523 926	0	16 523 926
43- Gestion du personnel	23 025 275	0	139 267 147	0	139 267 147
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM août 2012	945 000	0	12 171 576	0	12 171 576
45- Charges financières	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	3 681 760	0	27 153 255	0	27 153 255
49- Dépenses courantes liées aux interventions	328 391	0	1 400 191	0	1 400 191
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	185 765 986	1 541 420	809 989 820	167 634 538	977 624 358
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	111 421 381	0	396 802 133	62 635 026	459 437 159
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	49 602 536	0	278 590 601	17 091 140	295 681 741
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	4 741 354	0	27 280 714	0	27 280 714
19- Divers pollution	1 367 860	0	13 513 235	0	13 513 235
25- Eau potable	18 632 856	1 541 420	93 803 137	87 908 371	181 711 508
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	185 263 206	26 142	969 405 985	13 659 531	983 065 516
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	2 054 610	0	7 601 798	30 280	7 632 078
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	25 724 519	0	127 578 704	12 536 057	140 114 761
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	15 399 444	0	141 887 599	150 000	142 037 599
14- Elimination des déchets	3 114 186	0	16 103 404	0	16 103 404
18- Lutte contre la pollution agricole	44 466 559	0	211 633 663	0	211 633 663
21- Gestion quantitative de la Ressource	25 628 223	26 142	148 378 945	943 194	149 322 139
23- Protection de la ressource	6 962 618	0	40 919 255	0	40 919 255
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	61 913 047	0	275 302 616	0	275 302 616
Hors plafond de dépenses	77 316 955	0	332 672 563	0	332 672 563
17- Primes de performance épuratoire	0	0	0	0	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	45 470 137	0	184 024 358	0	184 024 358
dont contribution ONEMA-AFB	38 744 714	0	140 729 614	0	140 729 614
dont contribution ONCFS	5 884 504	0	5 884 504	0	5 884 504
dont reversement Ecophyto	0	0	32 964 000	0	32 964 000
dont EPMP	840 919	0	4 446 240	0	4 446 240
Prélèvement Etat	31 846 818	0	148 648 205	0	148 648 205
TOTAL	519 005 483	1 567 562	2 523 192 823	182 175 783	2 705 368 606

**Paiements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 31 décembre 2018 :
Exécutions 2013-2018**

DEPENSES en droits constatés (en EUROS)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	76 984 461	72 730 689	61 563 301	60 567 461	75 433 780	71 112 654	418 392 346
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	60 375 153	55 088 404	51 686 457	49 191 770	63 614 738	61 411 035	341 367 556
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	12 845 534	20 685 500	19 594 345	16 841 673	28 216 581	17 087 263	115 270 895
	14 Elimination des déchets	2 392 534	2 231 969	2 530 270	2 931 847	2 898 238	3 114 186	16 099 045
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	4 414 285	4 112 200	4 353 715	4 621 894	4 484 825	4 427 633	26 414 553
	17 Primes de performance épuratoire	0	0	0	0	0	0	0
	18 Lutte contre la pollution agricole	9 800 646	23 553 069	20 996 147	8 776 015	10 749 443	11 289 319	85 164 640
	19 Divers pollution	420 275	933 233	1 487 732	1 660 477	2 815 712	2 482 387	9 799 816
	Total Lutte contre la pollution	167 232 887	179 335 064	162 211 967	144 591 138	188 213 318	170 924 476	1 012 508 849
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	3 992 172	9 567 075	15 111 189	16 968 668	23 962 079	21 555 593	91 156 776
	23 Protection de la ressource	5 454 369	4 875 756	6 449 973	6 164 649	7 180 520	5 040 892	35 166 160
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	23 916 119	28 842 423	31 127 012	31 963 928	43 081 850	44 327 875	203 259 208
	25 Eau potable	62 936 481	71 658 896	47 324 923	51 130 943	30 882 107	20 971 916	284 905 266
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	8 765 688	10 362 458	11 234 062	11 992 085	13 657 119	14 189 726	70 201 138
Total Gestion des milieux	105 064 830	125 306 608	111 247 160	118 220 273	118 763 675	106 086 002	684 688 548	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	1 512 917	1 207 167	1 520 979	1 930 074	973 895	693 898	7 838 931
	32 Connaissance environnementale	10 617 305	11 520 874	11 288 465	11 864 092	11 685 587	13 386 461	70 362 784
	33 Action internationale	1 692 996	1 449 808	1 846 578	2 258 570	2 917 079	3 210 586	13 375 616
	34 Information, communication, etc	2 868 973	2 497 748	2 566 304	2 186 867	2 060 619	2 262 940	14 443 451
Total Conduite et développement des politiques	16 692 191	16 675 596	17 222 326	18 239 603	17 637 181	19 553 885	106 020 782	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	3 951 405	3 823 701	3 676 649	3 516 360	3 378 150	3 283 701	21 629 965
	42 Immobilisations	2 829 340	2 428 945	3 239 843	2 700 700	2 386 308	2 402 082	15 987 218
	43 Gestion du personnel	22 958 842	23 045 506	23 431 068	23 346 298	23 122 032	22 824 552	138 728 297
	44 Charges de régularisation	4 024 066	1 725 784	3 790 715	2 263 456	3 129 508	4 907 486	19 841 015
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	4 893 532	4 283 455	4 988 707	4 754 360	4 551 441	3 673 992	27 145 486
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	290 436	186 902	239 927	121 834	151 913	193 980	1 184 991
Total Dépenses courantes et autres dépenses	38 947 621	35 494 293	39 366 909	36 703 007	36 719 351	37 285 793	224 516 973	
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS/EPMP	33 920 806	31 347 990	31 133 520	20 587 962	21 563 943	45 470 137	184 024 358
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	21 924 000	19 731 600	19 632 100	19 918 700	20 778 500	44 629 218	146 614 118
	dont reversement Ecophyto	11 307 800	10 877 300	10 778 900	0	0	0	32 964 000
	dont contribution EPMP	689 006	739 090	722 520	669 262	785 443	840 919	4 446 240
Reversement Budget de l'Etat	0	33 346 391	28 009 228	28 401 394	27 044 374	31 846 818	148 648 205	
Total Contributions et Reversement Budget Etat	33 920 806	64 694 381	59 142 748	48 989 356	48 608 317	77 316 955	332 672 563	
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés	361 858 335	421 505 942	389 191 109	366 743 378	409 941 842	411 167 110	2 360 407 716	

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 31 décembre 2018

Agence de l'eau Loire-Bretagne	Autorisations de programme											Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018
	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (vote)	Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2017	Décisions d'engagements de l'année 2018	Décisions de déengagements de l'année 2018	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2018	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Paiements de l'année 2018	Cumul des paiements au 31/12/2018	% décaissé					
												0	1	2	3	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence																
29-Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	75 500 000	83 476 913	64 609 682	17 058 187	0	81 667 870	97,83%	49 884 441	14 189 726	64 074 167	78,46%	17 593 703				
31-Etudes générales	16 200 000	7 730 312	7 069 512	613 214	0	7 682 726	99,38%	4 599 816	693 898	5 293 714	68,90%	2 389 012				
32-Connaissance environnementale	74 400 000	74 098 520	60 260 520	13 837 175	0	74 097 695	100,00%	54 005 387	13 386 461	67 391 849	90,95%	6 705 846				
33- Action internationale	16 500 000	14 737 865	11 525 479	3 211 729	0	14 737 208	100,00%	8 662 354	3 210 586	11 872 940	80,56%	2 864 268				
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	19 000 000	15 387 054	12 538 703	2 848 301	0	15 387 005	100,00%	11 093 137	2 262 940	13 356 076	86,80%	2 030 928				
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	24 005 000	22 305 882	18 865 882	3 051 691	0	21 917 573	98,26%	18 346 354	3 283 701	21 630 055	98,69%	287 517			
	42- Immobilisations	19 500 000	16 675 313	14 465 313	2 058 613	0	16 523 926	99,09%	13 585 136	2 402 082	15 987 218	96,75%	536 707			
	43- Gestion du personnel	139 381 000	139 596 872	116 241 872	23 025 275	0	139 267 147	99,76%	115 957 719	22 824 552	138 782 271	99,65%	484 876			
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RLM d'août 2012	3 738 000	12 171 576	11 226 576	945 000	0	12 171 576	100,00%	14 933 439	4 907 486	19 840 925	163,01%	-7 669 350			
	45- Charges financières	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0			
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	41 544 000	28 418 195	23 471 494	3 681 760	0	27 153 255	95,55%	23 471 494	3 673 992	27 145 486	99,97%	7 768			
49- Dépenses courantes liées aux interventions	1 800 000	1 631 801	1 071 800	328 391	0	1 400 191	85,81%	991 012	193 980	1 184 992	84,63%	215 159				
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	481 568 000	416 230 502	341 345 834	70 559 335	0	412 006 169	98,99%	315 530 290	71 029 403	386 559 693	98,82%	28 446 476				
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau																
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	512 600 000	459 444 016	348 015 779	111 421 381	0	459 437 160	100,00%	213 991 924	69 909 645	283 901 569	61,79%	175 535 590				
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	338 400 000	295 681 895	246 079 205	49 602 536	0	295 681 741	100,00%	133 047 658	39 406 611	172 454 269	58,32%	123 227 472				
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	26 000 000	27 280 718	22 539 360	4 741 354	0	27 280 714	100,00%	19 079 829	4 427 633	23 507 462	86,17%	3 773 251				
19- Divers pollution	1 000 000	13 513 275	12 145 375	1 367 860	0	13 513 235	100,00%	7 288 169	2 482 387	9 770 556	72,30%	3 742 680				
25- Eau potable	167 400 000	181 711 721	161 537 232	20 174 276	0	181 711 508	100,00%	102 519 096	20 359 757	122 878 853	67,82%	58 832 655				
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	1 045 400 000	977 611 625	790 816 951	187 307 406	0	977 624 358	100,00%	475 926 676	136 586 033	612 512 709	62,65%	365 111 648				
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau																
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	6 000 000	7 632 143	5 577 468	2 054 610	0	7 632 077	100,00%	1 734 606	1 251 569	2 986 174	39,13%	4 645 903				
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	33 000 000	140 114 768	114 390 242	25 724 519	0	140 114 761	100,00%	51 713 132	22 004 423	73 717 556	52,61%	66 397 205				
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	123 000 000	142 037 945	126 638 155	15 399 444	0	142 037 599	100,00%	79 036 994	17 087 263	96 124 257	67,68%	45 913 342				
14- Elimination des déchets	12 000 000	16 104 218	12 989 218	3 114 186	0	16 103 404	99,99%	12 984 859	3 114 186	16 099 045	99,97%	4 359				
18- Lutte contre la pollution agricole	222 500 000	211 704 404	167 167 103	44 466 559	0	211 633 663	99,97%	46 004 504	11 289 319	57 293 823	27,07%	154 339 840				
21- Gestion quantitative de la Ressource	114 000 000	149 322 247	123 667 775	25 654 365	0	149 322 139	100,00%	63 131 025	21 494 866	84 625 891	56,67%	64 696 248				
23- Protection de la ressource	45 000 000	40 919 455	33 956 638	6 962 618	0	40 919 255	100,00%	19 301 996	4 950 735	24 252 731	59,27%	16 666 524				
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	285 000 000	275 302 895	213 389 570	61 913 047	0	275 302 616	100,00%	127 688 531	44 327 875	172 016 406	62,48%	103 286 211				
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	840 500 000	983 138 073	797 776 167	185 289 348	0	983 068 515	99,99%	401 595 646	125 520 237	527 115 883	58,62%	458 949 632				
Hors plafond de dépenses																
17- Primes de performance épuration	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0				
50- Contributions	138 312 000	184 024 358	138 554 221	45 470 137	0	184 024 358	100,00%	138 554 222	45 470 137	184 024 359	100,00%	0				
dont contribution AFB	66 312 000	140 729 614	101 984 900	38 744 714	0	140 729 614		101 984 900	38 744 714	140 729 614	100,00%	0				
dont contribution ONCFS	0	5 884 504	0	5 884 504	0	5 884 504		0	5 884 504	5 884 504	100,00%	0				
dont contribution EPMP	0	4 446 240	3 605 321	840 919	0	4 446 240		3 605 321	840 919	4 446 240	100,00%	0				
dont reversement Ecophyto	72 000 000	32 964 000	32 964 000	0	0	32 964 000		32 964 000	0	32 964 000	100,00%	0				
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat		148 648 205	116 801 387	31 846 818		148 648 205		116 801 387	31 846 818	148 648 205	100,00%	0				
Total Hors plafond	198 312 000	332 672 563	258 355 609	77 316 955	0	332 672 564	100,00%	258 355 609	77 316 955	332 672 564	100,00%	0				
TOTAL	2 455 780 000	2 709 672 563	2 184 795 561	520 573 044	0	2 705 368 605	99,84%	1 448 408 221	410 452 228	1 858 860 449	68,71%	846 507 756				

État des paiements des programmes antérieurs au 10^e programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2018 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2018	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2018	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2018	Total des paiements au 31/12/2018	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
7 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
8 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
9 ^{ème} PROGRAMME:	1 625 670 150,00	1 618 088 422,38	-	714 482,09	1 618 802 904,47	6 867 245,53
TOTAL Programmes antérieurs	1 625 670 150,00	1 618 088 422,38	-	714 482,09	1 618 802 904,47	6 867 245,53

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Loire-Bretagne en 2018

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018
Charges	1- Interventions	259 052	263 690	284 500	293 542	261 519	283 611	271 708
	<i>dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS</i>	16 330	21 924	19 732	19 632	19 919	20 779	44 629
	<i>dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB</i>	-	11 308	10 877	10 779	-	-	-
	<i>dont provisions pour charges (68158)</i>	-	14 870	-	15 588	-	-	-
	2- Personnel	23 226	22 959	23 046	23 431	23 346	20 982	20 825
	3- Fonctionnement courant	14 849	13 582	43 785	39 908	9 714	47 394	72 847
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	5 078	4 569	4 532	4 432	3 934	4 286	3 997
TOTAL CHARGES	297 127	300 231	351 331	356 882	294 579	351 988	365 380	
Produits	1- Redevances	353 248	375 066	367 871	364 257	373 599	359 738	360 645
	Redevances pour prélèvement	60 629	60 875	61 517	60 272	65 417	64 361	66 939
	<i>dont prélèvement collectivités – AEP</i>	35 358	36 244	35 925	35 573	35 744	34 870	34 980
	<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	6 538	4 862	5 361	3 723	7 773	6 990	7 245
	<i>dont prélèvement industries</i>	18 733	19 769	20 231	20 976	21 899	22 501	24 714
	<i>Industries - Alimentation d'un canal</i>	18	18	16	20	26	27	33
	<i>Industries - Refroidissement industriel</i>	2 010	2 252	2 265	1 524	1 279	1 237	2 243
	<i>Industries - Hydroélectricité</i>	228	417	623	662	454	647	471
	<i>Industries - Autres usages économiques</i>	16 477	17 082	17 327	18 771	20 141	20 590	21 967
	Redevances pour autres usages	2 512	2 459	2 375	2 399	2 416	2 357	2 329
	<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>	32	33	32	31	33	29	27
	<i>dont protection milieu aquatique</i>	2 480	2 422	2 341	2 368	2 383	2 328	2 302
	<i>dont stockage en période d'étiage</i>	-	4	2	-	-	-	-
	<i>dont contributions volontaires</i>	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	290 107	311 732	303 042	300 249	304 857	292 020	290 122
	<i>dont collectivités</i>	255 393	266 695	256 974	250 907	260 443	250 820	253 285
	<i>Collectivités - Pollution</i>	171 551	179 061	173 170	167 786	174 315	169 270	170 229
	<i>Collectivités - Collecte</i>	83 425	87 290	83 565	82 895	86 042	81 530	83 039
	<i>Collectivités - Contrevaaleur</i>	417	344	239	226	85	20	16
	<i>dont agriculture – élevage + pollution diffuse</i>	20 441	30 925	31 555	36 665	31 149	29 480	24 912
	<i>Agriculture - Elevage</i>	2 391	2 425	2 427	2 553	2 594	2 680	2 647
	<i>Agriculture - Pollutions diffuses</i>	18 050	28 500	29 128	34 111	28 555	26 800	22 266
	<i>dont industries</i>	14 273	14 112	14 513	12 677	13 265	11 720	11 925
	<i>Industries - Pollution</i>	11 889	11 736	11 939	10 242	10 809	8 940	9 177
	<i>Industries - Collecte</i>	2 384	2 376	2 574	2 435	2 456	2 780	2 748
	2- Gestion courante	7 687	3 590	26 554	3 697	2 322	2 393	2 291
	Autres produits	7 687	3 590	26 554	3 697	2 322	2 393	2 291
<i>dont reprises sur provisions (78)</i>	1 468	2 129	211	104	653	360	342	
<i>dont reprises sur provisions pr charges (78158)</i>	3 713	-	23 377	-	-	-	-	
TOTAL PRODUITS	360 935	378 656	394 425	367 954	375 921	362 131	362 936	
Résultat	= Produits - charges	63 808	78 425	43 094	11 073	81 342	10 143	- 2 444
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	63 977	96 760	23 946	30 975	84 575	14 037	1 169
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	-	-	-	-
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	72 363	79 284	72 640	49 089	45 155	33 060	16 553
	Autres dépenses d'investissement	2 819	2 831	2 429	3 240	2 701	2 384	2 402
	Remboursement Capital	25 000	-	-	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	100 182	82 115	75 069	52 329	47 856	35 444	18 955	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	17 271	15 193	15 967	20 643	24 547	27 394	30 646
	Cessions d'immobilisations 775	840	12	449	14	49	34	42
	Autres ressources en capital	196	154	91	34	-	-	31 847
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	82 284	112 119	40 453	51 665	109 170	41 465	10	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 17 898	30 004	- 34 616	- 664	61 314	6 021	- 18 945
Pour mémoire	FDR au 31/12	89 230	119 234	84 619	83 955	116 866	95 842	76 897
	Besoin en FDR au 31/12	51 536	45 885	45 240	47 871	38 783	60 157	67 811
	Trésorerie au 31/12	37 694	73 369	39 379	36 084	78 083	35 685	9 086

4. Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le bassin Rhin Meuse est le plus petit par la population (4,2 millions d'habitants) mais présente un linéaire de cours d'eau important (20 000 km) pour une superficie de 31 400 km² (6 % du territoire national). Il comprend deux districts hydrographiques internationaux (Meuse et Rhin), il est sans façade littorale. Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 3 171 millions de m³.

Sa zone de compétence couvre 1 région et 8 départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle dans leur totalité ; Ardennes, Haute-Marne, Meuse, Vosges en partie).

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2013, 89 % des masses d'eau des rivières et 67 % des masses d'eau souterraines du bassin du Rhin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 16 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 67 % sont en bon état chimique (sans les HAP), et 56 % des nappes souterraines en bon état chimique (93 % en bon état quantitatif).

S'agissant du district Meuse, cet état des lieux diagnostique que 88 % des masses d'eau des rivières et 82 % des masses d'eau souterraines du bassin du Rhin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2021. Actuellement, 33 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique, 63 % sont en bon état chimique (sans les HAP), et 64 % des nappes souterraines en bon état chimique (100 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 de chacun des districts Rhin et Meuse a identifié 6 thèmes prioritaires autour des questions de lutte contre la pollution, de santé, de biodiversité, de rareté de l'eau, de la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire, en termes de gouvernance.

Pour le district Rhin, l'objectif est d'atteindre, en 2021 : 41 % des cours d'eau en bon état écologique et 87 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 67 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (100 % en bon état quantitatif).

Pour le district Meuse, l'objectif est d'atteindre, en 2021 : 54 % des cours d'eau en bon état écologique et 92 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 73 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021 (100 % en bon état quantitatif).

Le coût prévisionnel global du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) pour la période 2016-2021 pour le district du Rhin est de l'ordre de 1,5 milliards d'euros dont 14 % pour les milieux aquatiques, 53 % pour l'assainissement, 9 % pour industrie et l'artisanat, 19 % pour l'agriculture, 1 % pour le domaine ressources, 1 % pour les pollutions diffuses hors agriculture et 3 % pour la gouvernance. Le coût des mesures pour le district de la Meuse sur la même période est quant à lui de 265 millions d'euros dont 19 % pour les milieux aquatiques, 39 % pour l'assainissement, 4 % pour les industries et l'artisanat, 31 % pour l'agriculture, 2 % pour le domaine ressource, 1 % pour les pollutions diffuses hors agriculture et 3 % pour la gouvernance.

L'élaboration du plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau a été un fil rouge pour le Comité de bassin tout au long de l'année 2017. Partagé dans un cadre participatif pluridisciplinaire, et après mise en consultation, le plan a été adopté à l'unanimité par le Comité de bassin le 23 février 2018. En réponse aux vulnérabilités des territoires identifiés notamment à partir des résultats d'une étude socio-économique, le plan propose des solutions concrètes et fédératrices pour l'ensemble des acteurs de terrain au titre du volet "eau". L'ambition est de conforter les plans climats air-énergie territoriaux développés par les collectivités et d'éclairer les objectifs du schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porté par la Région Grand Est.

Le comité de bassin Rhin-Meuse a mis en place, en son sein, des commissions spécialisées et territorialisées pour préparer ses travaux et élargir la concertation au plus près des territoires. Par délégation du conseil d'administration, c'est la commission des aides financières composée des administrateurs qui délibère sur l'attribution des aides financières accordées aux personnes publiques et privées. La commission des programmes, commission mixte du conseil d'administration et du comité de bassin, est chargée, quant à elle, de faire des propositions sur la préparation ou la révision du programme pluriannuel d'activité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le siège de l'agence de l'eau Rhin Meuse est près de Metz.

MISE EN ŒUVRE ET REVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

L'agence de l'eau a réalisé des engagements à hauteur de 173,97 M€ (hors reversement au budget général de l'État de 14,6 M€ et hors reversement de la part de la redevance pour pollutions diffuses à l'AFB) au cours de l'année 2018 (contre 187,38 M€ en 2017), soit un total de 1 115,95 M€ sur toute la durée du 10^e programme. Le taux de réalisation s'élève ainsi à 98,3 % sur la totalité des dotations prévues sur la période 2013-2018. Le niveau d'engagement demeure soutenu, avec des variations de niveau et d'évolution suivant les domaines concernés.

Agences de l'eau

Ainsi, les taux d'exécution du 10^e programme à fin 2018, se répartissent de la manière suivante en fonction des domaines d'intervention :

- 89,1 % en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence »,
- 101,1 % pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et
- 94,4 % pour les « Mesures territoriales de gestion de l'eau ».

Pour mémoire, ces taux ont été calculés par rapport au programme révisé à mi-parcours qui n'avait pas fait l'objet d'une répartition des dotations relatives aux stations et réseaux entre les domaines 2 et 3 permettant de distinguer les aides spécifiques aux eaux pluviales.

Notons que l'exercice 2018 a été marqué par une forte mobilisation des maîtres d'ouvrage sur l'offre politique de l'agence qui a su s'adapter aux mesures conservatoires visant à préserver la soutenabilité budgétaire de l'établissement. En effet, pour cela, des dotations ont dû être revues en cours d'exercice et des mouvements entre domaines et lignes programme ont donc été réalisés pour ajuster au mieux les autorisations d'engagement aux besoins. Ces ajustements se sont traduits par une adaptation de programme et deux budgets rectificatifs en cours d'année, afin d'optimiser le taux d'exécution des engagements. Ainsi, les transferts entre domaines puis entre destinations, qui ont été effectués pour ajuster au mieux les dotations au développement des politiques d'intervention ont permis d'atteindre des taux de réalisation par domaine de 97 % pour le domaine 1 et de 100 % pour les domaines 2 et 3.

Les engagements relatifs à l'assainissement des collectivités se sont élevés à 47,7 M€ en 2018, contre 63,7 M€ en 2017. Les aides octroyées pour les installations de traitement des eaux usées domestiques progressent encore en 2018 pour atteindre 27,01 M€ (22,6 M€ en 2017 et 20,77 M€ en 2016). Celles destinées aux travaux sur les réseaux d'assainissement diminuent avec 20,69 M€ engagés, contre 41,2 M€ en 2017. Toutes les dotations consacrées à ces thématiques ont été consommées et ont dû faire l'objet d'un abondement en provenance d'autres lignes programme, comme explicité supra, pour permettre à l'agence de répondre favorablement à certains projets liés notamment à la gestion des eaux pluviales.

Les aides attribuées en faveur de la lutte contre la pollution industrielle sont en augmentation et s'élèvent à 10 M€ (contre 6,7 M€ en 2017), après avoir connu un niveau exceptionnel en 2014 à hauteur de 24,3 M€, du fait de l'anticipation par les industriels de la baisse des taux d'aides à compter de 2015 consécutive à l'évolution des règles européennes d'encadrement des aides d'État au secteur économique. Globalement le niveau d'intervention constaté en fin de programme est inférieur aux prévisions révisées, soit un taux d'exécution de l'ordre de 74 %. Cette sous-consommation a toutefois pu être redéployée sur d'autres actions comme la gestion quantitative par exemple. Les aides accordées pour les travaux de lutte contre la pollution agricole sont, elles aussi, en progression (14,8 M€ contre 11,7 M€ en 2017) et représentent 97,58 % du total des prévisions 2013-2018.

Dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques, bien que les engagements soient en légère diminution en 2018, ils s'élèvent à 20,2 M€ (25,1 M€ en 2017) et retrouvent ainsi leur niveau de 2016. Ainsi fin 2018, le taux d'exécution des prévisions sur 6 ans atteint 95,4 % et montre une action soutenue conforme aux objectifs du programme. Concernant la gestion quantitative de la ressource, les aides se sont développées sur toute la durée du programme pour atteindre 4,8 M€ en 2018 (5,6 M€ en 2017). Elles se sont stabilisées en fin de programme et leur taux de réalisation des prévisions révisées à hauteur de 120,6% illustre les besoins qui ont dû être couverts par des transferts de dotations sous-consommées.

Enfin, les interventions en matière d'eau potable sont de 8,5 M€ en 2018 (contre 12,5 M€ en 2017), compte tenu des réorientations des priorités des politiques sur ce domaine qui ont amené l'agence là aussi à ajuster ses dotations aux demandes en cours de programme.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2018 de l'agence, établi à hauteur de 171,5 M€ en dépenses (hors dotations aux amortissements et aux provisions, et hors prélèvement sur ressources accumulées et reversement Ecophyto), a été réalisé à 92,8 %, soit à hauteur de 159,06 M€. Il a fait l'objet de deux budgets rectificatifs et d'une adaptation de programme en cours d'année pour ajuster d'une part, les autorisations d'engagement comme précisé supra, et d'autre part, les recettes de redevances et les dépenses de fonctionnement à la baisse en droits constatés.

Rappelons que des plans d'actions et une nouvelle organisation ont été mis en place pour éviter des flux de demandes de paiements en fin d'exercice. Aussi, les services de l'agence ont établi des dialogues de gestion avec certains bénéficiaires dont le reste à payer était supérieur à 800 k€, sensibilisé les maîtres d'ouvrage au risque de caducité des aides et examiné la mise en paiement des acomptes pour les aides les plus anciennes. Ces mesures ont permis de dénouer des opérations parfois anciennes et complexes, et de fluidifier les paiements. Toutefois, les crédits de paiement de l'enveloppe intervention, liés aux dépenses strictement budgétaires des aides versées sous forme de subventions et des primes de performance épuratoire), ont été exécutés à plus de 96 % du dernier budget rectificatif, contre 99 % en 2017. Ce taux illustre l'impact des opérations sous conventions de mandat qui en 2018 ont davantage mobilisé la trésorerie que les crédits de paiement (difficultés d'effectuer des redditions de comptes).

Globalement, le niveau des dépenses de 2018 est inférieur à celui de 2017 (159,06 M€ en 2018 contre 168,8 M€ en 2017 hors prélèvement sur ressources accumulées). Les aides payées (dont les primes de performance épuratoire), qui constituent la majorité des dépenses, sont en diminution de près de 20 M€ en 2018, dont 5 M€ liés à la baisse des avances octroyées. Toutefois, les versements varient en fonction des domaines d'intervention concernés. Ainsi, les paiements en faveur de la lutte contre la pollution sont en baisse de 7,2 M€. Cette évolution est la traduction d'une

augmentation (+ 4 M€) des versements d'aides pour l'assainissement domestique ou assimilé mais de diminutions des paiements relatifs aux autres aides, notamment – 7 M€ de celles destinées aux réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées (dont la gestion des eaux pluviales) et – 1,2 M€ de celles pour la lutte contre les pollutions agricoles. En effet, la baisse des versements des aides agricoles est liée aux retards pris dans le domaine agricole pour la finalisation du dispositif administratif et informatique relatif à leur paiement par l'Agence de Service et de Paiement.

Les paiements liés aux opérations de gestion des milieux, quant à eux, diminuent de 11,4 M€, du fait des aides versées en matière de restauration des milieux aquatiques (- 6,1 M€) et d'eau potable (- 3,9 M€). Cette baisse des paiements relatifs à ces opérations est conforme avec la réduction des engagements sur ces thématiques en 2018 compte tenu de la préservation des équilibres financiers.

Les dépenses d'investissement propres à l'agence sont proches des prévisions et progressent du fait de la réalisation des travaux dans le cadre de l'opération de réaménagement des locaux initiée en 2017. Les personnels de l'AFB et de l'ONCFS ont emménagé dans un des bâtiments du site en fin d'année 2018. L'exercice a également été marqué par les opérations de déploiement et de paramétrage du nouvel outil d'instruction et de gestion des aides, ainsi que le déploiement du chantier dématérialisation des processus Marchés, Courrier et Redevances.

Les recettes totales en émissions s'établissent à 172,3 M€ en 2018, contre 168,5 M€ en 2017. Elles ont été réalisées à 99 % des prévisions du budget initial. Les recettes spécifiques aux redevances à hauteur de 160,6 M€ en 2018 sont en légère hausse (157,9 M€ en 2017 et 165,8 M€ en 2016) du fait notamment du report des émissions de redevances collectivités de 2017 sur 2018. Les réalisations demeurent toutefois très proches des prévisions inscrites à la révision de programme. En effet, les prévisions des assiettes du 10^e programme révisé étaient basées sur une hausse de 1 % puis 0,5 % des assiettes de pollution et modernisation des réseaux de collecte domestique, sachant que ces assiettes se sont stabilisées en 2018. Pour la redevance pour pollution diffuse, une baisse d'assiette a été constatée en 2018, elle résulte de la technique de versement de solde de l'année précédente et de calcul de l'acompte sur la même année. L'effet probable de stockage des produits phytosanitaires anticipant le changement de réglementation sera maximum en 2019 puis 2020. Enfin, la redevance de prélèvement des collectivités est en hausse du fait d'un retard d'émissions de l'exercice 2017 reportée sur l'exercice 2018.

Les réalisations exposées ci-dessus conduisent à un résultat excédentaire de 6,93 M€ (contre un déficit de 0,32 M€ en 2017). La situation financière de l'agence s'est rééquilibrée avec une capacité d'autofinancement de 8,31 M€ en 2018 et de 0,89 M€ en 2017, permettant ainsi de couvrir non seulement les investissements propres de l'agence mais aussi les versements d'avances remboursables. L'équilibre financier de l'agence fin 2018 est marqué par un nouveau prélèvement sur le fonds de roulement de 1,39 M€ (contre 0,35 M€ en 2017, auquel s'ajoutait le prélèvement sur ressources accumulées au profit du budget général de l'État de 12,7 M€, soit 13 M€), qui inclut en 2018 le prélèvement au profit de l'Etat d'un montant de 14,6 M€, en partie compensé par les retours d'avances de 10,8 M€ et une partie de la capacité d'autofinancement. Aussi, le niveau du fonds de roulement atteint 32,4 M€ fin 2018, niveau équivalent à celui de 2017 (33,8 M€), soit 2,2 mois de dépenses. La trésorerie s'établit alors à 10,6 M€ (contre 13,1 M€ en 2017), soit une légère diminution, provenant en partie du décalage entre les décaissements d'avances et la mobilisation des crédits de paiement dans le cadre de conventions de mandats (ASP et ANC sous maîtrise d'ouvrage privée).

Pour mémoire, les engagements hors bilan correspondant aux engagements pluriannuels d'aides accordées par l'établissement sous formes d'avances remboursables et de subventions restants à décaisser s'élèvent à 227,57 M€.

Les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie doivent être rapprochés de ce montant de 244,768 M€ de restes à payer sur les aides octroyées sous forme de subventions (contre 242,72 M€ fin 2017). Ces restes à payer doivent toutefois être corrigés des crédits de paiement en attente de mobilisation pour un montant de 12 M€ dans le cadre des conventions de mandat. Enfin, l'agence reste extrêmement vigilante et mobilisée sur leur évolution. Elle maintient à ce titre un suivi rigoureux des dates de début des travaux dans l'année qui suit l'engagement, qui peut amener à le réduire ou l'annuler en cas de non-respect de ce délai.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Rhin-Meuse le 13 octobre 2015 et approuvé par le préfet coordonnateur du bassin le 30 novembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté à la même date.

De manière comparable avec celui couvrant la période précédente, le programme de mesures 2016-2021 prévoit l'investissement de 1,7 Md€, soit 68 € par habitant.

Il est à noter que l'Agence Rhin-Meuse pilote le développement national de l'outil OSMOSE qui vise à suivre les plans d'actions opérationnels territorialisés déclinant concrètement ces programmes de mesures.

L'objectif de 9 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) approuvés en 2018 n'a pas été atteint. Les SAGE Doller et Lauch ont pris du retard dans leur procédure compte tenu de la publication tardive du décret relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et des questions soulevées au sujet de sa mise en œuvre.

Agences de l'eau

La compatibilité des 2 projets de SAGE avec le SDAGE a été soumise depuis pour examen au comité de bassin du 27 juin 2019. Les trois autres SAGE en cours sont Moder, Rupt de Mad Esch Trey et Grès du Trias Inférieur.

En matière de connaissance, les données du programme de surveillance produites par l'agence ont été mises en ligne sur le portail de bassin plus tôt que l'année précédente témoignant du travail réalisé par les services de l'agence et ses prestataires pour améliorer la gestion des flux de données. Par ailleurs, 94,4 % des demandes d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois en 2018. Ce résultat est en progression depuis l'année précédente.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 93 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ce résultat est équivalent par rapport à l'année précédente pour un objectif de 90 %. Le taux d'équipement des irrigants progresse encore en cette dernière année du 10^{ème} programme.

En 2018, le taux d'établissements industriels ayant recours au suivi régulier des rejets (SRR) polluants est de 18 % pour un objectif de 30 %. Le taux d'établissements réglementairement soumis au régime du suivi régulier des rejets a atteint son maximum et ne pourra plus progresser significativement.

En ce qui concerne les actions de solidarité menées en 2018 par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, ce sont 35 projets qui ont fait l'objet d'une aide pour un montant de 1,585 M€. Ce montant représente 0,99 % du budget de l'agence donc très proche de l'objectif fixé à 1 %.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

On compte 331 captages dégradés par des problématiques de pollutions diffuses agricoles sur le bassin Rhin-Meuse dont 135 sont désignés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement ou de la Conférence environnementale. S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en matière de protection des captages, 62 ont fait l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral) en 2018 (55 en 2017). Ce résultat reste en dessous de l'objectif de 91 fixé en 2018. Les démarches de reconquête des captages classés prioritaires au titre du Grenelle sont bien avancées puisque 99 % des captages ont un plan d'actions engagé au 31 décembre 2018 contrairement aux captages classés « Conférence environnementale » pour lesquels les démarches démarrent progressivement.

65 des captages répertoriés au SDAGE ont fait l'objet d'une demande de mesure agro-environnementale et climatique ayant donné lieu à une aide depuis 2013. La cible 2018 a donc été pratiquement atteinte (70). De nouveaux outils plus pérennes allant au-delà des mesures agricoles classiques se mettent en œuvre progressivement (acquisition de foncier, développement de filières agricoles à bas niveau d'impact).

Pour les mêmes raisons que d'autres agences (retard de paramétrage du logiciel d'instruction), et à défaut de transmission des données par l'Agence de service et de paiement, l'agence de l'eau n'est pas encore en mesure de déterminer les résultats en matière de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementale ou de conversion à l'agriculture biologique ayant bénéficié d'une aide.

S'agissant de la restauration des milieux aquatiques, 365 km de cours d'eau ont été restaurés en 2018 avec une aide de l'agence (contre 365 km en 2017). Il est à souligner que les opérations soutenues par l'agence bien que réalisées sur des linéaires plus courts sont des opérations plus ambitieuses et plus coûteuses (renaturation, reméandrement...) mais avec une meilleure efficacité pour l'atteinte du bon état des eaux. Il convient de noter toutefois que l'émergence de projets globaux s'est inscrite dans un contexte de réforme territoriale (nouvelle compétence GEMAPI).

En matière de restauration de la continuité écologique, 99 ouvrages ont fait l'objet d'une intervention financière en 2018 afin de devenir franchissables, pour une cible fixée à 100. Les objectifs du 10^e Programme sont dépassés avec 463 ouvrages équipés ou effacés pour un objectif de 350 sur la période 2013 à 2018. Sur les 99 ouvrages aménagés en 2018, 40 se trouvaient sur des cours d'eau dits de « liste 2 » (liste des cours d'eau soumis à obligation de restauration du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). L'objectif 2018 de 50 ouvrages « liste 2 » aidés dans l'année n'a pas été atteint mais il faut souligner l'engagement d'un nombre important d'études en 2018 qui témoigne de la dynamique poursuivie sur le bassin et d'un potentiel d'activité à venir important.

En 2018, ce sont 1374 ha de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence pour être restaurées ou pour de l'acquisition. La cible globale de 800 ha est atteinte. Les discussions visant à remobiliser les partenaires associatifs ont toutefois permis de relancer la dynamique d'acquisition. Par ailleurs, les actions de sensibilisation sur la préservation des zones humides menées tout au long du 10^e programme portent leurs fruits puisque cette thématique a été en évolution constante depuis le début du programme.

Au titre de la prévention de la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions, l'agence s'assure de la conformité des stations de son bassin. Ainsi, en matière de conformité avec la directive sur les eaux résiduaires urbaines, la cible a été atteinte avec zéro non-conformité en 2018.

Concernant la solidarité urbain-rural (SUR), 18,21 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales, au-delà de l'objectif de 15,97 M€ qui avait été assigné. Il est à noter qu'au total 51,2 M€ ont été attribués en 2018 par l'agence en matière d'assainissement et d'eau potable à des communes rurales, dans le cadre du dispositif SUR ou en dehors de ce dernier.

Après un recul en 2017 du fait de la suspension momentanée du dispositif d'aide sous maîtrise d'ouvrage privée pour une mise à niveau juridique des documents contractuels, l'année 2018 a été marquée par une forte reprise des interventions en matière de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif. 2 318 réhabilitations d'installations ont été aidées par l'agence pour un objectif de 2 000. A l'issue du 10^e programme, la politique menée a permis de soutenir la réhabilitation de quelques 6 600 installations pour un montant total d'aides mobilisées de 50 M€.

317 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide en 2018 au travers de 121 projets soutenus par l'agence. La réduction des substances a porté principalement sur les projets d'activités artisanales. L'effort de réduction des substances dans les entreprises industrielles reste donc à amplifier dans les années à venir.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), il est rappelé que l'indicateur correspondant (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour pollution diffuse. A ce titre, les données font état de ventes de 1 777 153 kg de substances actives, en recul de 5 % par rapport à l'année précédente.

S'agissant de la gestion quantitative durable de la ressource en eau, il est rappelé que l'indicateur du volume d'eau prélevé annuellement sur le bassin (indicateur de contexte) est estimé avec un an de décalage, en raison du délai de déclaration de la redevance pour prélèvement : la donnée 2018 correspond donc à l'estimation du volume prélevé en 2017. Il est observé une baisse de 8 % des prélèvements en matière d'eau soit 2,905 millions de mètres cubes, notamment en raison de l'arrêt progressif de la centrale de Fessenheim (-14 % sur le périmètre EDF). Les prélèvements « industries » subissent également une légère diminution en raison de moindres prélèvements des 3 des plus gros sites impactant pour l'usage économique que sont EDF pour les centrales en circuit fermé (Cattenom et Chooz) et Rhodia.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En matière de gestion des ressources humaines, depuis 2007, l'agence de l'eau est engagée dans une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS). Cette démarche a été enrichie en 2017 par la mise en place d'une démarche de médiation mise en œuvre en sus des dispositifs existants. L'agence dispose également d'une boîte à outils qui permet de cadrer la problématique en mobilisant une chaîne d'acteurs tant internes qu'externe.

L'exécution du plafond d'emplois par l'agence permet d'atteindre un effectif de 173,8 ETPT exécuté, soit presque le montant du plafond d'emploi fixé pour l'année 2018 (176,3). Ce plafond comprend un poste à temps plein mis à disposition depuis 2015 auprès de l'AFB. Ce taux d'exécution s'explique notamment par la reconnaissance tardive de congés longue maladie, de départs imprévus et donc non anticipés en fin d'année, ainsi que de délais de recrutement qui se sont accrus en 2018 du fait de la difficulté de recruter certains profils et de la faible attractivité du bassin.

Les dépenses de personnel diminuent en 2018 de 2,2 % par rapport à 2017 en lien avec la diminution des effectifs.

En matière de contrôle interne, l'année 2018 s'est caractérisée par la poursuite de la mise à jour des analyses de risques et des plans d'actions. Les rapports annuels de plan et bilan de contrôle ont été présentés en conseil d'administration.

L'objectif de diminution de 15 % des dépenses de fonctionnement de 2014 à 2017 ayant été atteint ; ces dépenses ont continué à diminuer en 2018 pour atteindre 2,02 M€ contre 2,24 M€ en 2017. Pour respecter cet objectif, les efforts de l'agence ont continué à porter sur la rationalisation et l'externalisation de diverses prestations notamment de maintenance logicielle du parc informatique.

Les quantités de CO2 rejeté par la consommation énergétique des bâtiments ont fortement chuté en raison des travaux réalisés en 2018 notamment sur un bâtiment resté inoccupé pendant la durée des travaux, cette donnée n'est donc pas représentative de la réalité des émissions produites en une année normale. Les émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels ont connu une diminution de 33 % en un an. Cela s'explique par une réduction du nombre de kilomètres parcourus en véhicules de service (- 109 000 km) alors que des déplacements en train sont assez stables depuis 3 ans. L'usage des véhicules électrique reste également stable avec une moyenne de 11 500 km/an.

Le taux de télédéclaration a encore progressé en 2018, pour atteindre 73 % (pour un objectif de 50 %). Cette augmentation du taux de télédéclarants est la conséquence d'un travail permanent d'amélioration de la plateforme informatique dédiée. A partir de 2016, une diminution progressive du nombre de formulaires papiers envoyés aux redevables a permis d'améliorer cet indicateur.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances émises

Les recettes émises en 2018 par l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'élèvent à 160,64 M€ contre 157,95 M€ en 2017. 44,7 % des sommes émises proviennent de la redevance pour pollution domestique, 27,6 % de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique et 18 % des redevances de prélèvement.

Agences de l'eau

Recettes des redevances de pollution et collecte

Les émissions de redevances de pollution et de collecte d'origine domestique sont stables entre 2017 et 2018. Les redevances pour pollution sont ainsi passées de 79,33 M€ à 79,98 M€ et les redevances pour collecte de 46,68 M€ à 47,17 M€.

Les émissions de recettes de redevances pour pollution et collecte d'origine non domestique ont connu une très légère augmentation entre 2017 et 2018 passant de 10,5 M€ à 10,9 M€.

Le montant émis de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de l'année précédente, est en diminution par rapport à 2017 passant de 4,04 M€ en 2017 à 3,24 M€.

Recettes des redevances pour prélèvement

Le montant issu des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau augmente en passant de 26,7 M€ en 2017 à 29,04 M€ (+ 8 %). Cette augmentation s'explique notamment par des reports de liquidation sur l'exercice budgétaire 2018 pour une faible part mais aussi une augmentation des assiettes.

Recettes des autres redevances

La redevance pour protection du milieu aquatique s'élève à 731 k€, en augmentation de 17 k€ par rapport à 2017. La redevance pour obstacles sur les cours d'eau est très faible sur ce bassin.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs au 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et la situation financière à fin 2018.

Autorisations de programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2018 : Exécutions 2013-2018

Autres (*) correspond aux dotations à maîtrise d'ouvrage Agence
NB : les avances convertibles en subventions seront comptabilisées avec les subventions

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	31 616 439	0	36 004 586	0	26 251 381	0	29 465 190	1 626 250	28 626 838	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	446 820	0	455 150	0	543 200	0	218 036	0	260 307	0
31- Etudes générales	204 984	0	499 931	0	495 636	0	566 252	47 000	758 433	0
32- Connaissance environnementale	6 234 849	0	12 310 560	0	1 491 005	0	694 660	0	5 231 437	0
33- Action internationale	1 282 420	0	1 515 698	0	1 598 300	0	1 538 850	0	1 287 300	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 252 642	0	906 596	0	1 065 238	0	3 293 110	0	899 949	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	3 252 642	0	3 341 757	0	3 702 727	0	3 168 228	0	2 481 284	0
42- Immobilisations	405 272	0	1 314 885	0	1 266 689	0	4 664 894	0	1 411 437	0
43- Gestion du personnel	14 302 770	0	13 568 797	0	13 497 156	0	13 695 024	0	13 674 441	0
44- Charges de régularisation	574 356	0	6 153 037	0	1 380 103	0	93 856	1 579 250	1 291 051	0
45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	981 441	0	1 021 800	0	875 140	0	1 000 000	0	1 302 434	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	662 530	0	454 375	0	336 186	0	532 280	0	28 764	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	76 373 470	694 010	65 865 935	1 309 360	66 623 539	9 623 700	71 218 902	0	65 997 074	4 996 152
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	22 103 406	0	13 864 994	0	16 238 809	0	20 469 915	0	20 116 428	1 174 020
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	42 969 578	694 010	31 555 112	1 309 360	27 427 545	0	32 235 929	0	34 409 375	0
Transformation des prêts en subventions	505 113	0	633 467	0	43 461	0	0	0	0	0
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 908 942	0	3 235 813	0	2 924 901	0	2 474 695	0	2 661 142	0
19- Divers pollution	599 380	0	2 152 000	0	0	0	0	0	391 741	0
25- Eau potable	7 287 051	0	14 424 549	0	19 988 822	9 623 700	16 038 363	0	8 418 388	3 822 132
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	42 631 451	6 349 210	47 115 184	13 503 940	46 539 132	12 519 095	57 989 713	1 019 668	59 422 713	1 774 742
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	0	0	0	0	0	302 232	0	537 426	782 450
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	0	0	0	0	2 786 825	196 000	6 744 029	0
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	7 987 004	5 895 710	11 044 829	13 251 540	2 485 589	3 228 491	5 858 453	0	6 698 948	0
14- Elimination des déchets	1 137 692	0	555 147	0	353 181	0	602 661	0	503 328	0
18- Lutte contre la pollution agricole	16 432 847	0	15 575 782	0	18 579 041	0	21 652 148	0	11 655 494	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	1 252 692	453 500	3 403 241	252 400	3 388 197	850 104	4 073 252	823 668	4 585 969	992 292
23- Protection de la ressource	1 995 269	0	1 739 361	0	2 963 176	0	2 558 801	0	3 592 971	0
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	13 825 927	0	14 796 824	0	18 769 948	8 440 500	20 155 341	0	25 104 528	0
Hors plafond de dépenses	31 412 835	0	44 022 537	0	42 492 969	0	40 989 971	0	39 270 301	0
17- Primes de performance épuratoire	20 999 935	0	18 256 500	0	18 666 015	0	19 465 206	0	17 896 687	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	10 412 900	0	9 297 400	0	9 730 100	0	8 312 200	0	8 671 000	0
dont contribution ONEMA-AFB	8 613 000	0	7 751 700	0	8 192 600	0	8 312 200	0	8 671 000	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont reversement Ecophyto	1 799 900	0	1 545 700	0	1 537 500	0	0	0	0	0
Prélèvement Etat	0	0	16 468 637	0	14 096 854	0	13 212 565	0	12 702 614	0
TOTAL	182 034 195	7 043 220	193 008 242	14 813 300	181 907 020	22 142 795	199 663 776	2 645 918	193 316 927	6 770 894

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances		
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	25 407 289	0	177 371 723	1 626 250	178 997 973	
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	236 016	0	2 159 529	0	2 159 529	
31- Etudes générales	428 745	0	2 953 982	47 000	3 000 982	
32- Connaissance environnementale	2 610 556	0	28 573 067	0	28 573 067	
33- Action internationale	1 585 000	0	8 807 568	0	8 807 568	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	1 121 607	0	10 539 142	0	10 539 142	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	2 757 658	0	18 720 010	0	18 720 010
	42- Immobilisations	1 134 388	0	10 197 566	0	10 197 566
	43- Gestion du personnel	13 346 987	0	82 085 175	0	82 085 175
	44- Charges de régularisation	948 100	0	4 902 503	1 579 250	6 481 753
	45- Charges financières	0	0	0	0	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	1 238 232	0	6 419 046	0	6 419 046
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	0	0	2 014 135	0	2 014 135
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	53 795 303	600 000	399 874 223	17 223 222	417 097 445	
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	26 155 720	0	118 949 272	1 174 020	120 123 292	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	17 825 529	0	186 423 069	2 003 370	188 426 439	
Transformation des prêts en subventions	0	0	1 182 041	0	1 182 041	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	1 877 053	0	16 082 547	0	16 082 547	
19- Divers pollution	49 889	0	3 193 010	0	3 193 010	
25- Eau potable	7 887 112	600 000	74 044 286	14 045 832	88 090 118	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	55 803 054	378 324	309 501 247	35 544 979	345 046 226	
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	859 234	0	1 698 892	782 450	2 481 342	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	2 872 548	0	12 403 402	196 000	12 599 402	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	9 859 671	0	43 934 494	22 375 741	66 310 235	
14- Elimination des déchets	195 353	0	3 347 362	0	3 347 362	
18- Lutte contre la pollution agricole	14 826 462	0	98 721 774	0	98 721 774	
21- Gestion quantitative de la Ressource	4 407 640	378 324	21 111 011	3 750 288	24 861 299	
23- Protection de la ressource	2 578 798	0	15 428 397	0	15 428 397	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	20 203 348	0	112 855 915	8 440 500	121 296 415	
Hors plafond de dépenses	52 611 486	0	250 800 099	0	250 800 099	
17- Primes de performance épuratoire	17 499 742	0	112 784 085	0	112 784 085	
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	20 490 205	0	66 913 805	0	66 913 805	
	dont contribution ONEMA-AFB	17 788 507	0	59 329 007	0	59 329 007
	dont contribution ONCFS	2 701 698	0	2 701 698	0	2 701 698
	dont reversement Ecophyto	0	0	4 883 100	0	4 883 100
Prélèvement Etat	14 621 539	0	71 102 209	0	71 102 209	
TOTAL	187 617 132	978 324	1 137 547 292	54 394 451	1 191 941 743	

**Paiements de l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 31 décembre 2018 :
Exécutions 2013-2018**

DEPENSES en droits constatés (en EUROS)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	16 423 606	21 861 250	12 073 746	18 673 484	17 806 465	21 989 953	108 828 504
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	47 067 653	41 002 561	29 243 355	33 834 875	31 258 671	24 494 723	206 901 838
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	19 575 732	18 320 427	12 596 115	8 956 506	5 844 595	5 043 027	70 336 402
	14 Elimination des déchets	1 617 352	714 590	518 376	611 705	473 136	234 474	4 169 633
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 251 966	3 186 766	2 381 670	2 432 803	2 668 257	1 285 815	14 207 277
	17 Primes de performance épuratoire	20 999 935	18 220 076	18 666 015	19 476 570	17 895 487	17 389 407	112 647 490
	18 Lutte contre la pollution agricole	10 486 746	9 723 462	8 285 319	6 890 430	9 898 010	8 456 486	53 740 453
	19 Divers pollution	599 380	602 059	567 062	538 705	341 635	99 995	2 748 836
Total Lutte contre la pollution		119 022 370	113 631 190	84 331 657	91 415 078	86 186 256	78 993 880	573 580 432
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	1 538 269	2 069 905	1 360 096	3 404 872	5 225 375	3 843 406	17 441 924
	23 Protection de la ressource	3 097 222	1 658 765	2 025 061	2 025 875	2 694 980	2 743 653	14 245 557
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	13 848 255	15 623 425	19 547 194	13 013 566	21 614 674	15 523 257	99 170 370
	25 Eau potable	9 450 305	9 254 568	16 076 932	17 874 307	14 135 860	10 230 925	77 022 898
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	275 504	352 535	371 750	337 390	355 347	237 043	1 929 569
Total Gestion des milieux		28 209 555	28 959 198	39 381 034	36 656 010	44 026 237	32 578 284	209 810 317
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	73 687	386 638	582 639	454 544	482 415	681 081	2 661 004
	32 Connaissance environnementale	5 927 114	2 795 039	3 892 440	3 208 037	5 382 567	2 983 706	24 188 903
	33 Action internationale	1 070 398	1 163 908	1 416 975	1 479 875	1 090 476	1 089 819	7 311 451
	34 Information, communication, etc	1 261 026	1 591 526	1 699 890	1 435 553	1 510 100	1 335 676	8 833 771
Total Conduite et développement des politiques		8 332 225	5 937 111	7 591 945	6 578 009	8 465 558	6 090 282	42 995 130
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	2 781 974	2 503 247	2 964 356	2 926 465	2 555 848	2 311 326	16 043 216
	42 Immobilisations	1 155 955	838 799	1 044 548	977 908	2 281 680	3 649 628	9 948 518
	43 Gestion du personnel	14 302 747	13 568 797	13 497 156	13 721 340	13 660 348	13 222 149	81 972 536
	44 Charges de régularisation	469 986	615 037	1 380 103	1 673 106	1 808 368	563 193	6 509 793
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	981 441	1 021 800	875 140	986 461	1 132 985	1 153 114	6 150 940
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	443 555	454 375	336 174	235 434	28 764	0	1 498 302
Total Dépenses courantes et autres dépenses		20 135 658	19 002 054	20 097 476	20 520 714	21 467 993	20 899 410	122 123 305
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS	10 412 900	9 297 400	9 730 100	8 312 200	8 671 000	20 490 205	66 913 805
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	8 613 000	7 751 700	8 192 600	8 312 200	8 671 000	20 490 205	62 030 705
	dont reversement Ecophyto	1 799 900	1 545 700	1 537 500	0	0	0	4 883 100
Reversement Budget de l'Etat		0	16 468 637	14 096 854	13 212 565	12 702 614	14 621 539	71 102 209
Total Contributions et Reversement Budget Etat		10 412 900	25 766 037	23 826 954	21 524 765	21 373 614	35 111 744	138 016 014
55 Transformation des prêts en subventions		505 113	633 467	43 461	0	0	0	1 182 041
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés		186 617 821	193 929 058	175 272 527	176 694 576	181 519 657	173 673 600	1 087 707 239

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 31 décembre 2018

Agence de l'eau Rhin-Meuse	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (voté)	Autorisations de programme					Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018		
		Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2017	Décisions d'engagements de l'année 2018	Décisions de déengagements de l'année 2018	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2018	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Paiements de l'année 2018	Cumul des paiements au 31/12/2018		% décaissé	
													0
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence													
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	2 880 000	2 880 000	1 923 513	236 016	0	2 159 529	74,98%	1 390 477	237 043	1 627 520	75,34%	532 009	
31- Etudes générales	9 190 000	11 000 000	2 572 237	428 745	0	3 000 982	27,28%	1 711 233	681 081	2 392 314	79,72%	608 668	
32- Connaissance environnementale	32 858 386	41 996 570	25 962 511	3 746 405	1 135 849	28 573 067	68,04%	21 410 825	2 983 706	24 394 531	85,38%	4 178 536	
33- Action internationale	9 289 000	9 198 118	7 222 568	1 585 000	0	8 807 568	95,75%	4 897 789	1 089 819	5 987 608	67,98%	2 819 940	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	10 764 000	10 670 000	9 417 535	1 131 823	10 216	10 539 142	98,77%	6 998 009	1 335 676	8 334 485	79,08%	2 204 657	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	18 454 240	19 949 242	15 962 352	2 824 894	67 236	18 720 010	93,84%	13 720 811	2 311 326	16 032 137	85,64%	2 687 873
	42- Immobilisations	9 338 000	11 589 000	9 063 178	1 134 388	0	10 197 566	87,99%	5 401 418	3 649 628	9 051 046	88,76%	1 146 520
	43- Gestion du personnel	89 912 200	82 708 367	68 738 188	13 380 036	33 049	82 085 175	99,25%	68 730 387	13 222 149	81 972 536	99,86%	112 639
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	11 700 000	5 039 393	5 533 653	1 050 401	102 301	6 481 753	128,62%	5 429 283	948 100	6 377 383	98,39%	104 370
	45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	0	4 366 381	5 180 814	1 262 517	24 285	6 419 046	147,01%	4 011 365	1 153 114	5 164 479	80,46%	1 254 567
	49- Dépenses courantes liées aux interventions	0	1 500 091	2 014 135	0	0	2 014 135	134,27%	1 528 401	1 828 401	3 356 802	163,81%	485 734
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	194 385 826	200 897 162	153 590 684	26 780 225	1 372 936	178 997 972	89,10%	135 250 798	27 611 642	162 862 440	90,99%	16 135 532	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	104 400 000	112 168 401	93 967 572	26 178 140	22 420	120 123 292	107,09%	58 796 857	20 826 568	79 623 425	66,28%	40 499 867	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	214 400 000	197 269 060	171 782 951	17 829 699	4 170	189 608 480	96,12%	106 950 626	22 350 773	129 301 399	68,19%	60 307 081	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	20 000 000	19 196 099	14 205 494	1 877 053	0	16 082 547	83,78%	12 556 992	1 285 815	13 842 807	86,07%	2 239 740	
19- Divers pollution	2 750 000	3 852 000	3 143 121	49 889	0	3 193 010	82,89%	2 648 841	99 995	2 748 836	86,09%	444 174	
25- Eau potable	71 000 000	80 129 852	79 603 006	8 488 911	1 799	88 090 118	109,93%	51 723 048	10 230 925	61 953 973	70,33%	26 136 145	
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	412 550 000	412 615 412	362 702 144	54 483 692	28 389	417 097 447	101,09%	232 676 364	54 794 076	287 470 440	69,92%	129 627 007	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	0	1 622 108	859 234	0	2 481 342		271 309	1 163 385	1 434 694	57,82%	1 046 648	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	9 726 854	2 882 564	10 016	12 599 402		9 177 792	2 428 149	11 605 941	92,12%	993 461	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	42 000 000	90 493 820	56 450 564	9 969 914	110 243	66 310 235	73,28%	43 347 587	5 043 027	48 390 614	72,98%	17 919 622	
14- Elimination des déchets	10 400 000	9 892 839	3 152 009	197 861	2 508	3 347 362	33,84%	3 110 910	234 474	3 345 384	99,94%	1 977	
18- Lutte contre la pollution agricole	90 000 000	101 173 097	83 898 312	14 846 937	20 475	98 721 774	97,58%	39 856 422	8 456 486	48 312 908	48,94%	50 408 867	
21- Gestion quantitative de la Ressource	14 100 000	20 626 827	20 075 335	4 885 294	99 330	24 861 299	120,53%	9 717 506	3 843 406	13 560 912	54,59%	11 300 387	
23- Protection de la ressource	18 500 000	16 134 650	12 649 599	2 581 322	2 524	15 428 398	95,62%	6 122 538	2 743 653	8 866 191	57,47%	6 562 206	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	115 000 000	127 177 891	101 093 067	20 352 962	149 614	121 296 415	95,38%	55 878 768	15 523 257	71 402 025	58,87%	49 894 390	
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	290 000 000	365 499 124	288 864 848	56 876 088	394 709	348 046 227	94,40%	167 482 832	39 455 837	206 918 669	69,97%	138 127 558	
Hors plafond de dépenses													
17- Primes de performance épuratoire	113 000 000	115 200 000	95 284 343	17 499 742	0	112 784 085	97,90%	95 283 143	17 389 407	112 672 550	99,90%	111 535	
50- Contributions	0	120 381 537	46 423 600	20 490 205	0	66 913 805	55,58%	46 423 600	20 490 205	66 913 805	100,00%	0	
dont contribution AFB			41 540 500	17 788 507	0	59 329 007		41 540 500	17 788 507	59 329 007	100,00%	0	
dont contribution ONCFS			0	2 701 698	0	2 701 698		0	2 701 698	2 701 698	100,00%	0	
dont contribution EPMP			0	0	0	0		0	0	0	0	0	
dont reversement Ecophyto			4 883 100	0	0	4 883 100		4 883 100	0	4 883 100	100,00%	0	
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat			56 480 670	14 621 539	0	71 102 209		56 480 670	14 621 539	71 102 209	100,00%	0	
Total Hors plafond	113 000 000	235 581 537	198 188 613	32 611 466	0	250 800 099	106,46%	198 187 413	32 501 151	230 688 564	99,94%	111 535	
TOTAL	1 009 935 826	1 214 593 235	1 003 346 289	190 391 491	1 796 034	1 191 941 745	98,14%	733 597 408	174 342 706	907 940 114	76,17%	284 001 632	

État des paiements des programmes antérieurs au 10^e programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2018 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2018	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2018	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2018	Total des paiements au 31/12/2018	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
7 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
8 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
9 ^{ème} PROGRAMME:	937 794 374,53	932 772 378,29		1 349 969,15	934 122 347,44	3 672 027,09
TOTAL Programmes antérieurs	937 794 374,53	932 772 378,29	-	1 349 969,15	934 122 347,44	3 672 027,09

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Rhin-Meuse en 2018

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018
Charges	1- Interventions	164 887	152 956	147 476	137 152	132 203	123 580	111 134
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	6 420	8 613	7 752	8 193	8 312	8 671	20 490
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	1 578	1 800	1 546	1 538	-	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	12 895	-	-	-
	2- Personnel	14 446	14 303	13 555	13 493	12 448	12 289	12 046
	3- Fonctionnement courant	12 496	5 137	22 001	19 926	6 903	23 932	31 799
	dont amortissements et provisions (68)	1 802	1 886	2 400	1 480	1 431	1 729	1 843
TOTAL CHARGES	191 829	172 396	183 032	170 571	151 554	159 800	154 979	
Produits	1- Redevances	178 003	178 591	172 357	177 917	165 759	157 957	160 641
	Redevances pour prélèvement	25 735	26 863	27 601	27 790	28 027	26 706	29 041
	dont prélèvement collectivités - AEP	16 631	16 584	16 850	17 010	16 811	15 860	18 090
	dont prélèvement agriculture - irrigation	148	133	455	312	547	418	448
	dont prélèvement industries	8 956	10 146	10 296	10 469	10 670	10 428	10 502
	Industries - Alimentation d'un canal	86	239	309	329	300	-	-
	Industries - Refroidissement industriel	2 951	-	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	1 025	1 383	1 573	1 515	1 360	-	-
	Industries - Autres usages économiques	4 890	8 524	8 415	8 624	9 010	-	10 502
	Redevances pour autres usages	752	739	700	733	737	714	731
	dont obstacle sur cours d'eau	-	3	1	1	1	1	1
	dont protection milieu aquatique	752	736	699	732	737	714	730
	dont stockage en période d'étiage	-	-	-	-	-	-	-
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	151 516	150 989	144 057	149 395	137 053	130 061	130 355
	dont collectivités	133 109	136 936	129 386	133 333	122 440	115 502	116 187
	Collectivités - Pollution	80 169	84 227	78 514	79 901	73 819	71 133	71 879
	Collectivités - Collecte	52 108	52 372	50 872	53 432	48 622	44 369	44 308
	Collectivités - Contrevaieur	832	137	-	-	-	-	-
	dont agriculture - élevage + pollution diffuse	4 202	4 581	4 363	4 921	4 121	4 043	3 253
	Agriculture - Elevage	48	46	60	60	53	-	-
	Agriculture - Pollutions diffuses	4 154	4 535	4 303	4 861	4 069	4 043	3 253
	dont industries	14 205	9 472	10 307	11 140	10 491	10 516	10 915
	Industries - Pollution	12 531	7 989	8 545	8 533	8 373	8 200	8 105
	Industries - Collecte	1 659	1 483	1 763	2 607	2 118	2 316	2 809
	2- Gestion courante	7 507	48 117	33 833	1 861	1 685	1 526	1 271
	Autres produits	7 507	48 117	33 833	1 861	1 685	1 526	1 271
dont reprises sur provisions (78)	1 606	706	438	1 063	831	489	453	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	4 820	46 450	32 213	-	-	-	-	
TOTAL PRODUITS	185 510	226 708	206 190	179 779	167 444	159 484	161 912	
Résultat	= Produits - charges	- 6 319	54 312	23 159	9 208	15 890	- 317	6 933
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement		9 011		22 514	16 478	886	8 308
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	11 048		7 112		-	-	
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	6 214	14 952	12 459	18 033	10 975	7 926	2 834
	Autres dépenses d'investissement	1 075	1 156	839	1 045	970	2 820	3 087
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	18 337	16 108	20 410	19 077	11 945	10 746	5 921	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	14 235	13 533	11 760	10 591	9 407	9 466	10 852
	Cessions d'immobilisations 775	105	31	20	6	12	37	16
	Autres ressources en capital	339	245	119	122	55	-	14 646
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	14 679	22 820	11 899	33 234	25 952	10 390	4 530	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	- 3 658	6 712	- 8 510	14 157	14 007	- 356	- 1 391
Pour mémoire	FDR au 31/12	33 689	40 401	31 891	46 047	46 841	33 783	32 391
	Besoin en FDR au 31/12	6 089	11 362	8 777	9 150	9 092	20 656	21 734
	Trésorerie au 31/12	27 600	29 039	23 114	36 897	37 749	13 127	10 657

5. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

L'agence réalise ses missions sur les deux bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Le bassin Rhône-Méditerranée est le deuxième plus important du territoire français, par la superficie (130 000 km²) et par la population (15 millions d'habitants, jusqu'à + 50 % en période touristique) ; il compte 152 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2019, 47 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique dans le bassin Rhône-Méditerranée, 98 % sont en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 85 % des nappes souterraines en bon état chimique (88 % des nappes souterraines en bon état quantitatif).

Outre la question de la lutte contre les pollutions (classiques, substances dangereuses, diffuses agricoles), le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée met notamment l'accent sur l'anticipation du changement climatique (assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau) et la restauration des écosystèmes aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 66 % des cours d'eau en bon état écologique et 98,5 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 85 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique (98,7 % en bon état quantitatif).

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 pour le bassin Rhône-Méditerranée est évalué à 2,6 Mds€ dont 53 % pour la réduction des pollutions ponctuelles (assainissement collectif et industriel), 18 % pour l'amélioration des milieux aquatiques (hydromorphologie), 8 % pour la prévention des pollutions diffuses agricoles et 16 % pour l'amélioration de la gestion quantitative.

Le bassin de Corse s'étend sur 8 700 km² pour 300 000 habitants (et jusqu'à 2,5 millions en période touristique) ; il compte 3 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes. Le programme exceptionnel d'investissement en Corse (PEI), couvrant les années 2002-2018, a permis que les subventions de l'agence de l'eau dans le domaine de l'assainissement soient complétées par une subvention de l'Agence française pour la biodiversité au titre de la solidarité inter-bassins.

Selon l'état des lieux des masses d'eau actualisé en 2019, 91 % des masses d'eau superficielles de Corse sont en bon état écologique, 97 % sont en bon état chimique, et 100 % des nappes souterraines en bon état chimique (93 % des nappes en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de Corse met notamment l'accent sur l'anticipation du changement climatique (assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau) et la restauration des écosystèmes aquatiques. L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 97 % des cours d'eau en bon état écologique et 97 % en bon état chimique, et 100 % des masses d'eau souterraines en bon état global.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures 2016-2021 pour le bassin de Corse est évalué à 79,3 M€ dont 69 % pour la réduction des pollutions ponctuelles (assainissement collectif et industriel), 13 % pour l'amélioration des milieux aquatiques (hydromorphologie), 6 % pour la prévention des pollutions diffuses agricoles et autant pour l'amélioration de la gestion quantitative.

Le périmètre de l'agence Rhône-Méditerranée-Corse est particulièrement sensible aux premiers effets du changement climatique : moins de neige, une eau plus rare et aléatoire avec à la fois des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus longs et des épisodes pluvieux intenses souvent catastrophiques, une augmentation des températures estivales se traduisant par une pression accrue sur la ressource, alors que les débits d'étiage sont de plus en plus faibles. Ainsi, le bassin Rhône-Méditerranée a été pionnier en France en adoptant en 2014 un plan de Bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC). Avec ce plan, l'agence de l'eau s'est associée à l'État et aux 5 régions de son territoire pour proposer 48 mesures et 29 actions phares, pour 5 enjeux : disponibilité en eau, bilan hydrique des sols, biodiversité, niveau trophique des eaux, enneigement (détail des mesures dans le document du plan de bassin).

Des cartes des vulnérabilités du bassin ont été établies. Ces dernières montrent que tous les territoires sont vulnérables, mais de façon inégale. Le PBACC du bassin de Corse a été adopté en 2018, il a permis de réaliser une analyse précise et complète de la vulnérabilité des différents territoires de l'île et d'y proposer un panel de mesures préventives et correctives concrètes et différenciées selon les enjeux.

Le siège de l'agence de l'eau est à Lyon, et l'agence dispose de délégations régionales à Besançon, Lyon, Marseille et Montpellier.

MISE EN ŒUVRE ET REVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le niveau des engagements annuels de l'agence, en cette dernière année de mise en œuvre du 10^e programme d'intervention, demeure satisfaisant. En progression constante depuis 2013, il a atteint un pic en 2017 à hauteur de 630,9 M€, pour amorcer une légère baisse en 2018 avec 602,3 M€ (hors reversement au budget général de l'Etat et hors part de la redevance pollutions diffuse destinée à Ecophyto).

A l'issue de l'exécution du 10^e programme, le taux de réalisation reste malgré tout supérieur à 95 % (hors contributions et prélèvement de l'Etat) sachant que la trajectoire du 10^e programme prévoyait une croissance régulière des dotations de certains domaines durant la période 2015-2018.

En 2018, on observe une baisse globale des engagements mais aussi une variation des natures d'engagements par rapport à 2017 avec une baisse des aides : 484,5 M€ (lignes 11 à 34 y compris les primes et avances) en 2018 contre 550 M€ en 2017 (- 40 M€ sur les subventions, - 10 M€ sur les avances et - 16 M€ sur les primes), et une hausse des contributions obligatoires à l'AFB et ONCFS qui passent de 36,77 M€ en 2017 à 66,14 M€ en 2018. Par ailleurs, le prélèvement sur ressources accumulées est passé de 42,33 M€ en 2017 à 47,2 M€ en 2018.

Les réalisations varient suivant les thématiques concernées et traduisent la révision du programme effectuée en juin 2016. Cette dernière avait en effet permis d'ajuster les prévisions au regard des besoins dans certains domaines et de revoir des modalités d'intervention. Aussi, la comparaison aux prévisions initiales s'avère délicate, compte tenu à la fois des transferts de dotations en lignes programme (dans le respect du plafond de dépenses encadrées par domaine) et de la révision de programme.

Ainsi, les taux d'exécution du 10^e programme se répartissent de la manière suivante, correction faite des prévisions révisées qui n'avaient pas isolé les dotations relatives à la gestion des eaux pluviales dans le domaine 3 :

- 97% en matière de « Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence »,
- 99,8% pour les « Mesures générales de gestion de l'eau » et
- 99,8% pour les « mesures territoriales de gestion de l'eau ».

En matière d'assainissement domestique, le montant des engagements s'élève à 61,3 M€ en 2018, contre 60,7 M€ en 2017, pour atteindre plus de 99% de consommation des prévisions révisées. Les 61,3 M€ engagés se portent notamment à hauteur de 13,8 M€ pour la mise en conformité « équipement » de toutes tailles de stations, soit 21 % (en nette augmentation par rapport à 2017 et 2016) et de 7 M€ pour la mise en conformité « équipement » ERU des collectivités de plus de 2 000 EH. A noter que les aides en faveur de l'assainissement non collectif l'ANC sont arrêtées depuis le 1^{er} novembre 2017 par manque de crédits sur la ligne assainissement, dans un contexte où les objectifs d'installations aidées au titre du 10^e programme étaient d'ores et déjà dépassés. Aussi, l'année 2018 s'est limitée à l'instruction des dossiers en stock reçus avant cette date. Les aides consacrées aux réseaux d'assainissement atteignent 82,7 M€ (contre 102 M€ en 2017), dont 32,6 M€ destinés à la réduction de la pollution de temps de pluie. Les engagements visant à la gestion du pluvial représentent ainsi plus de 26% des aides en matière d'assainissement domestique au cours du 10^e programme.

Les aides attribuées en faveur de la lutte contre la pollution industrielle s'élèvent à 15,79 M€. Le bon niveau de consommation de cette ligne, de plus de 99 % du programme révisé à la baisse sur cette thématique, est notamment dû en 2018 aux engagements à hauteur de 3,1 M€ d'un appel à projets sur la connaissance des rejets de substances dangereuses (dans l'eau et les boues des stations d'épuration urbaines) pour 225 stations d'épuration de plus de 10 000 EH aidées. Les engagements de réduction des rejets de substances dangereuses au bénéfice des principaux sites industriels au titre de l'appel à projets IED restent par ailleurs importants.

En matière de lutte contre la pollution agricole, le niveau des engagements est de 35,6 M€ en 2018, contre 42,74 M€ en 2017. Le taux d'exécution, de plus de 99 % là encore du programme révisé à la baisse dans ce domaine, est bon grâce au fort développement des aides aux mesures agro-environnementales, le dispositif d'articulation avec les PDRR étant opérationnel depuis 2016. Notons plus particulièrement que l'enveloppe consacrée aux mesures non surfaciques, sous la forme d'investissements matériels, a connu une forte augmentation par rapport à 2017 et s'élève à 14 M€ en 2018. Celle destinée aux MAEC et au soutien à l'agriculture biologique demeure constante par rapport à celle de 2017, avec engagements à hauteur de 21 M€.

Par ailleurs, le dynamisme des opérations de gestion et de restauration des milieux s'est poursuivi tout au long du 10^e programme. En matière de gestion quantitative, les engagements 2018 atteignent 54 M€, plus élevés qu'en 2017, et permettent ainsi d'atteindre un taux d'exécution de près de 100 % des prévisions révisées à la hausse en 2016. En effet, les aides aux économies d'eau, principalement sur l'amélioration des rendements pour les réseaux d'AEP (opérations représentant 75 % des engagements) mais également dans le secteur agricole, ont favorisé ces résultats. La progression des aides pour la protection réglementaire des captages a occasionné une forte augmentation du niveau des engagements relatifs à la protection de la ressource à hauteur de 17,3 M€ en 2018 par rapport à 2017. Enfin, le montant des engagements en faveur de la restauration et gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité reste à un niveau important, soit à 68,9 M€ en 2018, dont 9,7 M€ d'aides en faveur des zones humides en diminution et 27,2 M€ destinés à la continuité écologique en nette augmentation.

Notons enfin une consommation soutenue dans le domaine de l'alimentation en eau potable, malgré une diminution des aides attribuées de plus de 10 M€ de 2017 à 2018 (37,4 M€) en raison principalement de la réduction des enveloppes dotations disponibles et de leur utilisation en priorité pour le respect des engagements contractuels de l'agence au détriment de l'enveloppe consacrée à la solidarité urbain-rural, qui avait, les années précédentes, très largement excédé les prévisions. Les projets relevant de la solidarité urbain-rural pour l'AEP représentent 22,9 M€ d'engagements en 2018.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2018 de l'agence a été adopté à hauteur de 607,69 M€ en dépenses (hors prélèvement sur ressources accumulées et part de redevance pour pollutions diffuses destinée à Ecophyto). Il a fait l'objet de deux budgets rectificatifs, afin d'ajuster à la baisse les crédits d'intervention, de l'ordre de 20 M€ pour les subventions et de 10 M€ pour les avances. Il a été exécuté à 92,8 % de la prévision initiale, avec un total de dépenses de 563,9 M€, soit un niveau bien supérieur à celui de 2017 qui s'élevait à 527,11 M€.

En effet, les dépenses d'intervention (incluant la contribution à l'AFB de 66,16 M€ et les primes de performance épuratoire de 84,57 M€) sont en augmentation par rapport à 2018, puisqu'elles s'élèvent à 500 M€ (contre 478,5 M€ en 2017). Les décaissements relatifs aux aides sous forme de subventions (hors primes) atteignent un niveau record de 326,2 M€, supérieur à celui de 2017 (307,9 M€), niveau exceptionnel résultant des engagements importants constatés durant les dernières années du 10^e programme (2017 avait d'ores et déjà ainsi constitué l'année où les engagements avaient atteint un niveau record). Aussi, les aides et primes versées aux maîtres d'ouvrages publics et privés s'élèvent à 410,8 M€ au total, contre 408 M€ en 2017. Les versements d'avances d'un montant de 15,2 M€, quant à eux, diminuent de 10 M€, du fait de l'engagement d'avances remboursables en lieu et place de subventions en 2017.

En matière d'exécution des crédits de paiement purement budgétaires, la sous-consommation (-3,8%) constatée en 2018 au regard des objectifs s'explique notamment par des décaissements inférieurs de 19 M€ sur les aides aux tiers, dus aux modalités de paiement des conventions de mandat. En effet, le décret n° 2016-544 du 3 mai 2016 qui définit le cadre permettant aux établissements publics de confier par convention de mandat le paiement de dépenses, a un impact sur les modalités de paiement de l'agence en matière d'aide aux interventions. Dans ce cadre, les paiements doivent faire l'objet d'une double prise en charge en comptabilité : pour les avances, une demande de versement (DV) non budgétaire (ne consommant pas de CP mais permettant le paiement aux tiers et impactant directement la trésorerie) puis sur justification de réalisation des opérations, une demande de paiement qui consomme les CP. Pour l'exercice 2018, les CP prévus pour la reddition des comptes étaient de 23,8 M€ et seulement 5,1 M€ ont pu être comptabilisés, essentiellement parce que l'Agence de services et de paiement (ASP), principale bénéficiaire de ces conventions de mandat au titre des aides aux agriculteurs, n'a pas été en mesure de fournir les justificatifs nécessaires à cette reddition des comptes.

Les niveaux de paiement constatés varient par ailleurs en fonction des domaines d'intervention concernés. En matière de lutte contre la pollution, les versements sont en diminution par rapport à 2017, si l'on considère les primes de performance épuratoire en baisse de plus de 16 M€. Les aides strictes sont, quant à elles, en légère augmentation avec notamment 134,6 M€ (contre 133,7 M€ en 2017) versés aux collectivités pour la lutte contre la pollution et 7,7 M€ (6 M€ en 2017) aux agriculteurs, les paiements destinés aux industriels demeurant stables. A noter pour la lutte contre la pollution agricole, que ce niveau de paiement, bien que supérieur à celui de 2017, reste très faible. En effet, les conventions SIGC et HSIGC avec l'ASP sont en cours d'exécution mais la méthode de gestion des conventions de mandat par demandes de versement est venue modifier la comptabilisation des paiements (Cf. supra) : les décaissements sont bien réalisés au profit de l'ASP dans le cadre des demandes de versement, mais les crédits de paiement correspondants ne seront consommés que lorsque la reddition des comptes pourra être effectuée, et seront alors comptabilisés en comptabilité générale (droits constatés).

Les paiements relatifs aux aides octroyées dans le domaine de la gestion des milieux s'établissent à 167,9 M€ et demeurent en constante augmentation tant pour la restauration des milieux aquatiques (+ 3,6 M€ / 2017) que pour la gestion quantitative (+ 8 M€ / 2017), à l'image du dynamisme observé sur cette politique au niveau des engagements.

Les recettes encaissables, constituées d'émissions en comptabilité générale, à hauteur de 573,6 M€ en 2018 (montant supérieur aux prévisions initiales de 547,4 M€) sont en baisse par rapport à celles de 2017 (612,3 M€). En effet, après une hausse des produits de redevances en 2016 et 2017, les redevances émises en 2018 atteignent 544 M€, montant tenant compte de régularisations comptables (contre 575,2 M€ en 2017), supérieurs aux 526,7 M€ attendus. Les évolutions et les écarts à la prévision sont expliquées par ailleurs. Les redevances réellement encaissées, quant à elles, s'élèvent à 550,04 M€, supérieur de 24 M€ aux prévisions d'encaissement 2018 de 525,8 M€. Elles sont constituées des redevances 2017 et d'acomptes 2018 à hauteur de 539,2 M€ (redevances mutualisées comprises). Le reste des encaissements concerne des redevances 2016 ou des années précédentes à hauteur de 9,2 M€. Les retours d'avances poursuivent leur baisse avec 26,9 M€, contre 33,2 M€, du fait de la diminution des aides octroyées sous forme d'avances remboursables depuis 2010.

Au terme du 10^e programme, la situation financière de l'agence se caractérise par un niveau de fonds de roulement de 196 M€ (contre 233 M€ en 2017) et un niveau de trésorerie de 96,7 M€, soit moins de 2 mois de dépenses.

La variation de trésorerie de -49,8 M€ et la variation de -37,6 M€ du fonds de roulement traduisent les mesures engagées au cours du 10^e programme pour diminuer progressivement le fonds de roulement et la trésorerie de l'établissement.

Ces niveaux de fonds de roulement et de trésorerie doivent s'apprécier au regard des restes à payer sur les engagements pris par l'agence. Au 31 décembre 2018, les restes à décaisser sont de 1 085,9 M€ au titre du 10^e programme et de 23,25 M€ au titre des programmes antérieurs. Les restes à décaisser sont la différence entre le cumul des décisions nettes d'engagements et le cumul des paiements.

L'augmentation des restes à décaisser s'inscrit dans la volonté d'un fort engagement d'aides sur la seconde partie du 10^e programme et traduit également le décalage des consommations de crédits de paiement d'intervention. Elle a été aggravée par la prise en compte des avances sur conventions de mandat non budgétaires qui ne consomment pas de crédits de paiement alors même qu'il y a effectivement eu un décaissement (et donc un impact sur la trésorerie de

l'établissement). La diminution de ces restes à décaisser est prévue dès l'année 2019, conséquence de la réduction des engagements de l'année 2018.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 a été adopté au comité de bassin Corse le 14 septembre 2015 et approuvé par l'Assemblée de Corse le 17 septembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté par le préfet le 4 décembre 2015.

Le schéma relatif au bassin Rhône-Méditerranée a quant à lui été adopté au comité de bassin du même nom le 20 novembre 2015 et approuvé par le préfet coordonnateur du bassin le 3 décembre 2015. Le programme de mesure l'accompagnant a été arrêté par le préfet à la même date.

6 nouveaux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ont été approuvés en 2018 : ceux du Breuchin, de l'Arve, de l'Orb-Libron, de Thau-Ingrill, de la nappe astienne et de la Haute vallée de l'Aude, ce qui porte à 27 le nombre de SAGE approuvés dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Fin 2018, le bassin Rhône-Méditerranée comptait 16 EPTB et 1 EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux). L'année a été marquée par la reconnaissance d'un nouvel EPTB : le syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau Maralpin (SMIAGE Maralpin) qui couvre les bassins versants de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes (hors bassin du Verdon) et leurs extensions sur les départements du Var et des Alpes de Haute-Provence, et du premier EPAGE du bassin Rhône-Méditerranée : le syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents (SR3A).

Etats des eaux

Le rapport 2018 portant sur l'état des eaux montre une baisse très nette de la pollution domestique et une tendance à l'amélioration des concentrations en micropolluants (pesticides, métaux) en rivière même si de nouvelles molécules non mesurées jusqu'ici font leur apparition dans le faisceau de la surveillance. Seule la pollution par les nitrates ne régresse pas.

L'artificialisation, les barrages et les prélèvements d'eau restent à l'inverse des facteurs majeurs de perturbations du bon fonctionnement de la rivière et donc de la qualité des eaux. Les rivières rectifiées représentent encore la moitié des rivières. Le cloisonnement par des seuils et des barrages touche également la moitié des rivières et 40 % des rivières sont perturbées par des prélèvements trop importants. 82 % des nappes sont en bon état chimique sur le bassin Rhône-Méditerranée et 100 % en Corse.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, 269 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021. En 2018, 201 captages ont désormais leur aire d'alimentation délimitée. La dynamique des plans d'actions est répartie : 15 nouveaux plans ont été engagés en 2018, dont un concerne un nouveau captage. Fin 2018, 191 captages sur les 269 identifiés au total sont couverts par un plan d'actions.

En 2018, 15,742 millions de mètres cubes d'eau ont été prélevés soit une hausse de 2 % par rapport à 2017 mais une baisse de 2 % par rapport à 2016.

Sur le rétablissement de la continuité, depuis le début du 10^{ème} programme, 957 ouvrages au total ont été rendus franchissables. Depuis 2014, l'objectif annuel est systématiquement dépassé mais 2018 restera une année record avec 269 ouvrages aidés par l'agence, dont 106 classés en liste 2. Ces résultats peuvent être mis au compte de l'arrivée à échéance réglementaire de conformité en septembre 2018. C'est aussi l'aboutissement d'une forte mobilisation des équipes de l'agence, des services de l'Etat et des maîtres d'ouvrages qui ont inscrit ces actions dans des contrats. La mobilisation croissante des fédérations de pêche (7 % des opérations) est à souligner également, sous l'effet d'un taux d'aide à 100 % et du partenariat de bassin qui offre plusieurs outils d'accompagnement à leur montée en compétence.

Sur la restauration des rivières, les résultats positifs sont à amplifier. Preuve en est, 500 km de rivières ont été restaurés depuis 2013, ce qui est quatre fois plus important que l'objectif fixé au programme. En 2018, 115 km de cours d'eau ont été aidés pour retrouver un fonctionnement naturel. Plusieurs projets de grande ampleur ont été aidés : l'abaissement du seuil n°8 du Var visant un double objectif de restauration de la continuité écologique et de retour à un style fluvial en tresses, la restauration du marais de Vaux et des cours d'eau associés, le programme global de restauration de la Lanterne incluant l'arasement d'un seuil, etc.

Agences de l'eau

Après l'initiative 2017, l'agence a lancé une seconde "initiative pour la biodiversité" en 2018 sous forme d'un appel à projets doté de 4 M€. Elle ciblait en priorité les projets des collectivités, associations de protection de la nature, conservatoires et gestionnaires d'espaces naturels qui agissent pour la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques. Les deux appels à projets (2017 et 2018) ont remporté un vif succès avec 104 projets financés.

Dans le domaine de l'assainissement, 61 collectivités ont été aidées pour mettre aux normes leur station de traitement des eaux usées, dont 55 petites collectivités de moins de 2 000 EH. L'objectif d'aider 6 collectivités de plus de 2 000 EH a été atteint : La-Côte-Saint-André-Charpillates (38), St-Christophe-sur-Guiers (38), Ugine (73), Montalieu-Vercieu (38), Patrimonio (2B) et Hotonnes (01). Les aides à la solidarité avec les territoires ruraux s'élèvent à 36,4 M€ en 2018, moins que les deux précédentes années (44 M€ en 2017 et 57 M€ en 2016) en raison des contraintes budgétaires de l'agence en 2018 et de forts besoins financiers sur d'autres thématiques. Au total, 78 % de l'enveloppe ont été investis pour réhabiliter des ouvrages vétustes. Plus de 22 300 réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) ont été financées entre 2013 et 2018, dépassant largement l'objectif du 10^{ème} programme de 16 800 installations. Pour la dernière année, l'agence a versé 6,1 M€ d'aides à l'ANC (finalisation de l'instruction des dossiers reçus avant le 1^{er} novembre 2017) et 975 000 € d'aides à la performance des services publics d'assainissement non collectif.

Le niveau de réduction des émissions rejetées de substances dangereuses pour le bon état des milieux aquatiques est inférieur en 2018 à celui des années précédentes : - 589 kg, réduction obtenue grâce notamment aux opérations des entreprises iséroises Vencorex à Pont-de-Claix et Porcher industrie. Cela reste néanmoins nettement inférieur à la réduction obtenue en 2017 sur l'entreprise ALTEO à Gardanne (- 2,3 tonnes) et deux fois moins que l'objectif de réduction attendu. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une substance prioritaire, on peut toutefois ajouter à ce volume le gain important obtenu sur l'aluminium (9 tonnes). Pour autant, le montant d'aides investi par l'agence auprès des industriels en 2018 a connu une hausse significative de 21 % grâce à l'appel à projets « émissions industrielles » qui permet aux entreprises de s'adapter par anticipation aux normes européennes industrielles d'émissions dans l'eau.

La dynamique retrouvée en 2016 et 2017 des demandes d'aides agricoles pour réduire les pollutions par les pesticides s'est confirmée en 2018. Le montant des aides engagées par l'agence a de nouveau atteint la barre des 35 M€ (y compris expérimentations agricoles et animation). La part du soutien aux investissements matériels (aires de lavage et matériels alternatifs aux pesticides) a connu notamment une forte augmentation : 14 M€, contre 10 M€ en 2017.

En Corse, 17,6 M€ d'aides (dont les primes de performance épuratoire) ont été attribuées par l'agence de l'eau en 2018. Cette année a été notamment marquée par des travaux importants de mise en conformité des stations d'épuration, notamment à Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, Porto Vecchio, Sagone, Marana, etc. ou des réhabilitations des réseaux d'assainissement (création, mise à niveau, réduction des eaux claires parasites), notamment avec le SIVOM du CAVO, les communes de Bastelicaccia, Calenzana et Evisa. Les travaux financés portent sur une capacité de traitement de près de 90 000 équivalent-habitants.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

L'année 2018 est marquée par l'accélération des chantiers de mutualisation inter agences avec l'adoption en juillet d'un plan ambitieux de mutualisation. Le plan de mutualisation compte deux chantiers pilotés par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : d'une part la thématique ressources humaines, avec l'extension prévue des compétences du centre de services partagés (CSP) qui, depuis 2014, assure déjà de manière mutualisée la paie des agents des 6 agences, et d'autre part, l'harmonisation des pratiques budgétaire et comptable.

En matière de gestion des ressources humaines, la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) a continué d'être une priorité en 2018. Le comité RPS s'est réuni 4 fois en 2018, il a travaillé plus particulièrement sur les résultats de l'enquête RPS menée en début d'année qui fait ressortir une amélioration du ressenti global mais avec certains scores inférieurs à la moyenne ce qui a conduit l'agence à maintenir son plan d'action RPS. Le travail réalisé en 2017 avec l'ANPAA a par ailleurs débouché en 2018 sur quatre demi-journées de sensibilisation aux addictions, pour lesquelles les retours ont été très positifs.

En termes de taux de mobilité interne, 15 agents ont changé de poste en 2018. Il n'y a pas eu de recrutement en CDI en raison notamment de la sortie du statut dérogatoire et de l'absence cette année de mobilité inter agences. L'exécution du plafond d'emplois par l'agence permet d'atteindre un effectif de 340,8 ETPT exécuté, soit le montant du plafond d'emploi fixé pour l'année 2018. La baisse des effectifs par rapport à 2017 est ainsi de - 2,6 %.

La masse salariale s'élève à 26,01 M€ en 2018, montant en légère baisse par rapport à celui de 2017 (26,13 M€). La diminution des effectifs est partiellement compensée par l'augmentation de la valeur du point d'indice, la mise en place du protocole PPCR, et le glissement vieillesse-technicité (GVT) positif.

Le budget de fonctionnement sous contrainte (dépenses encadrées) de l'agence a été exécuté à hauteur de 87 % (contre 85 % en 2017). Depuis plusieurs années, l'agence met en œuvre les objectifs nationaux de réduction des dépenses de fonctionnement. L'agence avait prévu en 2018 un budget en baisse de 2 % par rapport à 2017, soit 6,3 M€. Le montant consommé de 5,8 M€ est supérieur de 4 % au montant exécuté en 2017. Cette hausse intègre les 0,3 M€ de CP qui n'avaient pas pu être consommés en 2017 à la suite des décalages de réalisations : ces paiements ont été effectués en 2018. Cette hausse se justifie également par des dépenses mutualisées réalisées pour le compte d'autres agences de l'eau qui ont été plus élevées en 2018 qu'en 2017, pour atteindre le montant de 0,14 M€ en dépenses de fonctionnement.

Les dépenses énergétiques (électricité et gaz) sont supérieures de 22 K€ par rapport à 2017. Cette augmentation est liée aux conditions météorologiques et à une hausse du prix de l'énergie. Les dépenses liées au carburant sont également en hausse de 20 K€ par rapport à 2017, en raison de la hausse des prix.

Les dépenses liées aux instances sont en augmentation de 32 K€ par rapport à 2017, principalement en raison de l'élaboration du 11^e programme qui a entraîné beaucoup plus d'instances et de réunions de concertation en 2018 et généré des frais de déplacements supplémentaires. Les dépenses de prestations de nettoyage sont en diminution de 40 K€ par rapport à 2017, gain obtenu lors du renouvellement du marché. Les dépenses pour les frais postaux et de télécommunications sont en baisse de 8 %. Les prestations informatiques (dont prestations extérieures et formation) s'élèvent à 1,17 M€, en diminution également par rapport à 2017.

Avec 34,4 M€, les dépenses totales de fonctionnement et d'immobilisations liées au fonctionnement de l'établissement sont en augmentation de 1,4 % par rapport à 2017. Ce pourcentage correspond à une augmentation de 0,5 M€. Les évolutions selon les différents postes sont les suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement encadrées sont en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2017 ;
- Les dépenses d'immobilisations augmentent de 0,3 M€ ;
- Les dépenses de personnel sont stables.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances émises

Le produit des redevances 2018 s'élève à 550 M€ en émissions (hors majorations et autres recettes). Les recettes perçues sont réparties à hauteur de 78,5 % pour les redevances de pollution et collecte, 20,9 % pour les redevances de prélèvement et 0,4 % pour les redevances pour autres usages.

Recettes des redevances de pollution et collecte

La recette issue des redevances de pollution domestique est de 274,6 M€ et de 129,2 M€ pour la redevance modernisation des réseaux.

Pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse un écart est constaté entre le prévisionnel et le réalisé avec un dépassement de l'ordre de 13,5 M€. Ce différentiel est dû essentiellement à une augmentation du nombre de conventions d'acomptes signées en 2018. Il s'agit de collecter au plus près de la réalité dès l'année n les montants de redevances perçus par les gestionnaires des services publics d'eau et d'assainissement sans attendre les soldes en année n+1. En 2018, 17 nouvelles conventions d'acomptes ont été signées avec des redevables collectant un montant de plus de 200 000 € par an. Cette augmentation du nombre de conventions traduit d'ailleurs un renforcement du regroupement des collectivités, impulsé par la loi NOTRe. Par ailleurs, le bon déroulement de l'instruction des redevances de 2017 durant l'année 2018 a permis de facturer et d'encaisser dès 2018 les redevances pollution domestique des industriels pour lesquels cette redevance est calculée directement par l'agence de l'eau, pour un montant de 1,37 M€.

Recettes des redevances pour prélèvement

Les recettes des redevances pour prélèvement diminuent de 5,9 M€ passant de 121,1 M€ en 2017 à 115,1 M€ en 2018. Cette évolution s'explique par une diminution de la redevance hydroélectricité de 5 M€ due à une baisse des volumes turbinés plus importante que prévue et par une baisse de 2,4 M€ de la redevance refroidissement d'une installation hydroélectrique. Inversement, une augmentation de la redevance prélèvement pour l'usage « alimentation en eau potable » de 1,7 M€ a été constatée en 2018 par rapport à 2017. Cette évolution s'explique par la hausse globale des volumes prélevés et par un transfert de prélèvements en eau superficielle vers des ressources souterraines dont le taux de redevances est de 50 % plus élevé.

Recettes des autres redevances

Entre 2017 et 2018, le montant des recettes de la redevance pour pollutions diffuses, assise sur les ventes de produits phytosanitaires de l'année précédente, a baissé de 18 % passant de 14 M€ à 11,6 M€. Cette diminution observée résulte, notamment, de la hausse des taux des arrêtés « substances » votés en 2013 et 2014 qui a entraîné, les années précédentes, un phénomène de sur-achat en vue du stockage (anticipation des augmentations).

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs au 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et la situation financière à fin 2018.

**Paiements de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2018 :
Exécutions 2013-2018**

DEPENSES en droits constatés (en EUROS)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	76 452 633	61 684 146	52 367 583	64 813 728	56 186 912	59 024 635	370 529 638
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	60 770 298	62 956 424	64 857 858	65 801 788	77 574 320	75 648 540	407 609 228
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	26 413 138	28 161 500	18 936 646	15 012 094	14 502 256	14 563 790	117 589 424
	14 Elimination des déchets	1 887 364	102 858	53 351	0	27 825	0	2 071 398
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	3 448 613	2 554 526	3 339 038	2 435 681	3 514 349	2 955 281	18 247 488
	17 Primes de performance épuratoire	105 488 513	93 849 419	105 499 018	102 694 140	101 021 137	84 573 526	593 125 753
	18 Lutte contre la pollution agricole	12 384 823	9 057 135	14 601 401	6 696 337	6 086 183	7 697 913	56 523 792
	19 Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
	Total Lutte contre la pollution	286 845 383	258 366 008	259 654 895	257 453 769	258 912 982	244 463 685	1 565 696 723
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	18 967 842	34 219 958	38 529 869	42 519 455	47 822 436	55 874 871	237 934 431
	23 Protection de la ressource	9 089 082	9 543 534	8 824 158	10 977 048	9 220 062	9 987 581	57 641 465
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	36 896 948	43 644 689	53 228 162	53 554 923	58 515 590	62 160 963	308 001 276
	25 Eau potable	39 865 883	36 837 522	36 830 202	41 200 841	41 794 251	35 491 497	232 020 196
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	5 971 134	5 407 872	4 702 873	4 802 462	4 902 624	4 423 782	30 210 746
Total Gestion des milieux	110 790 890	129 653 575	142 115 264	153 054 729	162 254 963	167 938 694	865 808 115	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	8 656 431	7 587 188	4 981 304	4 840 898	4 390 537	4 873 211	35 329 568
	32 Connaissance environnementale	11 023 211	9 641 813	9 551 840	10 092 829	10 305 465	10 798 393	61 413 550
	33 Action internationale	2 399 536	2 976 473	3 615 885	2 670 309	3 146 476	2 932 070	17 740 749
	34 Information, communication , etc	4 862 506	3 292 396	2 939 314	3 181 131	2 723 910	2 806 870	19 806 126
Total Conduite et développement des politiques	26 941 683	23 497 869	21 088 342	20 785 167	20 566 388	21 410 544	134 289 994	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	7 045 947	6 417 976	6 412 378	6 329 894	5 698 572	5 924 707	37 829 474
	42 Immobilisations	1 075 667	1 330 477	2 612 696	2 043 726	2 177 390	2 504 957	11 744 914
	43 Gestion du personnel	26 500 531	25 763 844	26 060 054	26 340 229	26 131 930	26 015 026	156 811 614
	44 Charges de régularisation	3 872 017	3 121 838	7 193 739	18 187 769	6 317 353	10 964 902	49 657 618
	45 Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	4 897 778	3 673 260	4 872 443	3 573 939	4 728 277	4 586 368	26 332 065
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	550 214	557 060	605 855	596 255	449 297	806 445	3 565 126
Total Dépenses courantes et autres dépenses	43 942 155	40 864 455	47 757 165	57 071 812	45 502 819	50 802 405	285 940 810	
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS	40 685 400	37 507 571	39 782 100	35 250 400	36 772 000	66 164 500	256 161 971
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	34 785 500	31 306 950	34 743 200	35 250 400	36 772 000	66 164 500	239 022 550
	dont reversement Ecophyto	5 899 900	6 200 621	5 038 900	0	0	0	17 139 421
Reversement Budget de l'Etat	0	48 830 892	42 152 777	41 296 882	42 335 151	47 214 109	221 829 811	
Total Contributions et Reversement Budget Etat	40 685 400	86 338 463	81 934 877	76 547 282	79 107 151	113 378 609	477 991 782	
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés	509 205 511	538 720 371	552 550 544	564 912 759	566 344 303	597 993 937	3 329 727 424	

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2018

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (vote)	Autorisations de programme					Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018		
		Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures ou 31/12/2017	Décisions d'engagements de l'année 2018	Décisions de déengagements de l'année 2018	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2018	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures ou 31/12/2017	Paiements de l'année 2018	Cumul des paiements au 31/12/2018		% décaissé	
		0	1	2	3	4	5=(2+3+4)	6=51	7	8		9=(7+8)	10=9/5
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence													
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	60 000 000	29 884 293	24 327 925	4 523 941	582 442	28 269 424	97,87%	17 926 282	4 393 196	22 319 478	78,95%	5 949 946	
31- Etudes générales	92 200 000	34 675 484	30 120 893	3 724 164	160 805	33 684 252	97,14%	18 918 228	4 339 653	23 257 881	69,05%	10 426 371	
32- Connaissance environnementale	63 000 000	65 907 677	55 192 784	9 732 072	339 457	64 565 399	97,99%	44 527 262	10 732 291	55 259 553	85,56%	9 325 646	
33- Action internationale	25 000 000	26 427 886	21 615 450	4 394 321	72 353	25 937 418	98,14%	10 266 388	2 892 376	13 158 763	50,73%	12 778 655	
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	26 000 000	19 520 552	15 939 702	3 079 887	170 400	18 849 189	96,56%	12 377 302	2 806 870	15 184 172	80,56%	3 665 017	
Dépenses courantes et autres dépenses	41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	44 100 000	36 637 947	30 491 247	3 945 481	0	34 436 728	93,99%	31 904 767	5 924 707	37 829 474	109,85%	-3 392 746
	42- Immobilisations	12 000 000	15 874 667	8 933 259	4 810 527	0	13 743 786	86,58%	9 239 957	2 504 957	11 744 915	85,46%	1 998 871
	43- Gestion du personnel	161 500 000	157 152 530	130 740 243	26 014 578	0	156 754 821	99,75%	130 734 410	26 015 026	156 749 436	100,00%	5 385
	44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	16 600 000	51 642 291	39 089 295	10 964 902	0	50 054 197	96,92%	38 985 991	10 964 902	49 950 892	99,79%	103 304
	45- Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	48- Dépenses courantes liées aux redevances	39 600 000	27 804 777	22 323 711	5 169 338	0	27 493 049	98,88%	21 745 697	4 586 368	26 332 065	95,78%	1 160 984
49- Dépenses courantes liées aux interventions	5 700 000	3 247 574	2 566 522	530 014	0	3 096 536	95,35%	2 673 961	806 445	3 480 407	112,40%	-383 870	
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	505 700 000	467 775 678	381 341 030	76 889 225	1 325 457	456 904 796	97,68%	339 300 245	75 966 792	415 267 036	90,89%	41 657 762	
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	528 000 000	345 196 208	283 746 057	64 453 611	3 149 426	345 050 242	99,96%	147 193 669	52 823 464	200 017 133	57,97%	145 033 109	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	433 000 000	517 494 761	240 142 140	54 147 426	4 018 609	290 270 957	56,09%	101 553 792	41 168 309	142 722 101	49,17%	147 548 855	
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	30 000 000	18 796 567	15 833 349	3 475 676	772 163	18 536 862	98,62%	10 974 362	2 955 281	13 929 643	75,15%	4 607 218	
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
25- Eau potable	222 000 000	257 044 939	218 812 546	41 004 495	3 521 364	256 295 677	99,71%	105 771 526	33 241 890	139 013 416	54,24%	117 282 260	
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	1 213 000 000	1 138 532 475	758 554 091	163 081 208	11 461 562	910 153 737	79,94%	365 495 350	100 188 944	495 682 294	54,46%	414 471 443	
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau													
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	194 135 938	36 385 661	3 780 885	226 740 714	100,00%	104 441 835	28 316 539	132 758 374	58,55%	93 982 340	
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	161 000 000	124 121 286	107 389 372	20 155 687	4 364 556	123 180 503	99,24%	64 905 127	13 872 525	78 777 652	63,95%	44 402 851	
14- Elimination des déchets	2 000 000	1 790 076	1 790 076	0	0	1 790 076	100,00%	1 790 076	0	1 790 076	100,00%	0	
18- Lutte contre la pollution agricole	195 500 000	167 463 184	131 514 680	42 019 765	6 418 031	167 116 414	99,79%	26 994 252	7 237 077	34 231 329	20,48%	132 885 084	
21- Gestion quantitative de la Ressource	265 500 000	336 769 346	282 487 998	57 387 732	3 320 193	336 555 537	99,94%	134 387 162	52 132 633	186 519 796	55,42%	150 035 741	
23- Protection de la ressource	92 000 000	75 351 283	57 460 180	18 436 585	1 106 493	74 790 272	99,26%	30 331 171	9 344 920	39 676 091	53,05%	35 114 181	
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	414 000 000	410 874 887	341 422 547	79 969 233	11 005 533	410 386 247	99,88%	177 451 908	59 495 820	236 947 727	57,74%	173 438 520	
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	1 150 000 000	1 116 370 062	1 116 200 791	254 354 645	29 995 691	1 340 559 765	120,08%	540 301 532	170 399 514	710 701 046	53,02%	629 858 717	
Hors plafond de dépenses													
17- Primes de performance épuratoire	592 200 000	593 553 090	508 552 227	84 573 526	0	593 125 753	99,93%	508 552 227	84 573 526	593 125 753	100,00%	0	
50- Contributions	212 400 000	262 205 371	189 997 471	66 164 500	0	256 161 971	97,70%	189 997 471	66 164 500	256 161 971	100,00%	0	
dont contribution AFB			172 858 050	57 440 501	0	230 298 551		172 858 050	57 440 501	230 298 551	100,00%	0	
dont contribution ONCFS				8 723 999	0	8 723 999			8 723 999	8 723 999	100,00%	0	
dont contribution EPMP													
dont reversement Ecophyto			17 139 421	0	0	17 139 421		17 139 421	0	17 139 421	100,00%	0	
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat	0	221 829 811	174 615 702	47 214 109	0	221 829 811		174 615 702	47 214 109	221 829 811	100,00%	0	
Total Hors plafond	804 600 000	1 077 588 272	873 165 400	197 962 135	0	1 071 117 535	99,40%	873 165 400	197 962 135	1 071 117 535	100,00%	0	
TOTAL	3 653 300 000	3 800 266 487	3 129 241 312	692 277 231	42 782 710	3 778 735 833	99,43%	2 118 260 526	574 507 385	2 692 767 910	71,26%	1 085 967 922	

État des paiements des programmes antérieurs au 10^e programme de l'agence Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2018 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2018	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2018	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2018	Total des paiements au 31/12/2018	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6 ^{ème} PROGRAMME:	-	-			-	-
7 ^{ème} PROGRAMME:	-	-			-	-
8 ^{ème} PROGRAMME:	-	-	-	-	-	-
9 ^{ème} PROGRAMME:	2 522 357 065,30	2 475 615 409,91	29 661 000,00	23 486 553,29	2 499 101 963,20	23 255 102,10
TOTAL Programmes antérieurs	2 522 357 065,30	2 475 615 409,91	29 661 000,00	23 486 553,29	2 499 101 963,20	23 255 102,10

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Rhône-Méditerranée Corse en 2018

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018
Charges	1- Interventions	471 575	476 548	471 064	455 284	456 021	408 883	421 115
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	25 910	34 786	31 307	34 743	35 250	36 772	66 155
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	5 794	5 900	6 201	5 039	-	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	20 791	-	21 572	-	-	-	-
	2- Personnel	26 701	26 501	25 764	26 060	24 159	23 757	23 924
	3- Fonctionnement courant	13 712	14 307	64 892	61 890	32 675	74 253	112 785
	dont amortissements et provisions (68)	1 957	3 366	6 522	6 131	5 089	6 961	13 584
TOTAL CHARGES	511 988	517 356	561 720	543 234	512 854	506 892	557 823	
Produits	1- Redevances	438 174	491 274	530 004	529 680	562 381	575 181	544 189
	Redevances pour prélèvement	88 110	97 624	116 303	119 832	122 449	121 060	115 209
	dont prélèvement collectivités – AEP	74 447	75 021	77 001	81 342	81 041	76 313	78 006
	dont prélèvement agriculture – irrigation	1 876	2 738	2 897	3 426	4 864	5 335	5 363
	dont prélèvement industries	11 787	19 790	36 405	35 064	36 544	39 413	31 841
	Industries - Alimentation d'un canal	212	318	301	375	333	352	150
	Industries - Refroidissement industriel	686	7 842	5 393	7 844	11 324	18 401	16 045
	Industries - Hydroélectricité	2 867	10 388	24 929	21 578	19 435	20 659	15 646
	Industries - Autres usages économiques	8 022	1 242	5 782	5 267	5 452	-	-
	Redevances pour autres usages	2 732	2 251	2 199	2 455	2 238	2 193	2 151
	dont obstacle sur cours d'eau	140	138	146	146	134	149	133
	dont protection milieu aquatique	2 092	2 091	2 023	2 081	2 091	1 988	1 988
	dont stockage en période d'étiage	500	22	30	229	13	56	29
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	347 332	391 399	411 501	407 392	437 689	453 030	431 817
	dont collectivités	312 224	357 151	372 234	369 527	400 521	418 204	400 076
	Collectivités - Pollution	195 492	238 003	254 255	253 595	271 790	286 272	274 622
	Collectivités - Collecte	116 341	118 814	117 852	115 906	128 731	131 932	125 454
	Collectivités - Contrevaieur	391	334	127	26	-	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	15 359	14 994	16 767	16 070	15 400	14 059	11 643
	Agriculture - Elevage	70	66	85	90	76	91	88
	Agriculture - Pollutions diffuses	15 289	14 928	16 682	15 981	15 324	13 968	11 555
	dont industries	19 749	19 254	22 500	21 795	21 767	20 767	20 098
	Industries - Pollution	17 802	17 510	19 229	18 302	18 178	16 907	16 352
	Industries - Collecte	1 947	1 744	3 271	3 492	3 589	3 860	3 746
	2- Gestion courante	11 857	70 152	7 900	10 520	3 436	4 711	15 042
	Autres produits	11 857	70 152	7 900	10 520	3 436	4 711	15 042
dont reprises sur provisions (78)	40	707	202	1 865	1 083	846	12 603	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	57 525	-	2 170	-	-	-	
TOTAL PRODUITS	450 031	561 426	537 904	540 200	565 817	579 892	559 231	
Résultat	= Produits - charges	- 61 957	44 070	- 23 816	- 3 034	52 963	73 000	1 408
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	-	-	4 051	-	56 923	79 066	2 346
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	39 258	10 722	-	941	-	-	-
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	299	3 251	8 849	17 579	14 252	25 049	15 222
	Autres dépenses d'investissement	1 161	1 076	1 330	2 613	2 102	2 177	4 440
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	45	-
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	40 718	15 049	10 179	21 132	16 354	27 181	19 662	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	50 345	48 081	43 247	41 237	36 730	33 184	26 889
	Cessions d'immobilisations 775	10	29	25	3	46	49	43
	Autres ressources en capital	92	72	60	222	27	78	- 47 214
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	50 447	48 182	47 383	41 463	93 726	112 377	- 17 936	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	9 729	33 133	37 204	20 330	77 372	85 196	- 37 599
Pour mémoire	FDR au 31/12	64 017	97 150	134 354	154 684	190 760	233 621	196 022
	Besoin en FDR au 31/12	13 645	34 928	40 477	33 033	41 606	86 987	99 248
	Trésorerie au 31/12	50 372	62 222	93 877	121 651	149 154	146 634	96 774

6. Agence de l'eau Seine-Normandie

Le bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands (Seine-Normandie) couvre le territoire de l'ensemble des affluents et sous-affluents de la Seine, l'Yonne, la Marne et l'Oise étant les principaux affluents, ainsi que les fleuves qui se jettent en mer sur les côtes de Normandie, soit 55 000 km de rivières au total.

Il s'étend sur 28 départements, de la frontière belge et du Morvan jusqu'à la baie du Mont-Saint-Michel. Sur 18 % du territoire français, le bassin accueille 30 % de la population française (18,3 millions d'habitants), dont une des plus grandes métropoles européennes, 40 % de l'industrie nationale et 25 % de l'agriculture nationale. Il produit 39 % de la richesse nationale, mesurée par le PIB. Il possède l'un des plus importants ports fluviaux : celui de Paris (Port de Gennevilliers). Il abrite les deux premières destinations touristiques du pays : l'Île-de-France et la Baie du Mont-Saint-Michel.

Il est drainé par le plus petit des quatre grands fleuves français, en longueur comme en débit, ce qui rend d'autant plus nécessaire la maîtrise des pollutions issues de toutes ces activités et des prélèvements d'eau qui y sont associés. La Baie de Seine concentre de nombreux usages, dont la plupart sont très sensibles aux apports chimiques et microbiens de tout le bassin, par les fleuves. Ses principaux estuaires ont fait l'objet d'importants aménagements portuaires. C'est enfin un bassin extrêmement plat, aux vitesses d'écoulement très lentes et soumis à une forte évaporation.

Le bassin est en outre riche en nappes souterraines. Ces dernières constituent de vastes réservoirs, permettant de satisfaire près de 50 % des besoins en eau potable, et jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement des rivières, en contribuant à la régulation des écoulements.

Le comité de bassin s'appuie sur une commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP) : commission mixte du comité de bassin et du conseil d'administration et 6 commissions territoriales. Le comité de bassin a créé à ses côtés un conseil scientifique constitué de 24 chercheurs reconnus dans diverses disciplines. Le conseil d'administration qu'il s'appuie sur 2 commissions (finances et aides).

Les cours d'eau et canaux, qui représentent 93 % des masses d'eau du bassin à eux seuls, sont en 2019 à 32 % en bon ou très bon état écologique et à 43 % en état écologique moyen. Un changement dans les critères d'évaluation ne permet pas de comparer directement ces résultats avec ceux de 2013. Depuis 2013, à critères d'évaluation constants, le nombre de masses d'eau en bon ou très bon état progresse de 8 %. 32 % de ces masses d'eau sont en bon état chimique en 2019. Cette part s'élève à 90 % si l'on fait abstraction des polluants dits ubiquistes, que l'on retrouve dans tous les compartiments environnementaux (air, sols, eau), comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

68 % des masses d'eau côtières sont également en bon ou très bon état écologique en 2019.

18 % des eaux souterraines sont en bon état chimique en 2019 (23 % en 2013 ; 31 % à critères d'évaluation constants). Du point de vue de la disponibilité des ressources, 93 % des nappes sont en bon état, résultat en légère baisse par rapport à 2013 (96 %).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 a identifié 8 défis : diminuer les pollutions des milieux aquatiques (pollutions ponctuelles par les polluants classiques, pollutions diffuses, micro-polluants), protéger et restaurer la mer et le littoral, les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future, les milieux aquatiques et humides, gérer la rareté de la ressource en eau et limiter et prévenir le risque d'inondation.

L'objectif est d'atteindre, en 2021 : 61 % des cours d'eau en bon état ou potentiel écologique et 92 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), 59 % des masses d'eau côtières et de transition en bon état écologique et 96 % en bon état chimique (sans les molécules ubiquistes), et 28 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique en 2021.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 6,47 Md€ pour 2016-2021, dont 64 % pour l'assainissement (collectif ou non, pluvial, réseaux, stations d'épurations), 8,5 % pour réduire les pollutions industrielles, 17,3 % pour prévenir les pollutions agricoles, et 7 % pour les travaux de protection et de restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

La mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique, adoptée à l'unanimité par le comité de bassin en décembre 2016, se poursuit par la mobilisation des maîtres d'ouvrage et la prise en compte des orientations retenues dans le 11^e programme, dont l'adaptation au changement climatique constitue un des fils conducteurs.

Le siège de l'agence de l'eau est à Nanterre, et l'agence dispose d'implantations également à Sens, Châlons-en-Champagne, Compiègne, Rouen, Hérouville-Saint-Clair (Caen). La mission littorale auparavant située à Honfleur a été transférée depuis 2017 à Hérouville-Saint-Clair.

MISE EN ŒUVRE ET REVISION DU 10^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Les engagements de l'année 2018 s'élèvent au total à 942,6 M€ (contre 918,6 M€ en 2017), soit plus précisément 875,5 M€ (contre 859,6 M€ en 2017), hors reversement au profit du budget général de l'État à hauteur de 67,1 M€. Soulignons ici que ce montant inclut les contributions à l'AFB et l'ONCFS en augmentation en 2018, soit à hauteur de 94 M€ (contre 55,6 M€ en 2017).

Si l'on considère l'évolution des engagements stricts de l'agence, indépendamment de ses contributions, ils enregistrent un léger repli d'environ 2,8 % par rapport à 2017. Toutefois, en cette dernière année du 10^e programme, l'agence atteint 99,9 % d'exécution de son programme révisé.

Le montant global des interventions (dont les primes et la contribution à l'AFB) est passé de 796 M€ en 2017 à 819 M€ en 2018. S'agissant des interventions strictes, les aides attribuées s'élèvent à 625 M€, soit un niveau équivalent à celui de 2017 (631,5 M€). Notons que l'année 2018, dernière année du 10^e programme, a connu un afflux exceptionnel de dossiers. Les dossiers instruits en 2018 aux conditions du 10^e programme, mais qui n'ont été engagés qu'en 2019 faute de disponibilités budgétaires en 2018, représentent 261 M€.

Depuis le début de mise en œuvre du 10^e programme, 31 600 dossiers ont ainsi été aidés pour un montant total engagé de 3,7 Mds€. La part des subventions atteint environ 2,99 Mds€, soit 80% des aides, le reste étant constitué des avances remboursables octroyées.

Rappelons que des modifications significatives ont été apportées au 10^{ème} programme, entre 2013 et 2018. En effet, en 2013, première année du 10^e programme, devant la faiblesse des engagements relatifs aux dossiers d'aides (contrepartie d'une année 2012 de fin de 9^e programme très dynamique), 80 M€ de dotations ont été reportées à 2018. En complément, les dotations destinées aux primes pour épuration ont été augmentées de 26 M€ et celles destinées aux aides à la performance des réseaux de 5 M€. En 2015 a été votée la révision à mi-parcours du 10^e programme. Les principales évolutions ont porté, d'un point de vue technique, sur : l'encadrement communautaire des aides à l'industrie, la prise en compte du plan Ecophyto 2 et de l'instruction ministérielle relative aux retenues de substitution, l'arrêt des avances exceptionnelles. D'un point de vue financier, ont été décidées: la réduction du montant et la durée du prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (75 M€ au lieu de 150 M€ envisagés, durée de 6 ans au lieu de 15), ainsi que la prise en compte des prélèvements de l'État, à partir de 2014 (70 M€), renouvelés pour quatre ans de 2015 à 2018 (environ 60 M€ par an). Ainsi, les aides ont été diminuées de 100 M€ par rapport au programme initial.

Sur la durée du programme, les taux d'exécution des seules interventions suivants ont été mesurés :

- 100% des prévisions du domaine 1, sur les lignes relatives aux études, à la surveillance, à la communication et à la planification ;
- 105 % des dotations initiales du domaine 2 engagées, soit dans l'assainissement des collectivités et l'alimentation en eau potable, avec une accélération due aux Assises de l'eau, ces engagements restant bien évidemment inférieurs au plafond de dépenses fixé par l'arrêté de cadrage de 2013 (98,3 %) ;
- 93% du domaine 3 correspondant aux actions sur le grand cycle de l'eau et à l'accompagnement des acteurs économiques. Il mérite d'être souligné que le retard très important pris en début du programme a été en grande partie comblé au cours des deux dernières années de sa mise en œuvre grâce à la dynamique des aides à la lutte contre les pollutions diffuses agricoles (résorption du retard de paiement des aides par l'agence de services et de paiement et dézonage des aides acté en 2016) et des actions sur les milieux aquatiques, qui ont été engagées à 106 % grâce à une forte mobilisation en fin de programme.

Les investissements sur les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques, la lutte contre les pollutions agricoles, la restauration des milieux aquatiques et l'alimentation en eau potable ont été très importants, au point de dépasser les cibles initiales. Les dynamiques interannuelles ont cependant été très différentes : les travaux relatifs aux réseaux d'assainissement ont été soutenus pendant toute la durée du programme. La lutte contre les pollutions diffuses a connu trois années de forts engagements de 2016 à 2018, permettant de rattraper l'important retard constaté de 2013 à 2015. Les actions sur les milieux aquatiques ont toujours atteint un niveau important et se sont accentuées à l'approche de la fin du programme.

Les travaux relatifs à l'alimentation en eau potable, après un creux de demandes de la part des maîtres d'ouvrage en 2014, ont connu ensuite un regain de dynamique, encouragée également par une série d'appels à projets en fin de programme, aboutissant à un engagement complet des dotations.

Il convient de noter que les engagements des lignes relatives à l'assainissement des collectivités (stations d'épuration, ANC et pluvial) sont proches des 100 %, tout comme la protection des captages. Enfin, le soutien aux acteurs économiques non agricoles est inférieur aux prévisions, du fait notamment de l'arrêt des avances remboursables à partir de 2016 qui a mécaniquement joué sur le niveau d'engagement de cette ligne

Situation financière de l'agence

L'agence a adopté son budget initial 2018 à hauteur de 946 M€ en dépenses (dont 14,4 M€ de dotations aux amortissements et autres provisions). Celui-ci a fait l'objet d'un budget rectificatif en cours d'année, afin d'ajuster principalement les crédits d'intervention sous forme de primes (- 8 M€), l'enveloppe des avances versées (- 25 M€) ainsi que la contribution à l'AFB/ONCFS (- 8 M€). Les prévisions de produits de redevances ont également été augmentées

de 10 M€. Ce budget a été réalisé à hauteur de 873,9 M€ (dont 3,8 M€ de dotations aux amortissements et aux provisions), soit à hauteur de 92,4 % du budget initial et 96 % du budget rectificatif.

Globalement, les dépenses relatives aux interventions (dont les subventions, les avances versées et les primes pour la performance épuratoire) s'élevaient en 2018 à 694,8 M€ contre 727,1 M€ en 2017. L'agence a ainsi pu faire face à toutes les demandes de paiement d'aides de la part des maîtres d'ouvrage, dont l'instruction était terminée avant la fin d'année. Les aides versées sous forme de subventions s'élevaient à 448,8 M€ (contre 431,1 M€ en 2017 et 494,3 M€ en 2016), celles sous forme d'avances atteignent 134,4 M€ (contre 176,2 M€ en 2017 et 156,5 M€ en 2016), soit un montant d'aides (subventions et avances) en diminution depuis deux ans, conformément aux prévisions du programme. S'agissant des primes, leur instruction a été particulièrement soutenue sur la toute fin de l'exercice, permettant ainsi de des paiements engagés à hauteur de 115,3 M€ (contre 105,9 M€ en 2017). Enfin, les dépenses de soutien aux interventions et aux redevances, liées pour l'essentiel à l'acquisition et à la valorisation de données sur le milieu et à la rémunération des distributeurs d'eau, réalisées à hauteur de 76 %, demeurent stables par rapport à celles des exercices antérieurs.

Par ailleurs, les recettes dites « encaissables » (hors reprises sur amortissements et provisions) atteignent, quant à elles, 925,3 M€ (907,3 M€ en 2017), contre 917 M€ prévus au budget rectifié, soit un taux de réalisation de 100,8 %. Les produits de redevances se sont en effet élevés à 782,8 M€ (contre 767,7 M€ prévus), tous usages de redevances confondus. Les encaissements de redevances sont supérieurs aux prévisions notamment en raison d'un taux de recouvrement en amélioration et au rythme des émissions désormais en régime normal d'instruction. Par ailleurs, les remboursements d'avances (137,3 M€, contre 143,8 M€ en 2017), inférieurs aux prévisions (141,6 M€) sont en légère diminution par rapport aux années précédentes.

Ainsi, l'agence dégage un résultat global excédentaire de 77,9 M€ (contre 110,5 M€ en 2017). Avec une capacité de financement de 69,5 M€, contre 103,7 M€ en 2017, l'agence a pu autofinancer ses investissements propres et rembourser la sixième et dernière échéance du capital de l'emprunt d'un montant de 13,3 M€ en 2018 (pour un total de 75 M€ prêté par la Caisse des dépôts et consignation en 2012). Compte tenu par ailleurs des avances accordées, des remboursements d'avances et de la contribution de l'agence au prélèvement sur les ressources accumulées des agences de l'eau au profit du budget général de l'Etat, à hauteur de 67,1 M€ pour Seine-Normandie, la diminution du fond de roulement s'établit alors à 11,9 M€. Le fonds de roulement atteint ainsi 163,6 M€ fin 2018 (contre 175,5 M€ fin 2017), soit environ 2,1 mois de dépenses.

La trésorerie s'élève à 74,8 M€ (contre 101,7 M€ fin 2017), enregistrant une diminution de 26,9 M€ par rapport à celle constatée au 31 décembre 2017 qui s'explique notamment par une diminution des encaissements de redevances par rapport à 2017 ainsi que par le niveau des paiements de subventions et des avances versées.

De plus, les restes à payer, relatifs aux engagements inscrits en hors bilan, s'élevaient à 899,2 M€ pour les subventions et 83,6 M€ pour les avances sur l'ensemble des aides attribuées, tous programmes confondus, soit un total de 982,8 M€ fin 2018 contre 958 M€ en 2017.

La stratégie financière menée au sein de l'agence ces dernières années lui a permis de maintenir un niveau de fonds de roulement suffisant, permettant d'assurer la soutenabilité des paiements à venir

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Les résultats sont présentés au regard des cibles qui avaient été fixées pour 2018 pour les indicateurs retenus dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance.

Connaissance, planification, gouvernance, international

En matière de planification, l'année 2018 a été marquée par l'élaboration en lien avec la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et l'approbation par le comité de bassin du bilan du programme de mesures et du lancement des travaux pour élaborer l'état des lieux 2019. L'année 2018 a donné lieu à la préparation ou à la finalisation de nouveaux contrats d'animation accompagnant la politique territoriale de l'agence (schémas d'aménagement et de gestion des eaux - SAGE, contrats globaux, contrats thématiques sur les captages, zones humides) et la signature de nouveaux contrats pour la durée du programme. L'agence de l'eau s'est en outre fortement impliquée pour contribuer à l'élaboration du document stratégique de façade, pour la Manche est et la Mer du Nord et assurer une concertation croisée entre instances de bassin (notamment avec la commission du littoral et de la mer - COLIMER) et instances maritimes.

En 2018, le comité de bassin Seine-Normandie a émis trois avis pour trois SAGE supplémentaires, le SAGE de l'Yères en Normandie, le SAGE du Croult Enghien Vielle-Mer en Ile-de-France et le SAGE Oise Aronde dans les Hauts-de-France (révision). Au total, le comité de bassin a rendu un avis sur 25 projets de SAGE, dépassant ainsi la cible de 24 SAGE fixée à l'échéance de 2018. On dénombre, fin 2018, 32 démarches SAGE, couvrant 39 % de la surface du bassin : 20 SAGE approuvés (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral), 2 SAGE en révision, 7 SAGE en élaboration et 3 SAGE en instruction.

Agences de l'eau

Les contrats globaux pluriannuels sont, quant à eux, conclus avec l'ensemble des acteurs sur un bassin versant. Les collectivités sont les partenaires principaux y compris pour porter l'animation, les suivis des travaux et de leurs impacts. Le bassin Seine-Normandie a compté jusqu'à près de 232 contrats globaux en œuvre au cours du 10^e programme, mobilisant de nombreux partenaires autour des enjeux de la gestion de l'eau.

En 2018, l'agence de l'eau a maintenu son appui technique et financier pour la mise en œuvre de services d'eau potable et d'assainissement dans les pays d'Afrique subsaharienne, poursuivant ainsi les efforts demandés par le ministre de la transition écologique et solidaire. 3,4 M€ ont été consacrés à l'aide au développement en 2018, contre 4,2 M€ en 2017, ce qui représente une quinzaine de projets soutenus. L'agence s'est par ailleurs engagée à soutenir l'initiative « 100 projets eau et climat en Afrique » lancée par le Président de la République lors du One Planet Summit de décembre 2017. Cela s'est traduit en 2018 par le financement de l'incubation de deux projets sur ces territoires de coopération (au Burkina Faso et au Sénégal). Enfin, l'agence a participé activement au 8^e forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Brasilia en mars 2018.

Le dispositif de surveillance de l'ensemble des masses d'eau du bassin a permis, en 2019, de mettre à jour l'état des lieux du bassin Seine-Normandie. Les principaux constats en sont repris *supra* (données relatives au bassin). 31 % des stations du réseau de surveillance pour les eaux superficielles, retenues dans le cadre d'un indicateur de contexte, sont en bon ou très bon état écologique (contre 30 % en 2017). Les données du programme de surveillance sont mises en ligne fin janvier (pour une cible à fin septembre), du fait du délai nécessaire à leur interprétation, une fois les résultats bruts reçus des laboratoires.

Le taux d'équipement des points de prélèvements par des compteurs atteint 98 % en 2018 sur le bassin Seine-Normandie, ce qui permet d'avoir une très bonne connaissance de cette pression de prélèvement sur la ressource en eau. Le taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants s'établit en 2018 à 26 % (soit la cible à atteindre). En 2018, 3 nouveaux sites industriels ont été agréés pour le suivi régulier de leur rejet sur 10 dossiers déposés. Les refus d'agrément ont concerné des sites volontaires à la mise en place de ce régime.

Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

➤ **Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions**

Les actions de protection et de préservation des ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable sont proches des objectifs. 320 captages prioritaires ont été aidés en 2018 pour se doter d'un programme d'action, ce qui est conforme à la cible fixée pour 2018. Ces résultats satisfaisants ne doivent pas faire oublier les résistances importantes et les difficultés rencontrées sur le terrain.

L'agence de l'eau a été à nouveau particulièrement mobilisée pour accompagner et soutenir les régions du bassin afin de déployer les plans de développement ruraux régionaux au bénéfice de la protection de l'eau. En 2018, 65,7 M€ ont été engagés pour les aides surfaciées des campagnes 2016 et 2017, dont 47,7 M€ de mesures de soutien à l'agriculture biologique. En plus de ces aides dites surfaciées, le soutien de l'agence à l'agriculture biologique (animations, expérimentations) demeure important, avec 1,6 M€ en 2018.

En 2018, dans le cadre du nouveau plan Ecophyto publié en 2015 visant à réduire de 50 % le recours aux produits phytosanitaires à l'horizon 2025, les appels à projets ont été portés par les régions. L'intégralité de l'enveloppe dédiée à Ecophyto 2 a été engagée en 2018, comme auparavant, avec une très large majorité de demandes concernant des dossiers d'investissement.

➤ **Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides**

En 2018, 327 km de linéaires de cours d'eau ont été restaurés avec le soutien financier de l'agence de l'eau, ce qui est très inférieur à 2017 (544 km) et à la cible visée (750 km). Des facteurs de contexte peuvent expliquer en partie cette baisse d'activité : réflexion stratégique sur l'exercice de compétence GEMAPI décalant la programmation dans certains territoires, priorité donnée aux projets de restauration de la continuité écologique.

Le nombre d'ouvrages faisant obstacle à la continuité ayant fait l'objet d'une aide en 2018 est de 187, ce qui est supérieur à l'objectif (130 ouvrages). 154 de ces ouvrages sont situés sur des cours d'eau classés en liste 2, ce qui est également supérieur à la cible (110). Ce très bon résultat s'explique par la mobilisation des maîtres d'ouvrage, en particulier les fédérations de pêche, pour la dernière année du 10^e programme.

En 2018, 1 745 ha de zones humides ont bénéficié d'un financement de l'agence (entretien, restauration ou acquisition), ce qui est inférieur à l'objectif (2 300 ha) mais reste dans la marge de fluctuation inter-annuelle. En revanche, les surfaces de zones humides acquises en 2018 (158 ha) avec les aides de l'agence sont en nette diminution par rapport aux années précédentes (266 ha en 2015, 666 ha en 2016, 233 ha en 2017) et inférieures à la cible (500 ha). L'une des explications est l'absence de projet financé au cours de l'exercice 2018 au conservatoire national du littoral et des rivages lacustres, qui présente traditionnellement des dossiers d'acquisition importants. On peut noter cependant des projets impliquant des surfaces importantes dans le territoire de la Seine francilienne, en particulier 47 ha sur l'Essonne.

➤ **Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions**

Concernant l'**assainissement des collectivités**, le bassin Seine-Normandie dispose d'un parc de stations d'épuration (STEU) de capacité nominale totale de 26 millions d'EH qu'il convient de remettre à niveau régulièrement compte-tenu des meilleures techniques disponibles et de la sensibilité des milieux récepteurs, ou bien d'agrandir en raison de l'évolution démographique. Plus aucune station n'est à mettre en conformité par rapport à la directive eaux résiduaires urbaines. En 2018, l'agence de l'eau a attribué 110,19 M€ d'aide au fonctionnement des stations d'épuration (dont 13,65 M€ d'études). La forte diminution des aides de l'agence aux investissements par rapport à 2017 (208 M€, soit - 47 %) s'explique par la baisse importante des aides apportées au syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) en 2018.

Toutes les stations du bassin figurant dans la liste dite des « 74 stations prioritaires » (stations citées dans les contentieux ERU / situation au 1^{er} décembre 2015) ont été mises aux normes.

Des efforts importants sont menés pour promouvoir les actions de réduction à la source des écoulements de temps de pluie. En 2018, on observe une augmentation de 21 % des aides à ces projets. L'agence a attribué 29,6 M€ d'aides, dont 2,9 M€ pour la réduction à la source des ruissellements collectés dans les réseaux d'assainissement.

En 2018, l'agence a attribué 173,5 M€ d'aide aux réseaux d'assainissement, soit une hausse de 7 % par rapport à 2017. Le montant consacré aux études est de 5,3 M€ (- 20 % par rapport à 2017). Une seule opération a été financée au titre des travaux d'urgence suite à des événements d'inondation (pour près de 18 K€).

Les aides spécifiques à la solidarité urbain-rural se maintiennent, en 2018, à un niveau très élevé (61 M€) par rapport à la cible (40 M€).

L'assainissement non collectif (ANC) constitue une alternative intéressante pour éviter la création d'ouvrages de traitement collectif rejetant dans les cours d'eau en tête de bassin. En 2018, le montant des travaux aidés de réhabilitation des installations existantes est en hausse de 39 % par rapport à 2017 (24,6 M€ de subventions attribuées). En 2018, le nombre d'installations réhabilitées est de 3 383, très proche de la cible fixée à 3 300.

Malgré la crise économique, et en prévision des normes de rejet imposées par la directive IED et les documents BREF en cours de parution échelonnée jusqu'en 2020, les **industriels** poursuivent leurs efforts pour concilier le développement de leur activité et la préservation de l'environnement, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire (sucrierie, laiterie), de la chimie et du traitement de surface. Ces efforts ont permis de poursuivre la réduction des rejets et de fiabiliser la dépollution des établissements industriels du bassin. L'indicateur d'évolution de la demande chimique en oxygène rejetée dans le milieu est par exemple à 0,88, meilleur que la cible fixée à 0,97, soit - 3 %. L'agence a apporté, en 2018, 23,3 M€ d'aides à 515 entreprises (576 aides) pour la réalisation de 55 M€ de travaux éligibles.

Les objectifs en termes de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants restent ambitieux (SDAGE 2016-2021) avec des objectifs de suppression pour les émissions de certaines substances à l'horizon 2021. Néanmoins, le ralentissement dans le nombre de projets industriels pour la réduction des émissions de micropolluants aidés par l'agence, observé ces deux dernières années, se confirme pour 2018. Les résultats en termes d'élimination de substances dangereuses prioritaires excèdent cependant les cibles pour 2018 (2 195 kg/an inscrits dans les dossiers d'aide pour une cible de 200 kg, le secteur des pressings étant un important contributeur).

L'indicateur de contexte relatif aux ventes de produits phytosanitaires sur le bassin Seine-Normandie est établi avec un an de décalage. Les ventes sont stables puisqu'elles s'établissent en 2017 à 13 471 tonnes, alors qu'elles étaient de 13 436 tonnes en 2016.

➤ **Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux**

La lutte contre les pollutions chimiques et la réduction des apports en nutriments dans les eaux côtières s'appuient sur une politique et des actions menées à l'échelle du bassin. En complément de cette politique globale, l'agence mène des politiques plus ciblées à une échelle pertinente, notamment en matière de réduction de la pollution microbiologique du littoral et plus particulièrement au travers de la réalisation, avec les collectivités, d'études de profils de vulnérabilité. Fin 2018, 100 % de ces profils pour les baignades étaient finalisés. Pour les trois contrats littoraux actifs sur le bassin, 22,8 M€ d'aides ont été engagés en 2018, soit davantage que la cible visée (20 M€).

➤ **Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau**

Les volumes d'eau prélevés sur le bassin, faisant l'objet d'un indicateur de contexte, s'élèvent à 2 411 Mm³ en 2018 (contre 2 640 Mm³ en 2017). Les prélèvements d'eau des collectivités et industriels sont stables, ceux pour le refroidissement industriel étant en forte baisse (- 25 %), essentiellement du fait de la fermeture d'une centrale EDF. Les conditions climatiques de l'année ont par ailleurs entraîné une diminution des volumes d'eau prélevés pour l'irrigation (- 36 %).

Dans le cadre du plan national d'action de lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable, trois appels à projets ont été menés. Le troisième appel à projets a été lancé en juillet 2017. 80 dossiers ont été instruits en 2018, correspondant à une subvention accordée de 29 M€.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

L'agence a effectué un suivi rigoureux au mois le mois de ses effectifs et mis en place une procédure de recrutement réactive pour les besoins occasionnels. Ceci a conduit à un taux de consommation du plafond de 99,85 %. En 2018, l'agence comptait 404,49 ETPT.

En 2018, 1 285 journées stagiaires ont été conduites, bénéficiant à 350 agents. Les formations des managers (prise de poste, perfectionnement) ont été développées, ainsi que des actions de coaching.

Le dispositif de prévention des risques psychosociaux (RPS) et de qualité de vie au travail de l'agence s'est enrichi d'une campagne de formation des agents comme des managers. Une nouvelle enquête RPS est programmée en 2019.

L'année 2018 a été marquée par l'entrée de l'agence dans le processus de titularisation, qui lui est ouvert pour 3 ans, jusqu'à l'année 2020. Les pourcentages de réussite des candidats de l'agence en 2018 ont été très bons (ITPE : 72,5 % ; SACDD : 67 % ; TSPDD : 82 %).

L'agence a maintenu en 2018 la certification ISO 9001 sur un processus à fort enjeu, celui des redevances et primes, et sur les processus associés tels que les ressources humaines, la gestion des systèmes d'information, l'appui juridique et la gestion des achats.

Pour répondre à l'enjeu de la qualité comptable des opérateurs de l'État, l'agence de l'eau s'est engagée depuis 2012 dans le contrôle interne comptable et financier d'une part et dans la certification de ses comptes par un commissaire aux comptes d'autre part. Les comptes de l'agence ont été certifiés sans réserve en 2018. L'actualisation significative du dispositif de contrôle interne, afin de parvenir à un contrôle interne budgétaire et comptable correspondant aux standards issus du décret sur la gestion budgétaire et comptable publique, est au programme de l'agence pour 2019.

L'indicateur d'évolution des dépenses de fonctionnement de l'agence est de - 4 % si l'on compare les budgets rectificatifs 2017 et 2018, sachant qu'aucune cible n'avait été fixée. Après neutralisation des coûts de réversibilité du marché d'infogérance des systèmes d'information, que l'agence a supportés en 2017, on constate une stabilité des dépenses de fonctionnement, sachant que ces dernières incluent depuis 2018 de premières dépenses au bénéfice de l'inter-agences. L'agence de l'eau a notamment bien maîtrisé ses dépenses d'exploitation (fluides, charges d'entretien).

Le taux de réalisation des actions prévues dans le cadre du plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre, atteint 81,3 % fin 2018. Des opérations emblématiques ont été lancées, telles que l'acquisition de 15 véhicules électriques et de bornes électrique.

L'agence a poursuivi en 2018 ses efforts d'intégration de clauses environnementales et d'insertion dans les marchés. 31 % des marchés passés par l'agence en 2018 intègrent des clauses environnementales (la cible visée étant de 30 %).

L'agence de l'eau a poursuivi sa politique de « responsabilité sociétale des entreprises », ou RSE, en adoptant en 2018 sa démarche RSE 2018-2021, qui compte 14 grands objectifs et une trentaine d'actions jugées prioritaires pour inscrire la RSE dans la stratégie de l'agence, assurer la qualité de vie au travail des agents, développer les pratiques responsables de l'agence et encourager les pratiques éco-responsables des agents.

REDEVANCES

Recette globale et part des redevances émises

En 2018, avec 782,9 M€, les redevances représentent 97,8 % des recettes totales de l'agence, chiffre très légèrement supérieur à celui de 2017 et se décomposent comme suit : 84,5 % pour les redevances pollution et collecte, 13,01 % pour les redevances prélèvement et 0,1 % pour les redevances dues au titre des autres usages.

Recettes des redevances de pollution et collecte

Les recettes de redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte s'élèvent pour 2018 à 622,8 M€ et sont supérieures de 2,8 % à celles de 2017.

Par ailleurs, le montant de la redevance pour pollutions diffuses est estimé pour 2018 à 26,8 M€ et est en diminution de 4,8 M€ par rapport au montant de redevances émis en 2017.

Recettes des redevances pour prélèvement

Les recettes de redevances pour prélèvement sur la ressource en eau sont estimées, au titre de 2018, à 102,5 M€. Elles se sont accrues de 18 % (+16,1 M€) par rapport à 2017 essentiellement en raison d'une augmentation du produit de la redevance prélèvement pour l'usage « Alimentation en eau potable » (+12,9 M€ comparé à 2017).

Recettes des autres redevances

Les redevances dues au titre des autres usages de la ressource en eau s'élèvent à 0,9 M€ et sont en hausse de 1,2 % par rapport à l'année 2017.

Focus sur l'exécution de l'année 2018

Les encaissements de redevances au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 767,45 M€. Ils sont inférieurs à ceux constatés en 2017 de l'ordre de 20 M€ (moins 2,5 %). Une diminution du produit de la redevance modernisation des réseaux de collecte était en effet programmée pour l'exercice 2018, en lien avec l'alignement, sur le bassin Seine-Normandie, du taux appliqué aux usagers domestiques et assimilés sur celui en vigueur pour les usagers non domestiques (0,24 centimes par m³).

Par ailleurs, ils enregistrent une progression de 23 M€ (+ 3 %) par rapport aux prévisions initiales et de 13 M€ par rapport au budget rectificatif 2018 (+ 1,7 %), lequel portait un ajustement du produit de la redevance prélèvement pour l'usage « Alimentation en eau potable » de + 10 M€.

Les encaissements des redevances pollution et collecte domestiques, principales recettes de l'agence, sont globalement conformes aux prévisions budgétaires 2018. En revanche, le niveau d'encaissement au titre de la redevance prélèvement pour alimentation en eau potable est supérieur de 8 M€ aux prévisions déjà réajustées dans le budget rectificatif 2018 comme cela est indiqué dans le paragraphe précédent.

Cette situation résulte de la résorption, en 2018, du retard de l'instruction des redevances au titre des années d'activité 2016 et 2017, en raison d'une exigence réglementaire de production de documents techniques relatifs aux réseaux dans le cadre du dispositif « Majoration Grenelle » prévoyant le doublement du taux de cette redevance. Par ailleurs, les encaissements des redevances industrielles (pollution et collecte) sont également supérieurs aux prévisions de 6 M€. Les émissions de redevances sont, quant à elles, conformes au budget initial.

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des engagements et des paiements relatifs au 10^e programme, l'état des restes à payer sur le programme en cours et les programmes antérieurs et la situation financière à fin 2018.

**Autorisations de programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2018 :
Exécutions 2013-2018**

Autres (*) correspond aux dotations à maîtrise d'ouvrage Agence
NB : les avances convertibles en subventions seront comptabilisées avec les subventions

en EUROS	2 013		2 014		2 015		2 016		2 017	
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	115 247 556	0	117 882 006	0	103 274 616	0	101 437 198	0	99 135 154	0
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	5 268 703	0	2 742 403	0	3 386 019	0	3 420 846	0	3 394 334	0
31- Etudes générales	6 539 690	0	3 507 073	0	5 643 351	0	5 678 361	0	7 593 116	0
32- Connaissance environnementale	12 229 077	0	13 284 490	0	13 205 423	0	14 180 744	0	13 015 823	0
33- Action internationale	4 286 007	0	3 415 354	0	2 671 730	0	2 687 303	0	4 111 253	0
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 883 446	0	4 103 183	0	4 357 481	0	3 497 158	0	3 972 062	0
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	9 111 875	0	8 480 641	0	8 464 624	0	8 848 295	0	8 988 342	0
42- Immobilisations	2 168 168	0	3 245 116	0	2 214 438	0	3 848 248	0	4 751 638	0
43- Gestion du personnel	32 552 809	0	31 952 623	0	32 055 084	0	31 411 188	0	31 100 885	0
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	20 703 944	0	30 216 266	0	13 677 148	0	10 367 689	0	4 867 586	0
45- Charges financières	13 627 177	0	13 693 764	0	13 693 764	0	13 693 764	0	13 700 000	0
48- Dépenses courantes liées aux redevances	4 403 094	0	2 806 360	0	3 546 651	0	3 605 011	0	3 518 280	0
49- Dépenses courantes liées aux interventions	472 666	0	434 733	0	158 903	0	208 571	0	121 836	0
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	225 959 544	90 964 558	296 376 770	122 850 829	340 415 923	96 771 222	331 058 455	141 999 218	327 538 829	121 870 674
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	105 669 191	39 157 934	177 740 366	76 090 422	166 420 348	32 971 557	171 249 277	69 988 663	163 688 459	62 735 180
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	82 767 253	35 108 585	94 399 595	40 187 382	127 413 737	50 532 283	111 850 021	58 156 005	115 097 893	46 952 750
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 226 566	0	2 511 403	0	2 163 321	0	2 104 288	0	2 130 397	0
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	35 296 534	16 698 039	21 725 406	6 573 025	44 418 517	13 267 382	45 854 869	13 854 550	46 622 080	12 182 744
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	150 995 623	11 138 324	118 770 492	10 711 962	123 706 125	13 135 888	176 898 254	11 328 292	142 516 736	7 513 747
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	6 678 845	1 401 936	8 342 229	2 232 018	25 171 764	11 066 012	26 294 893	11 211 004	17 175 684	7 355 475
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	30 086 529	6 538 580	42 156 920	8 429 157	25 316 172	662 069	33 469 284	-399 217	25 270 041	-32 048
14- Elimination des déchets	1 566 418	0	48 240	0	63 292	0	198 194	0	154 271	0
18- Lutte contre la pollution agricole	17 962 127	0	8 169 565	0	9 760 368	0	49 336 689	0	29 267 257	0
21- Gestion quantitative de la Ressource	6 033 611	1 424 900	3 389 632	669 593	5 302 560	-236 188	4 166 413	210 900	6 972 648	-2 153
23- Protection de la ressource	11 625 949	223 972	10 372 964	16 005	12 642 865	775 182	13 184 934	116 912	13 204 569	53 673
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	77 042 144	1 548 936	46 290 942	-634 811	45 449 104	868 813	50 247 847	188 693	50 472 266	138 800
Hors plafond de dépenses	211 279 576	0	250 004 251	0	210 518 499	0	205 308 613	0	220 086 674	0
17- Primes de performance épuratoire	143 121 224	0	116 826 400	0	88 015 914	0	93 835 375	0	105 371 802	0
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	68 158 352	0	62 438 961	0	63 748 779	0	53 320 400	0	55 622 000	0
dont contribution ONEMA-AFB	57 275 000	0	51 947 500	0	52 953 200	0	53 320 400	0	55 622 000	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont reversement Ecophyto	10 883 352	0	10 891 461	0	11 195 579	0	0	0	0	0
Prélèvement Etat	0	0	70 738 890	0	58 753 806	0	58 152 838	0	59 092 872	0
TOTAL	703 482 299	102 102 882	783 033 519	133 562 791	777 915 163	109 907 110	814 702 520	153 327 510	789 277 393	129 384 421

en EUROS	2 018		Total AP du Xème programme		Total AP du Xème programme
	Subventions et Autres (*)	Avances	Subventions et Autres (*)	Avances	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence	86 889 434	0	623 865 964	0	623 865 964
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	2 630 728	0	20 843 033	0	20 843 033
31- Etudes générales	5 398 777	0	34 560 388	0	34 560 388
32- Connaissance environnementale	11 957 290	0	77 872 847	0	77 872 847
33- Action internationale	3 363 430	0	20 535 977	0	20 535 977
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	3 733 424	0	23 546 754	0	23 546 754
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	7 421 172	0	51 314 949	0	51 314 949
42- Immobilisations	3 538 099	0	19 765 707	0	19 765 707
43- Gestion du personnel	30 835 937	0	189 908 526	0	189 908 526
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RIM d'août 2012	14 095 943	0	93 918 576	0	93 918 576
45- Charges financières	356 115	0	68 764 584	0	68 764 584
48- Dépenses courantes liées aux redevances	3 408 729	0	21 288 125	0	21 288 125
49- Dépenses courantes liées aux interventions	149 790	0	1 546 499	0	1 546 499
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	279 128 010	91 489 137	1 800 477 531	665 945 638	2 466 423 169
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	95 499 735	30 733 235	880 267 376	311 676 991	1 191 944 367
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	116 864 428	46 982 396	648 392 927	277 919 401	926 312 328
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 059 831	0	13 195 806	0	13 195 806
19- Divers pollution	0	0	0	0	0
25- Eau potable	64 704 016	13 773 506	258 621 422	76 349 246	334 970 668
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	206 212 940	8 740 216	919 100 177	62 568 429	981 668 599
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	20 773 393	8 596 686	104 436 808	41 863 131	146 299 939
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	0	0	0
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	18 277 519	-594 675	174 576 465	14 603 866	189 180 331
14- Elimination des déchets	158 773	0	2 189 188	0	2 189 188
18- Lutte contre la pollution agricole	80 279 568	0	194 775 574	0	194 775 574
21- Gestion quantitative de la Ressource	2 887 814	123 320	28 752 678	2 190 372	30 943 050
23- Protection de la ressource	12 456 412	596 685	73 487 693	1 782 429	75 270 122
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	71 379 461	18 200	340 881 764	2 128 631	343 010 395
Hors plafond de dépenses	270 124 854	0	1 367 322 467	0	1 367 322 467
17- Primes de performance épuratoire	108 975 625	0	656 146 340	0	656 146 340
50 - Contribution ONEMA-AFB / ONCFS	94 042 062	0	397 330 554	0	397 330 554
dont contribution ONEMA-AFB	81 642 319	0	351 960 419	0	351 960 419
dont contribution ONCFS	12 399 743	0	12 399 743	0	12 399 743
dont reversement Ecophyto	0	0	32 970 392	0	32 970 392
Prélèvement Etat	67 107 167	0	313 845 573	0	313 845 573
TOTAL	842 355 238	100 229 353	4 710 766 132	728 514 067	5 439 280 199

**Paiements de l'agence de l'eau Seine-Normandie au 31 décembre 2018 :
Exécutions 2013-2018**

DEPENSES en droits constatés (en EUROS)		2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL programme
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilés	240 062 304	263 310 416	245 311 418	279 756 860	241 646 102	201 839 970	1 471 927 070
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	149 579 197	127 378 556	150 503 769	161 704 328	165 136 292	153 373 951	907 676 093
	13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	31 682 865	33 281 048	30 255 941	35 290 395	27 938 904	24 405 311	182 854 464
	14 Elimination des déchets	3 953 384	963 017	786 995	180 057	372 760	139 034	6 395 247
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2 979 740	2 946 200	2 284 900	2 246 792	1 987 724	1 591 361	14 036 717
	17 Primes de performance épuratoire	176 081 766	164 071 878	112 847 392	95 097 249	105 917 484	115 277 692	769 293 461
	18 Lutte contre la pollution agricole	15 185 945	10 696 963	15 036 648	7 864 897	23 692 495	33 308 997	105 785 945
	19 Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0
	Total Lutte contre la pollution	619 525 201	602 648 078	557 027 063	582 140 578	566 691 761	529 936 316	3 457 968 997
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	6 755 462	7 185 700	4 760 762	4 519 030	5 260 270	5 534 451	34 015 675
	23 Protection de la ressource	6 277 118	7 823 320	10 495 050	12 828 096	11 377 459	10 395 666	59 196 709
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	40 545 951	45 994 202	47 092 150	71 230 405	48 897 518	53 435 346	307 195 572
	25 Eau potable	103 245 115	86 735 646	68 894 412	60 465 495	66 196 887	64 536 090	450 073 645
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	4 928 486	4 015 386	3 930 857	3 318 594	2 966 036	2 279 482	21 438 841
Total Gestion des milieux	161 752 132	151 754 254	135 173 231	152 361 620	134 698 170	136 181 035	871 920 442	
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	3 024 338	4 801 268	3 430 686	4 228 025	5 084 256	6 932 090	27 500 663
	32 Connaissance environnementale	9 591 934	12 530 490	11 995 788	11 590 166	13 567 546	15 484 981	74 760 904
	33 Action internationale	2 911 202	3 508 396	2 770 078	3 845 374	3 433 035	3 411 153	19 879 238
	34 Information, communication, etc	4 149 684	3 501 876	4 425 187	3 422 202	3 653 800	2 846 419	21 999 168
Total Conduite et développement des politiques	19 677 158	24 342 030	22 621 739	23 085 767	25 738 637	28 674 643	144 139 974	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	9 111 875	8 480 641	8 464 624	8 623 187	7 923 736	7 452 523	50 056 586
	42 Immobilisations	2 168 168	3 245 116	2 214 438	2 830 193	2 856 326	3 920 322	17 234 563
	43 Gestion du personnel	32 552 809	31 952 623	32 055 084	31 440 345	30 995 157	30 737 931	189 733 949
	44 Charges de régularisation	20 703 944	30 216 266	13 677 148	10 357 689	9 717 023	22 136 665	106 808 735
	45 Charges financières	13 627 177	13 693 764	13 693 764	13 693 764	13 693 764	13 337 649	81 739 882
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	4 403 094	2 806 360	3 546 651	3 362 429	3 470 678	3 422 375	21 011 587
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	472 666	434 733	158 903	208 815	361 059	220 861	1 857 037
Total Dépenses courantes et autres dépenses	83 039 733	90 829 503	73 810 612	70 516 422	69 017 742	81 228 325	468 442 337	
V. Contribution aux opérateurs	50 Contribution ONEMA-AFB/ONCFS	68 158 352	62 438 961	63 748 779	53 320 400	55 622 000	94 042 062	397 330 554
	dont contribution ONEMA-AFB/ONCFS	57 275 000	51 547 500	52 553 200	53 320 400	55 622 000	94 042 062	364 360 162
	dont reversement Ecophyto	10 883 352	10 891 461	11 195 579	0	0	0	32 970 392
Reversement Budget de l'Etat	0	70 738 890	58 753 806	58 152 838	59 092 872	67 107 167	313 845 573	
Total Contributions et Reversement Budget Etat	68 158 352	133 177 851	122 502 585	111 473 238	114 714 872	161 149 229	711 176 127	
TOTAL DES DEPENSES en droits constatés	952 152 576	1 002 751 716	911 135 230	939 577 625	910 861 182	937 169 548	5 653 647 877	

Situation annuelle des engagements et des paiements du 10^e programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Seine-Normandie au 31 décembre 2018

Agence de l'eau Seine-Normandie	Autorisations de programme							Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018
	Total des dotations d'AP initiales du X ^{ème} programme (voté)	Total des dotations d'AP actualisées du X ^{ème} programme (révisé)	Cumul des décisions nettes d'engagements des années antérieures au 31/12/2017	Décisions d'engagements de l'année 2018	Décisions de déengagements de l'année 2018	Cumul des décisions nettes d'engagements au 31/12/2018	Taux d'exécution en AP actualisées	Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Paiements de l'année 2018	Cumul des paiements au 31/12/2018	% décaissé	
	0	1	2	3	4	5+(2+3)+4	6-51	7	8	9-7+8	10-65	
Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel agence												
29- Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	36 000 000	31 200 000	18 212 305	3 047 975	417 247	20 843 033	66,80%	15 192 565	3 300 986	18 493 551	88,73%	2 349 482
31- Etudes générales	19 200 000	27 700 000	29 161 611	6 264 793	866 016	34 560 387	124,77%	15 370 940	7 223 279	22 594 219	65,38%	11 966 168
32- Connaissance environnementale	119 400 000	84 900 000	69 915 557	12 501 309	544 019	77 872 847	91,72%	56 563 286	12 292 668	68 855 954	88,42%	9 016 893
33- Action internationale	42 000 000	27 700 000	17 172 547	3 411 983	48 553	20 535 977	74,14%	11 290 670	4 312 840	15 603 510	75,98%	4 932 467
34- Information, communication, consultation du public et éducation à l'environnement	21 600 000	22 900 000	19 813 330	3 992 975	259 551	23 546 754	102,82%	17 924 648	4 100 233	22 024 881	93,54%	1 521 873
41- Dépenses de fonctionnement, hors amortissements, hors personnel	55 800 000	54 000 000	43 893 777	7 421 172	0	51 314 948	95,03%	42 892 360	7 451 503	50 343 863	98,11%	971 085
42- Immobilisations	34 800 000	25 400 000	16 227 608	3 538 099	0	19 765 707	77,82%	13 211 172	3 920 322	17 131 494	86,67%	2 634 214
43- Gestion du personnel	208 200 000	202 000 000	159 072 589	30 835 937	0	189 908 525	94,01%	158 996 018	30 620 637	189 616 654	99,85%	291 871
44- Charges de régularisation - Forfaitisé au montant arbitré en RLIM d'août 2012	12 000 000	86 300 000	79 822 633	14 095 943	0	93 918 576	108,83%	79 513 871	12 141 618	91 655 488	97,59%	2 263 088
45- Charges financières	75 600 000	82 100 000	68 408 469	356 115	0	68 764 584	83,76%	56 411 438	356 115	56 767 554	81,10%	12 997 031
48- Dépenses courantes liées aux redevances	0	24 800 000	17 879 396	3 408 729	0	21 288 125	85,84%	17 447 709	3 398 539	20 846 248	97,92%	441 877
49- Dépenses courantes liées aux interventions	0	3 300 000	1 396 709	149 790	0	1 546 499	46,86%	1 396 709	143 381	1 540 089	99,59%	6 410
Total Domaine 1 : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement, personnel	624 600 000	672 300 000	536 976 530	89 024 820	2 155 386	623 865 964	92,80%	485 211 384	89 262 121	574 473 505	92,02%	49 392 459
Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau												
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées HORS gestion et traitement des eaux pluviales	1 491 100 000	1 210 700 000	1 065 711 397	132 588 345	6 355 375	1 191 944 367	98,45%	805 739 947	167 342 949	973 082 896	81,64%	218 861 471
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées HORS réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	876 700 000	850 000 000	762 465 504	174 102 179	10 255 355	926 312 328	108,98%	508 078 747	172 611 550	680 690 297	73,48%	245 622 031
15- Assistance technique dans le domaine de l'eau	21 000 000	18 600 000	11 135 975	2 269 075	209 244	13 195 806	70,95%	9 422 854	1 809 236	11 232 090	85,12%	1 963 716
19- Divers pollution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25- Eau potable	365 700 000	321 700 000	256 493 146	86 572 922	8 095 400	334 970 668	104,13%	169 684 242	57 202 089	226 886 331	67,73%	106 084 337
Total Domaine 2 : Mesures générales de gestion de l'eau	2 754 500 000	2 401 000 000	2 095 806 022	395 532 521	24 915 374	2 466 423 169	102,72%	1 492 925 790	398 965 824	1 891 891 614	76,71%	574 531 555
Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau												
11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT gestion et traitement des eaux pluviales	0	185 700 000	116 929 860	29 428 688	58 609	146 299 939	78,78%	115 415 160	21 255 917	136 671 077	93,42%	9 628 862
12- Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées UNIQUEMENT réseaux d'eaux pluviales et bassins d'orage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13- Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	227 300 000	238 600 000	171 497 487	22 683 268	5 000 424	189 180 331	79,29%	112 264 989	28 245 596	140 510 985	74,27%	48 669 346
14- Elimination des déchets	18 000 000	9 600 000	2 030 415	162 969	4 196	2 199 188	22,80%	1 893 684	91 625	1 985 309	90,69%	203 879
18- Lutte contre la pollution agricole	210 300 000	187 400 000	114 496 006	80 992 120	712 552	194 775 574	103,94%	50 973 138	45 733 863	96 707 001	49,65%	98 068 573
21- Gestion quantitative de la Ressource	71 300 000	58 600 000	27 931 916	3 811 555	800 421	30 943 050	52,80%	18 984 909	5 038 127	24 023 036	77,64%	6 920 014
23- Protection de la ressource	88 800 000	83 000 000	62 217 025	14 788 649	1 735 552	75 270 122	90,69%	42 326 974	12 339 658	54 666 632	72,63%	20 603 490
24- Restauration et gestion des milieux aquatiques	297 400 000	339 900 000	271 612 734	75 163 922	3 746 261	343 010 395	100,92%	194 431 603	55 240 897	249 672 500	72,79%	93 337 895
Total Domaine 3 : Mesures territoriales de gestion de l'eau	913 100 000	1 102 800 000	766 715 443	227 831 171	12 078 015	981 668 599	89,02%	536 290 457	167 946 083	704 236 539	71,74%	277 432 060
Hors plafond de dépenses												
17- Primes de performance épuratoire	628 200 000	654 300 000	547 170 715	108 975 625	0	656 146 341	100,28%	504 466 082	109 335 176	613 801 258	93,55%	42 345 083
50- Contributions	349 800 000	367 270 392	303 288 492	94 042 062	0	397 330 554	108,18%	303 288 492	94 042 062	397 330 554	100,00%	0
dont contribution AFB	349 800 000	334 300 000	270 318 100	81 642 319	0	351 960 419		270 318 100	81 642 319	351 960 419	100,00%	0
dont contribution ONCFS	0	0	0	12 399 743	0	12 399 743		0	12 399 743	12 399 743	100,00%	0
dont contribution EPMP												
dont reversement Ecophyto	0	32 970 392	32 970 392	0	0	32 970 392		32 970 392	0	32 970 392	100,00%	0
Prélèvement au profit du budget général de l'Etat	0	247 100 000	246 738 406	67 107 167		313 845 573		246 738 406	67 107 167	313 845 573	100,00%	0
Total Hors plafond	978 000 000	1 268 670 392	1 097 197 613	270 124 854	0	1 367 922 466	107,78%	1 054 492 980	270 484 405	1 324 977 385	96,90%	42 345 083
TOTAL	5 270 200 000	5 444 770 392	4 496 695 608	981 713 366	39 128 775	5 439 280 200	99,90%	3 568 920 610	926 658 433	4 495 579 043	82,65%	943 701 156

État des paiements des programmes antérieurs au 10^e programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2018 (hors dépenses courantes)

en Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2018	Paiements				Restes à décaisser au 31/12/2018
		Cumul des paiements des années antérieures au 31/12/2017	Somme des paiements prévus au cours de l'année 2018	Somme des paiements réalisés au cours de l'année 2018	Total des paiements au 31/12/2018	
	1	2	3	4	5=2+4	6=1-5
6 ^{ème} PROGRAMME:	-	-			-	-
7 ^{ème} PROGRAMME:	-	-			-	-
8 ^{ème} PROGRAMME:	3 235 572 746,00	3 235 459 921,00		7 031,00	3 235 466 952,00	105 794,00
9 ^{ème} PROGRAMME:	4 529 907 658,00	4 456 767 716,00		23 561 325,00	4 480 329 041,00	49 578 617,00
TOTAL Programmes antérieurs	7 765 480 404,00	7 692 227 637,00	-	23 568 356,00	7 715 795 993,00	49 684 411,00

Équilibre financier en droits constatés de l'agence Seine-Normandie en 2018

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2012	CF 2013	CF 2014	CF 2015	CF 2016	CF 2017	CF 2018
Charges	1- Interventions	759 326	712 273	682 580	669 073	596 019	541 658	549 156
	dont contribution à l'ONEMA - AFB - ONCFS	42 660	57 275	51 548	52 553	53 320	55 622	94 042
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA - AFB	18 750	10 883	10 891	11 196	-	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	37 580	-	-	-	-	-	-
	2- Personnel	33 707	32 553	31 953	32 055	28 692	28 372	28 136
	3- Fonctionnement courant	42 787	37 691	115 441	88 882	92 742	96 278	145 031
	dont amortissements et provisions (68)	11 258	7 718	6 005	7 980	11 015	6 597	3 885
TOTAL CHARGES	835 820	782 517	829 973	790 010	717 453	666 308	722 323	
Produits	1- Redevances	876 407	744 919	822 491	805 015	790 980	757 162	782 848
	Redevances pour prélèvement	110 157	86 356	96 518	91 634	90 627	89 097	102 504
	dont prélèvement collectivités – AEP	95 643	75 011	82 761	79 593	75 791	76 225	89 172
	dont prélèvement agriculture – irrigation	3 105	1 537	2 167	1 953	4 050	3 469	3 763
	dont prélèvement industries	11 409	9 808	11 590	10 088	10 786	9 403	9 568
	Industries - Alimentation d'un canal	2 119	638	968	639	1 206	971	562
	Industries - Refroidissement industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	5	126	51	59	45	86	77
	Industries - Autres usages économiques	9 285	9 044	10 571	9 390	9 534	8 346	8 929
	Redevances pour autres usages	1 046	969	937	958	966	921	934
	dont obstacle sur cours d'eau	89	22	50	45	37	31	27
	dont protection milieu aquatique	957	947	885	912	929	891	907
	dont stockage en période d'étiage	-	-	1	-	-	-	-
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	761 370	653 218	722 596	710 121	697 731	666 159	676 797
	dont collectivités	666 586	593 968	647 618	637 026	637 158	600 739	618 318
	Collectivités - Pollution	386 263	349 405	376 382	373 946	378 707	356 832	386 840
	Collectivités - Collecte	268 440	239 851	269 077	263 064	258 451	243 907	231 479
	Collectivités - Contrevaaleur	11 883	4 712	2 159	16	-	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	31 036	27 880	29 972	35 894	30 827	32 263	27 442
	Agriculture - Elevage	486	396	448	456	471	664	640
	Agriculture - Pollutions diffuses	30 550	27 484	29 524	35 437	30 357	31 599	26 801
	dont industries	63 748	31 370	45 006	37 201	29 746	33 157	31 037
	Industries - Pollution	48 028	24 500	37 690	29 170	22 355	24 241	22 554
	Industries - Collecte	15 697	6 870	7 316	8 031	7 391	8 916	8 484
	2- Gestion courante	40 601	196 048	47 051	44 977	8 888	19 667	17 398
	Autres produits	40 601	196 048	47 051	44 977	8 888	19 667	17 398
dont reprises sur provisions (78)	2 433	1 650	2 677	3 430	3 644	13 361	12 294	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	33 244	178 868	38 943	37 110	-	-	-	
TOTAL PRODUITS	917 008	940 967	869 542	849 992	799 868	776 829	800 246	
Résultat	= Produits - charges	81 188	158 450	39 569	59 982	82 415	110 521	77 922
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	94 321	-	3 921	27 367	89 084	103 756	69 512
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	-	14 377	-	-	-	-	-
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	248 580	163 494	163 532	114 571	156 518	176 209	134 432
	Autres dépenses d'investissement	5 455	2 168	3 248	2 216	2 780	2 858	3 855
	Remboursement Capital	-	11 691	12 003	12 324	12 653	12 991	13 338
TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	254 035	191 730	178 784	129 111	171 951	192 058	151 624	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	145 439	142 636	141 545	136 178	149 897	143 843	137 314
	Cessions d'immobilisations 775	28	26	32	60	800	-	-
	Autres ressources en capital	75 410	9 082	434	448	7 815	33	67 107
TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	315 198	151 744	145 932	164 054	247 596	247 631	139 719	
Equilibre = Variation FDR	= Ressources - emplois	61 163	- 39 986	- 32 852	34 942	75 645	55 573	- 11 905
Pour mémoire	FDR au 31/12	199 496	159 510	126 658	161 600	179 093	175 573	163 668
	Besoin en FDR au 31/12	151 111	102 670	105 190	110 289	116 532	73 800	88 814
	Trésorerie au 31/12	48 385	56 840	21 468	51 311	62 560	101 774	74 854